

Les Fils rompus

Survie et identité d'une famille d'origine juive
entre Allemagne, France et Danemark (1903-1963)

Pierre-Emmanuel Metzger-Debrune

4 juillet 2026

Publié sur : <https://pe-dm.pages-perso.free.fr>
Contact : pierre-emmanuel.met@outlook.com

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier ma famille (et les personnes qui lui sont proches), en particulier : Nina, pour les entretiens qu'elle m'a accordés, et pour tout le reste ; mes autres grands-parents et mes parents, pour leur soutien sans faille ; Thierry, pour son travail de regroupement et de conservation des archives familiales ; Klaus Fesser, pour les documents qu'il m'a envoyés et nos échanges ; Frédérique d'Onorio de Meo, pour m'avoir raconté un miracle.

Merci aux établissements qui m'ont accueilli comme étudiant et/ou enseignant depuis le début de cette recherche en 2019, en particulier : précédemment, l'ENS Paris-Saclay, l'EHESS et l'UVSQ (Printemps) ; actuellement, l'Université de Strasbourg (SAGE) et Sciences Po Paris. Merci aux personnes qui m'y ont accordé leur confiance.

Je ne remercierai jamais assez l'ambassade du Danemark en France, en particulier le conseiller Thomas Svenningsen qui, après avoir pris contact avec le directeur des archives du ministère des Affaires étrangères du Danemark, m'a communiqué une copie numérique de deux lots d'archives. Il m'a par la suite reçu à l'ambassade pour me proposer, avec Andrea Rosenkvist et Agnes Karoline Toxværd Kildorf, une analyse de ces documents.

Ce texte doit beaucoup aux relectures d'Antoine Schiano di Lombo, doctorant travaillant sur la sociologie des politiques de protection du secret de l'État (à l'Université Toulouse-Capitole et au Centre Maurice Halbwachs), et d'Éli Rhamba, fin connaisseur du judaïsme. Nos échanges m'ont permis de faire considérablement progresser ma compréhension de ces sujets.

J'adresse mes remerciements à toutes les autres personnes qui m'ont aidé à réaliser cette recherche : Florian Mahon (Université de Strasbourg) pour son travail minutieux de transcription d'écritures manuscrites allemandes et danoises ; Jens Siebert, enseignant à l'IGS Franzshes Feld (Brunswick), pour les documents qu'il m'a envoyés sur Alfred Salomon ; le personnel des différents fonds d'archives où je me suis rendu (Maxime Vanhuse et Charly Biotteau aux Archives de la préfecture de Police ; Axel Surot aux Archives nationales ; les personnes qui m'ont accueilli au Mémorial de la Shoah à Drancy et Paris, et aux Archives diplomatiques de La Courneuve) ; Nicolas Stephen, un de mes anciens étudiants à Sciences Po.

Merci également à toutes les interlocutrices et tous les interlocuteurs qui ont pris le temps de répondre à mes mails (Céleste Espinasse au Mémorial de la Shoah ; Corinne Melloul au Comité français pour Yad Vashem ; Anne-Aurore Inquimbert au Centre des archives de Vincennes du Service historique de la Défense ; Alex Pearman aux Archives du mémorial du camp de Dachau ; Sigrid Bauer de *Stolpersteine für Braunschweig* ; Olivier Héral et Jacques Fijalkow à propos de Paul Cavalier).

Merci tout particulier à Alicia Genin, secrétaire de l'Amicale du camp de concentration de Dachau, qui m'a communiqué des documents et permis d'assister aux commémorations du 81^{ème} anniversaire de la libération du camp. À cette occasion, je remercie l'Amicale et le Comité International Dachau, dont j'ai pu rencontrer plusieurs membres, avec qui j'ai eu de riches discussions.

Enfin, pour leur soutien moral, merci à toutes les lumières dans l'obscurité.

Table des matières

INTRODUCTION	p. 4
PARTIE 1. DE BERLIN À PARIS, LA RUPTURE DES ÉVIDENCES (1903-1938)	p. 10
I – À Berlin, les débuts dans la vie d'un couple de protestants (1903-1931)	p. 10
1) Allemands et protestants : des identités doxiques (1903-1929)	
2) Mariage et doublage : un début d'établissement (1930-1931)	
II – Travailler et se réfugier à Paris (1932-1938)	p. 15
1) Refonder et diriger Rythmographie : le doublage de films en français comme opportunité pour vivre en dehors d'Allemagne	
2) Fuir l'antisémitisme : de la conviction antinazie à la nécessité de survie	
PARTIE 2. ILSE RADSACK, UNE FEMME FACE À LA SHOAH (1939-1945)	p. 26
I – Le sauvetage d'Inga Salomon	p. 27
1) Logique de persécution de l'État allemand et du régime de Vichy : les origines juives comme stigmates	
2) Logique de protection de l'État danois : les origines danoises comme ressources	
II – Ilse et sa fille sur la route de l'exil	p. 42
1) Échapper à la déportation : « service juif » de la préfecture de Police, commissariat général aux Questions juives, spoliation	
2) La chaîne de la vie : une trajectoire d'exil marquée par la rencontre avec un Juste	
III – Des proches morts seuls au monde	p. 51
1) Robert et Günter Salomon : des suicides anonymes engendrés par une politique totalitaire	
2) Alfred Salomon : mourir au camp 21 de Hallendorf-Salzgitter	
PARTIE 3. ERICH RADSACK, LE DOUBLEUR DÉDOUBLÉ (1939-1945)	p. 55
I – D'origine allemande, ennemi de l'Allemagne (1939-1943)	p. 55
1) Le légionnaire : s'engager pour la France (1939-1940)	
2) Le « traître » à l'Allemagne : se réfugier à Nice (1941-1943)	
II – S'engager dans la Résistance et les services secrets (1944-1945)	p. 58
1) L'interprète : résister à Toulouse (mars-septembre 1944)	
2) L'espion : en mission sous couverture, déporté à Dachau (octobre 1944-mai 1945)	
PARTIE 4. DE PARIS À BERLIN, UN RETOUR À LA VIE ORDINAIRE ? (1946-1963)	p. 66
I – Rester dans la France d'après-guerre (1946-1954)	p. 66
1) Réfugiés et victimes : relogement, régularisation, dédommagement	
2) Poursuivre le (dé)doublage : Risle-Film, un instrument français d'influence en Allemagne	
II – Revenir en Allemagne faute de mieux (1955-1963)	p. 75
1) Redevenir allemand : mobilité de travail et démarches judiciaires	
2) L'adieu à la France : la résignation	
ÉPILOGUE ET CONCLUSION	p. 80
SOURCES	p. 82
BIBLIOGRAPHIE	p. 83

Introduction

« L'identité ne devient une préoccupation et, indirectement, un objet d'analyse que là où elle ne va plus de soi, lorsque le sens commun n'est plus donné d'avance et que des acteurs en place n'arrivent plus à s'accorder sur la signification de la situation et des rôles qu'ils sont censés y tenir. »

Michael Pollak (1948-1992), *L'expérience concentrationnaire*

Il y a 80 ans aujourd'hui, le 4 juillet 1946, avait lieu un pogrom antisémite à Kielce, en Pologne. Il fut alors le point culminant d'une série de pogroms survenus en Europe après la Shoah, lesquels ont rappelé que la fin de celle-ci ne signifiait pas celle de l'antisémitisme. Au cours du pogrom de Kielce, plusieurs dizaines de Juifs survivants du génocide ont été accusés de meurtre rituel et ont été massacrés.

Si le cas de Kielce est intéressant pour étudier les conditions de possibilité d'une si cruelle ironie de l'histoire, il l'est tout particulièrement pour examiner la façon dont des Juifs ont été identifiés comme tels dans les moments précédant le massacre. De nombreux Juifs de Kielce rescapés de la Seconde Guerre mondiale et du génocide, une fois de retour dans leur ville, ont été empêchés de retrouver leurs anciens logements. Ils ont alors été relogés dans ce qui a été appelé la « maison juive » de la ville. De la même façon que lors du massacre de la Saint-Barthélemy¹, les habitants de Kielce disposaient de savoirs pratiques de nature géographique qu'ils ont pu activer au début du pogrom : par un postulat d'équivalence selon lequel « les Juifs sont ceux qui habitent dans la maison juive » et « ceux qui habitent dans la maison juive sont des Juifs », sachant où était cette maison, ils étaient certains qu'en se rendant devant celle-ci ce seraient bien des Juifs qu'ils pourraient massacrer. Le lieu de résidence représentait donc un mode d'identification parmi d'autres.

Rappelons le bilan du génocide. Six millions de Juifs ont été exterminés, représentant deux tiers des Juifs d'Europe et 40 % des Juifs du monde². En Pologne, le bilan s'élève à trois millions de morts (90 % de la communauté juive polonaise). Dans le cas de la France métropolitaine, Laurent Joly précise que³, sur 280 000 Juifs recensés (155 000 Français, 125 000 étrangers), 16 % des Juifs français ont été déportés (rendant caduque la croyance selon laquelle ils auraient été « protégés par Vichy »), et 40 % des Juifs étrangers. Au total, 74 150 ont été déportés (la plupart à Auschwitz-Birkenau⁴), dont seulement 4 000 sont revenus : en prenant en compte 5 000 autres victimes, le bilan est de 75 000 Juifs anéantis.

¹ FOA Jérémie, *Tous ceux qui tombent. Visages du massacre de la Saint-Barthélemy*, Paris, La Découverte, 2021, p. 30-38.

² HILBERG Raul, *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1988.

³ JOLY Laurent, *L'État contre les Juifs. Vichy, les nazis et la persécution antisémite*, Paris, Grasset, 2018.

⁴ Auschwitz-Birkenau et Majdanek étaient des camps de concentration et d'extermination, parce qu'ils remplissaient les deux fonctions. Treblinka, Sobibor, Belzec et Chelmno étaient quant à eux des centres d'extermination. Ces six établissements sont donc à distinguer des camps de concentration (comme Dachau) et des camps de transit (comme Drancy).

Face à la lecture des bilans du génocide (comme de celui des pogroms post-Shoah), il est courant d'opérer une simplification : de façon implicite, il est généralement supposé que les Juifs victimes de la Shoah se reconnaissent effectivement dans une identité juive (*judéité*) et/ou appartenaient à une communauté religieuse juive (*judaïsme*), et que c'est en tant que tels qu'ils ont été identifiés, persécutés et massacrés par le régime hitlérien et Vichy. De la même façon, lorsqu'on lit que seul un tiers des Juifs d'Europe a survécu, la judéité des survivants est généralement postulée.

La présente recherche entend toutefois porter au cœur de l'étude la question de la survie des personnes dont l'identité était interstitielle, c'est-à-dire caractérisée par un écart entre ce qu'elles pensaient être et la façon dont elles étaient perçues. Comment, avec quelles ressources, des personnes présumées juives alors qu'elles ne se considéraient pas comme telles ont-elles essayé d'échapper à cette assignation identitaire⁵ ? Plus généralement, qu'est-ce que les victimes et les survivants non-juifs du génocide des Juifs nous disent des mécanismes d'identification alors mis en place par les administrations allemandes et françaises ?

Avant de construire un appareil méthodologique pour contribuer à la recherche sur ces problèmes, un certain nombre d'outils théoriques doivent être introduits. Un être humain peut être considéré de deux façons différentes. Il y a d'abord ce que cette personne est effectivement, et que les chercheuses et chercheurs en sciences sociales essaient de reconstituer : un certain *habitus*⁶, soit un ensemble de façons d'agir, de penser et de sentir qui engendrent sa pratique, aussi *pluriel* ce stock de dispositions intériorisées soit-il⁷. L'*habitus*, montre Norbert Elias, engendre une certaine image que la personne a d'elle-même⁸ : son identité, ou plus précisément puisqu'il y va de l'identité qu'elle pense avoir, une *identité-selon-soi*. Il y a ensuite l'image que les autres personnes ont de cette personne : une *identité-selon-autrui*, laquelle varie selon les autrui et leurs *habitus*, des simples passants rencontrés dans l'espace public et des relations construites dans la durée (famille, amis, collègues, etc.) au personnel des administrations chargées de gouverner cette personne.

Dès lors, explique Florence Delmotte, il faut se garder de réifier l'identité, car elle n'est jamais définitive : il faut la considérer comme une donnée jamais donnée, un phénomène en permanente évolution plutôt qu'une essence, car elle est constamment (re)produite et transformée par des processus d'*identification*⁹. L'analyse des identités (ce que signifie par exemple « être juif » ou « être allemand ») est donc incomplète sans celle des identifications dont les personnes font l'expérience dans la durée (les processus par lesquels elles en viennent par exemple à *s'identifier* comme juives ou à *être identifiées* comme telles). Là aussi, il convient de distinguer l'*identification-selon-soi* (les opérations de catégorisation au terme desquelles une personne s'identifie de telle ou telle façon et affirme qu'elle « se sent X » ou qu'elle « appartient au groupe X ») et l'*identification-selon-autrui* (processus se déployant d'autant de

⁵ De façon idéal-typique, on pourrait également poser le problème inverse : celui des personnes qui se considéraient juives, mais qui ont survécu parce qu'elles n'étaient pas identifiées comme telles par des États.

⁶ BOURDIEU Pierre, *Le Sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

⁷ LAHIRE Bernard, *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.

⁸ ELIAS Norbert, *Les Allemands. Luttres de pouvoir et développement de l'habitus aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Seuil, 2017.

⁹ DELMOTTE Florence, « Identité(s), identification, habitus : Une approche sociologique, historique et politique », in Cédric Moreau de Bellaing, Danny Trom (dir.), *Sociologie politique de Norbert Elias*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2022, p. 273-297.

façons qu'il y a d'autrui en relation avec cette personne, et selon des *modes d'identification* pouvant être très divers).

L'identité étant ainsi appréhendée de façon relationnelle et processuelle, il devient possible d'envisager les concordances et les écarts entre l'identité-selon-soi et l'identité-selon-autrui. Il peut bien sûr y avoir concordance : après qu'une personne m'a identifié comme X, je peux moi-même me reconnaître dans cette définition du moi ; ou de façon inverse, après que je me suis identifié comme X, je peux essayer de convaincre autrui, du moins le plus grand nombre possible de personnes et d'institutions, que c'est bien là mon identité. Mais il peut également y avoir des situations d'écart. Si autrui m'identifie comme X, je peux refuser cette *assignation identitaire* et essayer d'y résister plutôt que d'y céder, à condition que mes dispositions et ressources me le permettent. De même, si certaines conditions sociales sont réunies, une personne peut acquérir une réflexivité élevée et, par un jeu de perceptions et d'anticipations, prévoir qu'elle sera identifiée de telle ou telle manière, selon les stratégies de mise en scène de soi qu'elle adoptera¹⁰ : même si elle s'identifie d'une certaine façon, elle fera en sorte d'être identifiée différemment par autrui.

De tous les agents qui assignent des identités, l'État est le plus puissant : il est l'assignateur en chef¹¹. Avec la genèse des États-nations modernes¹², pour une population donnée et sur un territoire donné, c'est l'État qui décide qui a la nationalité du pays ou non ; c'est lui qui détient le monopole des documents légitimes de circulation¹³ et définit, pour les étrangers et apatrides présents sur le territoire, ceux qui sont en situation régulière (touristes, réfugiés, travailleurs immigrés, etc.) ou illégale, et ce, quelles que soient les opinions des intéressés (quel que soit mon sentiment d'appartenance à la nation française c'est l'État français qui décide si je dispose de la nationalité ou non). Des processus similaires se donnent à voir pour le genre¹⁴ (une femme non reconnue comme telle par l'État peut demander un changement de sexe à l'état civil) et l'orientation sexuelle (la persécution des hommes homosexuels par le III^e Reich a conduit ceux-ci à mettre en place des stratégies de dissimulation afin d'éviter toute catégorisation comme « homosexuel » par l'État hitlérien).

S'agissant des identités religieuses et raciales, dans l'Allemagne des années 1933-1945 et sous le régime de Vichy, des administrations ont en charge d'attribuer à chaque personne une identité parmi plusieurs possibles : chrétienne-aryenne, juive, ou « métisse ». Dès lors, comment survivre, en Allemagne et dans les pays qu'elle occupe (dans le cas qui nous intéressera, la France et le Danemark), quand on est identifié comme juif alors qu'on ne s'identifie pas soi-même comme tel ? Quelles stratégies spécifiques de survie sont donc mises en œuvre par les populations touchées par cet écart entre l'identité selon soi (qu'elle soit nationale, ethnique ou religieuse), et l'identité selon l'État ?

¹⁰ GOFFMAN Erving, *Les Rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit, 1974.

¹¹ BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir/Seuil, 2012.

¹² THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1999.

¹³ TORPEY John, *L'invention du passeport. États, citoyenneté et surveillance*, Paris, Belin, 2005.

¹⁴ BEAUBATIE Emmanuel, « Changer de sexe et de sexualité. Les significations genrées des orientations sexuelles », *Revue française de sociologie*, n° 60, 2019/4, p. 621-649.

Pour enrichir la recherche sur ces questions, je propose, à la suite des vastes enquêtes de Rose-Marie Lagrave¹⁵ et d'Adèle Yon¹⁶, de m'appuyer sur ma propre histoire familiale : celle de mes arrière-grands-parents. L'objectif a été de mettre à profit, pour la recherche en sciences sociales, un accès privilégié à des personnes et à des archives, permettant la collecte et le recoupement de matériaux empiriques et d'informations qui seraient probablement passés sous les radars sinon.

Ces arrière-grands-parents, je ne les ai pas connus. Mais après avoir ouvert la boîte de Pandore de leur histoire, la *libido sciendi* a fait le reste : « *La curiosité est une drôle de chose, mais c'est normal, j'espère.* »¹⁷ Il s'agissait d'une famille *d'origine juive* : non pas d'une famille juive, mais, précisément, d'une famille chrétienne dont la plupart des membres ont été présumés juifs par le Reich et Vichy étant donné leurs origines. Du fait qu'elle n'était pas reconnue comme une famille chrétienne « comme les autres », elle n'était ni « vraiment juive », ni « vraiment chrétienne », mais quelque part dans un interstice existentiel. De même, faisant l'expérience de multiples mobilités en Europe occidentale, elle n'a jamais été « véritablement », de manière durable, allemande, française ou danoise, mais quelque part entre ces catégories, jouant et composant avec elles.

« Survie et identité » de cette famille d'origine juive : les lectrices et lecteurs reconnaîtront peut-être ici le titre de la troisième partie de l'ouvrage que Michael Pollak a consacré à l'expérience concentrationnaire¹⁸. Le pari de cette étude a été d'emprunter des outils similaires aux siens afin d'étudier les trajectoires de personnes qui, si elles ont été internées dans un camp de travail forcé (groupement de travailleurs étrangers), un camp de transit (Drancy) et un camp de concentration (Dachau), ont échappé à la déportation vers les camps et centres d'extermination à proprement parler, précisément parce que leurs dispositions et ressources leur ont permis de jouer avec leurs identités.

Leur trajectoire s'inscrit dans un contexte de fortes mobilités en Europe occidentale avant, pendant et après les périls de 1933-1945. Elle commence en 1903, lorsque ces arrière-grands-parents naissent à Berlin. L'étude prend fin en 1963, année où, après un quart de siècle passé en France, suivi de plusieurs années précaires à Berlin, ils renoncent à rentrer à Paris. Cette étude de cas donne à voir de multiples reconfigurations des identités nationales et religieuses. Elle montre également la diversité des modes d'identification mis en œuvre par des États d'Europe occidentale, qui attribuent des identités pouvant être des ressources (*étranger en situation régulière et/ou réfugié, ressortissant à protéger, victime à dédommager ; engagé pour la France à soutenir*) ou des stigmates¹⁹ (*étranger suspect sur qui il faut enquêter ; juif à déporter ; juif métisse à contrôler ; traître à la patrie à sanctionner*).

¹⁵ LAGRAVE Rose-Marie, *Se ressaisir. Enquête autobiographique d'une transfuge de classe féministe*, Paris, La Découverte, 2021.

¹⁶ YON Adèle, *Mon vrai nom est Élisabeth*, Paris, Éditions du sous-sol, 2025.

¹⁷ Lettre d'Ilse Radsack à sa fille Nina, 17 mars 1983.

¹⁸ POLLAK Michael, *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990. Sur les différents aspects de l'identité, voir notamment la page 302.

¹⁹ GOFFMAN Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

D'un point de vue méthodologique, cette recherche a commencé en juillet 2019 avec un premier entretien avec ma grand-mère **Nina**, née en 1931²⁰. J'ai réalisé par la suite trois autres entretiens avec elle, le dernier au cours de l'automne 2025. Un témoignage ne peut exister qu'à condition, d'une part, que le survivant soit prêt à parler et, d'autre part, qu'il puisse être écouté²¹. Nina a accepté de faire preuve d'une transparence absolue. La mère de Nina lui a raconté son histoire, mais elle n'a laissé aucun témoignage écrit direct (seules quelques traces indirectes ont été préservées). Son père a peu raconté sa vie, et n'a laissé presque aucune trace écrite.

De la même façon qu'un physicien élabore des protocoles expérimentaux pour vérifier une théorie, les entretiens avec Nina ont servi de point de départ à la recherche dans les fonds d'archives. Les documents découverts (Archives nationales, Archives diplomatiques, Archives de la Préfecture, Mémorial de la Shoah, Archives de Dachau, Archives Arolsen, etc.) ont permis de confirmer la quasi-totalité de son témoignage. Nina m'a également permis d'accéder à un certain nombre d'archives personnelles (des dizaines de documents de nature diverse, une correspondance représentant environ 700 images, un livre d'or de 50 pages, des arbres généalogiques établis par des professionnels et amateurs). J'ai également pu m'appuyer sur un certain nombre de sources ouvertes accessibles en ligne²².

La recherche a également pu compter sur le soutien exceptionnel de l'ambassade du Danemark à Paris. Après avoir pris connaissance de ma requête, elle a contacté les Archives nationales du Danemark, qui ont trouvé et ont accepté de communiquer une copie de deux lots d'archives, représentant 65 pages de documents et permettant de retracer d'une façon très fine la manière dont la diplomatie danoise a empêché la déportation vers Auschwitz-Birkenau d'un membre de cette famille.

Au cours de cette enquête, j'ai accordé une attention systématique : aux documents produits par les administrations pour identifier les personnes (cartes d'identité et passeports, cartes et certificats de réfugiés, etc.) ; aux langues parlées et écrites (danois, français et allemand) lesquelles se sont révélées constituer un véritable capital linguistique accumulé²³ ; à la variation des orthographes des noms dans les sources²⁴ ; aux anticipations réflexives des acteurs sur la façon dont ils se sentent perçus et catégorisés, et aux stratégies de mise en soi qu'ils élaborent en réponse ; à la question de la reconstruction et stabilisation des identités

²⁰ Cette recherche a débuté à l'issue de ma première année à l'ENS Paris-Saclay, où j'ai été formé à la sociologie et à l'histoire : dès l'été 2019 j'employais les outils de ces disciplines pour ouvrir la boîte de Pandore familiale. J'ai repris le chantier durant l'été 2021, après deux années de master consacrées à l'étude des professions scientifiques, et un an avant de commencer une thèse de sociologie visant à objectiver le journalisme d'investigation (à SAGE, Université de Strasbourg). En août 2025, après avoir visité le Musée juif de Berlin, j'ai finalement décidé d'en « découdre », alors que je m'apprêtais à entrer en quatrième année de doctorat. Tout au long de l'année 2025-2026, en parallèle du début de la rédaction de ma thèse et de mes enseignements à Sciences Po, j'ai accumulé les derniers matériaux, avant de m'atteler à la rédaction de l'enquête.

²¹ POLLAK Michael, *L'Expérience concentrationnaire*, op. cit., p. 209.

²² Une copie a été faite de toutes les sources ouvertes trouvées en ligne, dans le cas où certaines d'entre elles cesseraient à l'avenir d'être accessibles.

²³ LEBARON Frédéric, *Le capital linguistique. Une sociologie du langage*, Paris, CNRS Éditions, 2026.

²⁴ Cette variation est forte, étant donné les différents prénoms, les erreurs de transcription et la possibilité de plusieurs transcriptions possibles, les francisations et changements de noms, les pseudonymes et alias (sans compter les numéros d'immatriculation). Pour simplifier la lecture, à chaque première apparition dans le texte d'un personnage central, son prénom et son nom sont indiqués en gras.

après la guerre, à la suite de travaux récents sur le devenir des 25 000 Judéo-allemands résidant en France après la Shoah²⁵ et sur les demandes de réparation des biens et baux spoliés²⁶ ; aux mobilités géographiques (France métropolitaine et sa division en zone libre et zones occupées par l'Allemagne et l'Italie, territoires français en Algérie et au Maroc, Allemagne puis RFA, Danemark occupé puis libéré, Suède, Suisse). Je ne parle ni allemand ni danois : les sources dans ces langues ont fait l'objet d'une traduction systématique par intelligence artificielle²⁷.

L'enquête a permis d'établir que mon arrière-grand-mère, **Ilse Radsack**, et sa mère, **Inga Salomon**, sont allemandes et nées en Allemagne. En 1932-1933, elles émigrent en France. Même si elles se considèrent protestantes, elles sont néanmoins identifiées comme juives par le Reich et le régime de Vichy étant donné leurs origines (en application des lois de Nuremberg et des statuts successifs des Juifs en France). En 1943, Inga est envoyée à Drancy en vue d'être déportée, mais elle est sauvée par la diplomatie danoise, qui fait valoir ses origines danoises pour la présenter comme une ressortissante comme les autres. Quant à Ilse, elle s'exile dans le sud de la France avec sa fille Nina : elles sont cachées par plusieurs familles, dont celle d'un Juste parmi les Nations. Toutes trois survivent, mais au sortir de la guerre, de nombreux proches juifs ou présumés juifs se sont suicidés ou sont portés disparus.

Mon arrière-grand-père **Erich Radsack**, né en Allemagne, n'est pas marqué par un écart touchant l'identité religieuse- raciale : se considérant protestant, il est reconnu comme tel par le Reich. En revanche, sa trajectoire montre d'importants écarts touchant l'identité nationale : venu en France par opportunité économique (pionnier du doublage de films étrangers en langue française), il devient apatride ; antinazi, il s'engage dans la Légion étrangère contre son pays d'origine. Après sa démobilisation, il se cache en zone libre. Il s'engage ensuite dans la Résistance puis, après la Libération, dans les services secrets. Envoyé en mission en Allemagne sous une fausse identité suisse, il est arrêté et déporté à Dachau, où il survit en dissimulant sa véritable identité. Après la guerre, il continue à travailler pour les services secrets français ; il échoue à obtenir la nationalité française ; les démarches qu'il lance pour être dédommagé de la spoliation de son ancien appartement prennent près de 15 ans ; à contrecœur, il redevient allemand, retourne avec Ilse en Allemagne (RFA) et y passe le reste de ses jours.

L'enquête qui suit est divisée en quatre parties. La première, de 1903 à 1938, s'intéresse à la trajectoire de l'ensemble de la famille Radsack-Salomon depuis la naissance d'Erich et Ilse. Puis, pour appréhender le destin de cette famille entre 1939 et 1945, j'opère une division en deux parties. Je m'intéresse d'abord aux stratégies de survie déployées par Ilse et ses proches qui, comme elle, sont identifiés comme juifs (sa mère, ses oncles) ou demi-juifs (sa fille, son cousin) par le Reich et Vichy. Je m'intéresse ensuite au cas spécifique d'Erich, cet anti-allemand non français, engagé successivement dans la Légion, la Résistance et les services secrets. Dans une quatrième et dernière partie, j'étudie le devenir jusqu'en 1963 de cette famille après qu'elle a été réunie au sortir de la guerre, interrogeant les possibilités d'une réadaptation à la « vie normale ».

²⁵ BOHNEKAMP Dorothea, *Rester malgré la Shoah. Les Juifs allemands en France après 1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2026.

²⁶ BACKOUCHE Isabelle, GENSBURGER Sarah, LE BOURHIS, Eric, *Appartements témoins. La spoliation des locataires juifs à Paris, 1940-1946*, Paris, La Découverte, 2025.

²⁷ Claude, Sonnet 5, effort « élevé ». On n'est donc pas à l'abri d'erreurs de traduction et/ou interprétation ; mais l'hypothèse a été faite que dans l'ensemble, celles-ci restent ponctuelles et n'empêchent pas de dégager le sens de l'ensemble des documents traduits.

Partie 1

De Berlin à Paris, la rupture des évidences

1903-1938

« Beau peuple les Allemands. Et dire que j’y appartenais ! Mais non, il y a longtemps que Hitler a fait de nous des apatrides. »

Anne Frank, *Journal*

Préambule

Ce texte a une visée scientifique : il circonscrit un objet et l’analyse en appliquant les outils conceptuels et méthodologiques des sciences sociales et historiques. Il est vrai qu’en mettant au jour les vies et souffrances de ses protagonistes, il remplit également une fonction mémorielle. En revanche, il ne parle pas d’autre chose que ce dont il parle : pour espérer restituer et analyser des trajectoires sociales de façon rigoureuse, il fallait mettre à distance. De façon réciproque, le processus d’enquête et d’écriture a permis de rendre intéressantes, donc supportables, les découvertes faites. De sorte qu’au final, en publiant ce texte, je n’espère qu’une seule chose : qu’il convaincra ses lectrices et lecteurs. Freud et Elias ont vu dans la sublimation, en l’occurrence la *libido sciendi*, un privilège social. Ici, ce privilège a été d’autant plus marqué que les matériaux ayant permis la mise à distance scientifique ont survécu à l’effacement, parce que la plupart des personnes qu’ils concernent ont appartenu à des milieux favorisés et échappé à la mort. Des survivants, des traces, de la sociologie : de la chance, donc.

I – À Berlin, les débuts dans la vie d’un couple de protestants (1903-1931)

1) Allemands et protestants : des identités doxiques (1903-1929)

Le personnage central de l’histoire qui va suivre est **Ilse Radsack** (née Ilse Salomon²⁸, 1903-1988). Elle naît à Berlin le 13 janvier 1903²⁹, peu après le mariage le 17 avril 1902³⁰ de ses parents **Hermann Salomon** (1867-1927) et **Inga Salomon** (née von Essen³¹, 1877-1957). Inga est originaire de familles bourgeoises d’Hambourg. Elle y épouse Hermann, avant de le rejoindre à Berlin³² où il dirige l’une des agences de la Dresdner Bank³³. Ilse grandit donc dans la moyenne bourgeoisie berlinoise. Une famille riche, étant donné les revenus d’un père directeur de

²⁸ Ses deux autres prénoms sont Johanna et Röschen.

²⁹ Acte de naissance d’Ilse (ancestry.com).

³⁰ Acte de mariage (ancestry.com).

³¹ Son deuxième prénom est Harriet.

³² Dans une lettre à Nina (19 mars 1957), Ilse évoque « la maison où Omi [Inga, ndlr] avait vécu depuis avril 1902 ».

³³ La Dresdner Bank avait son siège central à Berlin et, à partir de 1909, y avait également une vingtaine d’agences. À l’origine, elle a été fondée à Dresde en 1872, avant que son siège ait été transféré à Berlin en 1884.

banque, et le soutien apporté par les parents d'Inga³⁴ : « *Ilse m'a raconté qu'Inga, quand par exemple elle voyait qu'il manquait une armoire chez elle, elle écrivait à ses parents : "Envoyez-moi une armoire" : les parents envoyaient une armoire.* » (Nina)

Ilse est d'emblée baptisée protestante. Sur son acte de naissance, son père est présenté comme protestant (*evangelischer*) et sa mère « *de religion israélite* »³⁵. En réalité, la mère d'Ilse, Inga, n'a pas été baptisée : il s'agit là d'un point essentiel de l'histoire qui va suivre, et dont les raisons seront données plus tard (cf. partie 2). On se contentera ici de dire qu'Inga a été acculturée au protestantisme : ainsi, dès la fin du XIX^e siècle, elle est identifiée comme juive par la bureaucratie allemande, en dépit de son absence d'identité juive (quelles que soient les dimensions culturelles, communautaires, religieuses, qui auraient pu être prises par cette judéité).

Ilse grandit donc dans un protestantisme de tradition luthérienne, tout à fait ordinaire au début du XX^e siècle en Allemagne. À l'adolescence, ses parents l'inscrivent au catéchisme pour qu'elle reçoive un enseignement religieux avant sa confirmation. C'est là, vers 1916, qu'elle rencontre l'homme qui partagera sa vie.

**Photos 1 et 2. Ilse Radsack (sur son certificat de réfugiée, février 1955)
et Erich Radsack (il avait cette photo sur lui lors de sa déportation à Dachau, avril 1945)**



Erich Radsack (1903-1982) naît le 17 janvier 1903, quatre jours après Ilse, à Berlin lui aussi³⁶. Dans les sources disponibles, on le trouve mentionné d'autres façons, en prenant en compte son deuxième prénom (Erich Paul Radsack, Erich-Paul Radsack, E. P. Radsack), son nom complet à la naissance³⁷, les erreurs orthographiques commises en écrivant son prénom (Eric, Erick) ou son nom germano-slave (Erich Paul Radzach, Erich Paul Radzac, Erich-Paul Radsak), ses

³⁴ Autre signe l'attestant, Ilse évoque dans une lettre à Nina une « *belle broche avec un diamant que [Inga] a hérité de sa maman* » (20 mai 1957).

³⁵ Copie traduite en français de l'acte de naissance d'Ilse (Archives nationales, 19780332/47).

³⁶ Acte de naissance d'Erich (ancestry.com).

³⁷ Erich, Gustav, Heinrich, Paul, Radsack.

pseudonymes dans la Résistance et les services secrets (**Étienne Risle**, Étienne François Risle, **Charles Gloor**), son matricule à Dachau (159497). Ses origines sociales sont plus modestes que celles d'Ilse et l'inscrivent dans la petite bourgeoisie berlinoise. Son père **Heinrich Radsack** (1865-1938) est comptable, et sa mère **Helene Radsack** (née Meister, 1878-1962) est couturière, sur le mode de l'auto-entrepreneuriat³⁸ : « *Elle avait plusieurs machines à coudre. Elle avait une machine qui faisait des ourlets. Elle avait une machine qui faisait les petites broderies, ou autres, qu'on faisait dans le haut des draps.* » (Nina)

Comme ses parents et ses grands-parents, Erich est protestant, de tradition luthérienne. Baptisé trois mois après sa naissance, il est inscrit au catéchisme vers l'âge de treize ans, où il rencontre donc Ilse. Sa confirmation a lieu en septembre 1918³⁹.

Adolescents, les différences sociales opposant Ilse et Erich se traduisent pendant leur traversée de la Première Guerre mondiale (1914-1918). Les revenus des parents d'Erich sont trop minces pour leur permettre de s'approvisionner correctement dans les moments de pénurie provoqués par la guerre : « *Ilse a vécu tranquillement pendant la guerre de 14-18. Erich avait du mal à trouver de quoi manger. On l'avait envoyé à la campagne pour qu'il puisse manger un peu à sa faim.* » (Nina)

La guerre se termine avant qu'Erich atteigne l'âge d'être mobilisé. Entre-temps, scolarisé au Luisen-Gymnasium de Berlin, il prépare et obtient son certificat de fin d'études secondaires (*Zeugnis der Reife*, équivalent du baccalauréat). Son diplôme stipule qu'à l'exception du latin, son niveau était suffisant (*genügend*) dans toutes les disciplines qu'il a étudiées⁴⁰ : l'allemand, le grec ancien, l'histoire-géographie, les mathématiques, et surtout, le français, qu'il a étudié au lieu de l'anglais. Francophones dès le Gymnasium, la maîtrise de cette langue constituera par la suite pour Erich et Ilse l'une de leurs plus importantes ressources.

Après son baccalauréat, Erich arrête ses études et entre dans la vie active, vraisemblablement dans le commerce⁴¹. Quant à Ilse :

« *Elle a dû arrêter l'école, peut-être quand elle avait 15 ans. Et son père lui a dit : "Maintenant, tu choisis un métier." Alors, elle a fait ce que faisaient les filles de l'époque : sténodactylo. Elle a eu un diplôme de sténodactylo. Et ensuite, elle a travaillé dans une maison d'édition, comme secrétaire.* » (Nina)

Dans la première moitié des années 1920, peu avant de perdre son père des suites d'une maladie (1927), Ilse se met en couple avec Erich. Observant la différence de leurs origines

³⁸ Durant son enfance, ses parents étant occupés par leur activité professionnelle, Erich est principalement élevé par Bertha Königer (ou Koeniger), voisine de l'immeuble où les Radsack habitaient. Témoin du baptême d'Erich, elle est plus tard présente à son mariage avec Ilse (elle signe à cette occasion le livre d'or).

³⁹ Certificat de confirmation et certificat de baptême d'Erich (archives personnelles). Il est baptisé à l'Église Saint-Jean de Berlin, puis sa confirmation a lieu à l'Église Saint-Sauveur de Berlin-Moabit.

⁴⁰ Archives personnelles. Sur le document, la mention « royal » (*königliches*) est rayée. En fait, jusqu'en 1918, l'Allemagne est un Empire (une monarchie parlementaire). Le 9 novembre 1918 est instaurée la République de Weimar : il faut alors supprimer l'adjectif « royal » des documents administratifs, signe que le document est daté de 1918 ou 1919.

⁴¹ Les archives ne permettent pas de connaître les professions qu'il a exercées entre 1919 et 1929. Il a été question dans les entretiens avec Nina de tâches d'« évaluateur » (évaluation du prix des biens) sans qu'il ait été possible d'en savoir plus.

sociales, Nina fait l'hypothèse que son père, issu d'une famille de petits bourgeois qui ont connu la faim pendant la guerre, a pu être « ébloui » par la famille d'Ilse, son amour pour elle apparaissant indissociable d'une condition sociale qu'il « enviait » et idéalisait⁴² :

« Parce que ma mère était peut-être assez jolie, puis elle avait de l'humour. [Mais il a peut-être aussi trouvé que] si elle l'épousait, comme elle avait l'air d'avoir suffisamment d'argent pour vivre, il aurait un peu plus aussi d'argent pour vivre. » (Nina)

Pour Erich et Ilse, 1903-1929 constitue donc une période de forte reproduction sociale. Celle-ci touche toutes les dimensions de l'existence : les identités nationales (deux personnes nées en Allemagne de parents allemands), le lieu d'existence (nés et élevés à Berlin, ils travaillent et vivent à Berlin), la religion (protestants de tradition luthérienne dans ce qui se faisait de plus classique en Allemagne, baptême, catéchisme, confirmation), les conditions socioéconomiques (un homme d'origine petite bourgeoise désire faire des affaires, s'apprête à épouser l'héritière d'un directeur de banque et à diriger une entreprise). Ces identités et cette reproduction sont doxiques car, jamais interrogées, elles sont vécues comme allant de soi⁴³.

2) Mariage et doublage : un début d'établissement (1930-1931)

Erich Radsack, à la toute fin des années 1920, investit un secteur d'activité qui s'apprête à connaître une expansion fulgurante : le doublage. Avant les premiers films parlants en 1927, le cinéma, depuis sa création en 1895, était muet. Le développement du cinéma sonore présente un défi inédit à l'industrie cinématographique, celui de la diffusion des films parlants dans l'ensemble du monde grâce au sous-titrage et au doublage.

On ne sait pas de manière précise quand ni comment Erich découvre les industries du cinéma et du doublage. Toujours est-il qu'il y entre par une technique particulière, qui connaîtra une portée et une postérité majeures dans l'histoire du doublage : la rythmographie⁴⁴. Cette technique fut particulièrement développée par deux firmes éponymes : la société berlinoise *Rhythmographie* (avec un H après la majuscule), et la société parisienne Rythmographie (sans H). Pour éviter toute confusion entre les trois termes, on sera attentif à la présence ou non d'une majuscule au début du mot (elle indique alors une société) et à la convention typographique retenue (le terme en italiques désigne spécifiquement la société allemande).

À Berlin, la société *Rhythmographie* est créée en 1929. Un document mis en ligne, l'extrait d'une correspondance évoquant le doublage en allemand du film *À l'Ouest rien de nouveau*, permet de préciser le contexte de sa création⁴⁵. Les statuts de la société *Rhythmographie G.m.bH* (« *Rhythmographie Gesellschaft mit beschränkter Haftung* », G.m.bH

⁴² Nina a d'ailleurs rapporté que, bien des décennies plus tard, quand il leur arrivait de se disputer, Erich reprochait à Ilse d'avoir eu la « chance » pendant la Première Guerre mondiale de pouvoir manger à sa faim. Quant à Ilse : « Elle lui reprochait même d'avoir voulu l'épouser parce que son père était bien placé. Ou des trucs comme ça. "Tu m'as épousée parce que mon père était directeur de banque !" » (Nina)

⁴³ BOURDIEU Pierre, *Le Sens pratique*, op. cit.

⁴⁴ CORNU Jean-François, *Le doublage et le sous-titrage. Histoire et esthétique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 ; LE NOUVEL Thierry, *Le doublage*, Paris, Eyrolles, 2007.

⁴⁵ « *Briefe an Wiebeke (XXV-25) (Die Dackelfüße für die Wasserwaage)* », document consultable sur [medienberatungev.org](https://www.medienberatungev.org/?cat=4317) (<https://www.medienberatungev.org/?cat=4317>).

désignant une société à responsabilité limitée ou S.A.R.L.) ont été établis le 16 septembre 1929, et modifiés le 14 novembre. La société a ensuite été enregistrée au registre du commerce le 30 novembre 1929 (numéro 43259 au registre), avec un siège social à Berlin et un capital social de 75 000 reichsmark. Plusieurs gérants sont nommés : **Karl Robert Blum** (généralement orthographié Carl Robert Blum), **Karl Egon Martiny**, **Walter Hahnemann**. L'objet de la société est spécifié comme suit :

« *L'exploitation des droits de propriété industrielle et des dépôts de brevets dans le domaine de la rythmographie, c'est-à-dire dans le domaine de l'enregistrement et de la reproduction de séquences de mouvements rythmiques de nature phonique et optique.* »⁴⁶

On ne sait pas dans quelles conditions Erich est amené à travailler dans cette société. On sait au moins qu'à partir de l'été 1930, il y est bien installé : au registre du commerce, à la date du 19 juin 1930, on découvre que Karl Egon Martiny n'est plus gérant de *Rhythmographie*, et qu'Erich Radsack et **Willi Matthias** se sont vus accorder une procuration (« *chacun est habilité à représenter la société conjointement avec un gérant* »⁴⁷). En tant que fondé de pouvoir de la société, Erich y occupe une position importante, même s'il n'en est pas gérant.

Cette nouvelle position est rapidement suivie de son mariage avec Ilse, le 27 septembre 1930⁴⁸. Erich emménage dans le vaste appartement qu'Inga et Ilse louaient déjà avec Hermann Salomon. Ce mariage et cette installation sont l'occasion d'inaugurer leur *livre d'or*, aussi appelé « *livre d'amis* »⁴⁹. Source précieuse pour la recherche, il s'agit d'un petit carnet dans lequel les proches du couple, lorsque celui-ci les reçoit à l'occasion d'un dîner, sont invités à laisser leur signature voire un petit mot⁵⁰. La première entrée du livre d'or, datée du 27 septembre 1930, permet de connaître la liste des personnes présentes au mariage.

Les entrées suivantes, écrites pour les invitations d'amis et de collègues d'Erich, donnent un aperçu des réseaux franco-allemands du doublage dans lesquels ce dernier était inséré. Par exemple, au mariage d'Erich et Ilse, **Erich Luschnath**, proche de *Rhythmographie*⁵¹, laisse sa signature dans le carnet⁵². Par la suite, à *Rhythmographie*, Erich participe au doublage en allemand d'*À l'Ouest rien de nouveau*. À l'occasion de la diffusion de la version allemande du film, le couple organise une soirée le 6 décembre 1930 : **Viktor Abel**, lui aussi fortement investi dans le doublage en Allemagne⁵³, laisse sa signature. Un autre invité fait directement référence à la diffusion de la version allemande du film :

« *Date de la première controversée*
"À l'Ouest, rien de nouveau"

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Acte de mariage (ancestry.com).

⁴⁹ Lettre d'Ilse à Nina (4 juillet 1980).

⁵⁰ « *Un livre d'or dans lequel, les gens qui ont travaillé avec mon père, quand ils étaient reçus par mes parents si on faisait un dîner chez nous, ils écrivaient.* » (Nina)

⁵¹ Voir la correspondance avec Wiebeke citée précédemment (medienberatungev.org).

⁵² Signe d'une relation durable, on trouve également sa signature dans une entrée datée d'après la Seconde Guerre mondiale (page 28 du livre d'or).

⁵³ CORNU Jean-François, *Le doublage et le sous-titrage*, op. cit., p. 117. Voir également la correspondance avec Wiebeke citée précédemment (medienberatungev.org), et la page Wikipédia en allemand sur Viktor Abel : https://de.wikipedia.org/wiki/Viktor_Abel.

6 décembre 1930
Ce fut une belle soirée
Divertissante et "revigorante" »⁵⁴

En 1931, Erich poursuit l'aventure *Rhythmographie*. On lit en novembre une nouvelle signature de Viktor Abel dans le livre d'or⁵⁵. On découvre également dans la correspondance d'Ilse avec sa fille, la mention d'une collaboration avec le cinéaste **Abel Gance**⁵⁶ (1889-1981). Mais 1931 est surtout pour le couple l'année de naissance de leur fille **Nina Radsack**, d'emblée baptisée protestante. Ilse cesse alors de travailler pour élever sa fille.

En apparence, tout semble donc réussir au couple. En 1930-1931, Erich semble poser les jalons d'une installation durable dans le secteur du doublage de films en allemand : il gagne confortablement sa vie, épouse la femme qui l'avait tant ébloui, et emménage chez elle. Une entrée dans une industrie en pleine expansion, un mariage, un enfant : on n'imagine pas autre chose qu'un couple faisant des projets, croyant en l'avenir et dont l'identité va de soi.

Grâce au livre d'or, on sait toutefois que cette existence prévisible et rassurante s'interrompra peu après le 28 décembre 1931, date de la dernière soirée organisée par le couple dans leur appartement berlinois.

II – Travailler et se réfugier à Paris (1932-1938)

La précédente section, à l'image de la vie d'Erich et Ilse en 1930-1931, a volontairement fait abstraction de la montée du national-socialisme et de l'antisémitisme en Allemagne dans les années 1920. Vient toutefois un moment où cette progression ne peut plus être ignorée, comme le rappelle Laurence Guillon :

*« Au printemps 1927, puis à l'automne 1930, des agressions se produisent sur le Kurfürstendamm [à] l'encontre de passants "d'apparence juive", qui sont roués de coups. En septembre 1931, ces violences se répètent, orchestrées par la SA, à l'occasion du Nouvel An juif. »*⁵⁷

À partir de 1931, donc, des commerces et magasins détenus par des Juifs à Berlin sont pris pour cibles : leurs exploitants sont menacés, les vitrines sont brisées, les clients sont empêchés d'y accéder. Après avoir obtenu la nationalité allemande en février 1932, Hitler peut se présenter à l'élection présidentielle de mars-avril : au second tour, quoique battu par le maréchal Hindenburg, il obtient 13,4 millions de voix soit 36,7 % des suffrages exprimés.

Dans un premier temps, Erich et Ilse quittent l'Allemagne pour la France étant donné, à la fois leur dégoût idéologique envers le nazisme, et l'opportunité économique et professionnelle, identifiée par Erich, de participer au doublage en français de films. Puis, à partir

⁵⁴ Texte d'origine : « Datum der Skandal-Premiere / "Im Westen nichts Neues" / 6-12-30 / Es war ein schöner Abend / Ergötzlich und "erlabend" ». La signature est restée indéchiffrable.

⁵⁵ Entrée du 19 novembre 1931 (page 11 du livre d'or).

⁵⁶ « Papi avait à faire déjà à Berlin avec Abel Gance vers 1931. » (lettre d'Ilse à Nina, 21 novembre 1973).

⁵⁷ GUILLON Laurence, « Berlin, "épicerie" de la vie juive en Allemagne (1871-1933) », *Cahiers d'études germaniques*, n° 77, 2019, p. 53-74.

des élections législatives de juillet 1932 et de l'intensification de la persécution des Juifs à l'automne, la famille anticipe un danger. Même si Inga Salomon, la mère d'Ilse, ne se considère pas juive elle-même, elle est identifiée comme telle par l'État allemand : il devient dès lors dangereux pour elle de rester à Berlin. Le risque perçu devient un nouveau motif de l'émigration à Paris, aux côtés des convictions antinazies et du placement dans le doublage : la rupture avec l'Allemagne devient irréversible.

1) Refonder et diriger Rythmographie : le doublage de films en français comme opportunité pour vivre en dehors d'Allemagne

La première entrée d'Erich et Ilse sur le territoire français est datée de mars 1932⁵⁸. Antinazi, écœuré par la montée de l'antisémitisme, le couple va trouver en France un refuge. Si les matériaux ne permettent pas de s'assurer qu'Erich était déjà antinazi en 1932, il apparaît *a posteriori* difficile d'en douter, compte tenu des engagements qu'il contractera entre 1939 et 1945 (cf. partie 3)⁵⁹.

Le dégoût éprouvé face à l'antisémitisme ne laisse aucune place au doute, étant donné d'une part les origines juives d'Ilse et sa mère Inga, d'autre part les nombreux amis et collaborateurs juifs d'Erich lorsqu'il travaillait dans l'industrie cinématographique berlinoise. Viktor Abel, par exemple, dont on se souvient que sa signature est apparue deux fois dans le livre d'or, ne le signera pas une troisième fois : juif originaire d'Ukraine, né en 1892, il sera déporté en 1941 vers le ghetto de Łódź, où il trouvera la mort⁶⁰.

Une opportunité se présente à Erich, qui va lui permettre de s'éloigner de l'Allemagne : devenir le représentant⁶¹ de la société berlinoise *Rhythmographie* à Paris. Il s'agissait pour lui de doubler des films en langue française, en important en France les techniques de la rythmographie, tout en restant rattaché à la firme allemande (dont le siège demeurait à Berlin, SW. 68, *Alte Jakobstraße*, 133). Une telle opportunité aurait été impensable sans la maîtrise de la langue française qu'Erich avait acquise au lycée.

L'émigration d'Erich est d'emblée motivée par le travail : on sait grâce à un rapport des renseignements généraux qu'il emploie du personnel pour *Rhythmographie* dès le 12 mars 1932, notamment le « *chef de publicité et assistant-metteur en scène* »⁶² **René Petit**, qui reste employé jusqu'au 4 février 1933.

⁵⁸ La carte de séjour de résident privilégié d'Erich (1952) précise : « *Date d'entrée en France : mars 1932* ». Une coupure presse conservée et annotée par Ilse précise : « *Février/mars 1932 : 1^{ère} fois à Paris. Montmartre, Rue Clignancourt, villa Junot* ».

⁵⁹ Dans un rapport daté de juillet 1945, les renseignements généraux arriveront d'ailleurs à la même conclusion : « *[Il] est probable que ses opinions étaient hostiles au régime national-socialiste du fait qu'en 1932, il a quitté son pays précisément pour fuir le régime qu'il prévoyait.* » Rapport des renseignements généraux, 13 juillet 1945 (Archives de la préfecture de Police de Paris, 77 W 532-199867).

⁶⁰ Il a été reconnu victime juive du nazisme : <https://www.holocaust.cz/en/database-of-victims/victim/141939-viktor-abel/>.

⁶¹ Dans un langage policier, la préfecture parle de « *l'agent* » (plutôt que le représentant) de Rythmographie.

⁶² Rapport des renseignements généraux, 12 juillet 1935 (Archives nationales, 19940472/13). Pour simplifier l'écriture, ce document sera appelé dans la suite du texte le *rapport RG 1935*.

La période mars-novembre 1932 est en réalité une période de transition. Officiellement, Erich se présente toujours comme le représentant (à Paris) de *Rhythmographie* (à Berlin). Il a son bureau, rémunère des employés, et atteint en neuf mois un chiffre d'affaires de 2,8 millions de francs. On trouve entre juin et août 1932 plusieurs traces du travail d'Erich pour *Rhythmographie* en France :

« M. Erich Radsack, M. **Daubannay** et son assistant René Petit poursuivent la synchronisation en français de la production – Fox-Film – Transatlantic. » (Cinémagazine, juin 1932)⁶³

« Aux Studios Eclair, à Epinay, le metteur en scène Paul Daubannay, en amicale collaboration avec M. Léo Lasko, assistés de René Petit, vient de commencer pour la Pax-Film, avec le procédé "rhythmographie", la version française du film *Der Greifer* [1930], qui prend pour la France le titre de *Oiseau de Nuit*. Direction artistique : Erich Radsack. » (La Liberté, 13 août 1932)⁶⁴

« Les studios Eclair se sont assurés le concours de la "Rhythmographie" pour le doublage de films étrangers et M. Jourjon a immédiatement fait construire de nouveaux ateliers spécialement installés pour ce travail sur les indications de l'administrateur délégué de la "Rhythmo", M. Radsack. » (La Critique cinématographique, 27 août 1932)⁶⁵

Grâce à ces succès, Erich et Ilse ne tardent pas à louer un appartement près des Champs-Élysées (51, avenue Georges V), tandis que leur fille Nina reste à Berlin avec sa grand-mère. Toutefois, un problème considérable ne tarde pas à se poser : la structure dirigée par Erich à Paris tend à s'autonomiser de la société berlinoise *Rhythmographie*. Avec ses bureaux, son chiffre d'affaires et ses employés, l'antenne parisienne prend progressivement, de fait, la forme d'une société autonome.

Ainsi, cette structure a un statut flottant. Erich est face à un choix : continuer à avoir le bureau à Paris d'une société allemande, ou créer une société parisienne indépendante de la précédente ? Il faut neuf mois à Erich pour trancher, dans un contexte où Ilse et lui ne savent pas encore s'ils rentreront à Berlin ou s'ils s'installeront durablement à Paris. La décision définitive de rester à Paris est prise par le couple à l'automne 1932, dans le contexte (dont on reparlera plus bas) de la montée du nazisme et de l'antisémitisme en Allemagne.

Le statut de la société est régularisé le 1^{er} décembre 1932 : une nouvelle société, Rythmographie, indépendante de *Rhythmographie*, est créée le 1^{er} décembre 1932 par Erich Radsack. Au registre du commerce de la Seine, elle est immatriculée au numéro 255.056 :

« Par acte sous seing privé, en date à Paris, du 5 décembre 1932, enregistré même ville 1^{er} A.S.S.P. [acte sous seing privé, ndlr], le 5 décembre 1932, n° 70 [...] M. Erich Radsack, ingénieur, demeurant à Paris, 51, avenue Georges-V ; Et M. **Alfred Ludtke**, négociant, demeurant à Berlin. Ont constitué une [SARL] ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation de brevets industriels et licences ayant trait à la rhythmographie. La durée de la Société est de cinquante années, à compter du 1^{er} décembre 1932 [...]. Le siège social est établi à Paris, rue des Martyrs, n° 52 (2, square Trudaine). La dénomination et la raison sociale sont : "RYTHMOGRAPHIE" [SARL]. Le

⁶³ Consultable sur cineressources.net : <http://www.cineressources.net/consultationPdf/web/o001/1122.pdf>.

⁶⁴ Document transcrit sur un forum spécialisé : <https://doublagefrancophone.lebonforum.com/t16426-oiseaux-de-nuit-richard-eichberg-1930>.

⁶⁵ Document consultable sur Gallica :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4547882w/f7.image.r=erich%20radsack?rk=21459;2>.

capital social est de Frs. 25.000 [...]. La Société est gérée par un des associés, M. Erich Radsack. »
(*Les Annonces de la Seine*, 9 décembre 1932)⁶⁶

Aux Archives nationales figure un rapport de la préfecture de Police de Paris concernant la firme Rythmographie, adressé au ministre de l'Intérieur et daté du 12 juillet 1935⁶⁷. S'appuyant sur le registre du commerce, son auteur attribue également la création de Rythmographie à Erich⁶⁸.

Peut-on alors dire qu'Erich Radsack a été la première personne, en France, à recourir à la rythmographie pour doubler des films en langue française ? C'est ce que Thierry Le Nouvel écrivait en 2007 :

*« Ainsi dans Une Histoire d'amour (1933) de Max Ophuls, "version multiple" de Libelei (1932), est-elle assurée, entre autres, par Erich Paul Radzac [sic]. De mémoire de doubleur, ce serait ce même Radzac qui, de retour d'Allemagne, aurait introduit en France la bande rythmo inventée en 1927 pour la projection de Félix le chat à Baden-Baden. »*⁶⁹

L'auteur évoque en fait un témoignage du réalisateur et monteur **Jean Sacha** (1912-1988), publié par Philippe Roger en 2001 :

*« J'ai travaillé sur la version française de Liebele. Mon amitié avec [Max] Ophuls date de là. J'étais petit assistant du doublage ; ce sont mes débuts. Le directeur général de la Rythmographie, la maison de doublage, Erich Paul Radzach [sic], était un Allemand déjà installé en France ; **Jean Rozenberg** était le directeur artistique. »*⁷⁰

Toutefois, en 2014, Jean-François Cornu fait remarquer que « *le procédé Rythmographie [...] était, en réalité, exploité en France sous ce nom depuis 1931* »⁷¹. L'auteur attribue la paternité de la société française Rythmographie à André Rigaud, Richard Heinz et André Norevó, et date sa création fin 1931⁷². Une hypothèse plausible pourrait être celle d'une refondation de la société par Erich après la liquidation d'une société antérieure. Deux structures différentes pourraient avoir été créées, dans un contexte de forte concurrence commerciale⁷³.

Si Erich Radsack n'est donc peut-être pas le premier à importer en France cette technique de doublage, il est en tout cas l'architecte de ce que Jean-François Cornu qualifie de

⁶⁶ Document consultable sur Gallica :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t57360397/f25.image.r=erich%20radsack?rk=21459;2>.

⁶⁷ Rapport RG 1935.

⁶⁸ « *La firme "Rythmographie", société à responsabilité limitée, au capital de 25.000 frs, a été fondée à Paris, le 1er Décembre 1932, par le nommé Radsack, Erich. [...] Dans la société qu'il a créée à Paris, il a comme seul associé un compatriote, le nommé Ludtke, Alfred, né le 7 Mai 1892, à Berlin. [...] Radsack est le seul gérant de la société. L'autre associé, M. Ludtke, qui n'aurait fait qu'avancer des capitaux, réside à Berlin. [...] Inscrite au Registre du Commerce de la Seine sous le n° 255.056 B.* » (Rapport RG 1935).

⁶⁹ LE NOUVEL Thierry, *Le doublage*, op. cit., p. 5.

⁷⁰ ROGER Philippe, « Une rencontre avec Jean Sacha », 1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze, n° 76, 2015, p. 192-193.

⁷¹ CORNU Jean-François, *Le doublage et le sous-titrage*, op. cit., p. 122.

⁷² *Ibid.*, p. 137.

⁷³ On rejoint ainsi la conclusion du rapport RG 1935 : « *Radsack, son directeur, eut la chance d'être le premier à réaliser pratiquement le "doublage" en France.* » Pas nécessairement le premier donc, mais pas loin.

« remise sur pied »⁷⁴ de la société Rythmographie à partir de 1933. Dès sa (re)fondation en décembre 1932, Erich reste en effet l'unique gérant et directeur de Rythmographie.

En janvier 1933 commence pour la société une phase de régularisation. Celle-ci touche en premier lieu la question de l'impôt. Après un contrôle fiscal, la société créée quelques semaines plus tôt est taxée d'office, car le contrôleur des impôts estime que le chiffre d'affaires réalisé entre mars et novembre 1932 pour le compte de la société berlinoise doit rétroactivement être considéré comme celui de la société parisienne :

« [La] "Rythmographie" et, avant qu'elle n'existât, le nommé Radsack, agent de la "Rhythmographie" (G.M.B.H.) de Berlin, ont fait un chiffre d'affaires considérable [et] une partie des bénéfices réalisés fut exportée à Berlin sans l'acquittement d'aucun impôt en France. [...] Le nommé Radsack prétend que la "Rythmographie" n'ayant été créée que le 1er Décembre 1932, ce chiffre de 2.800.000 francs comprend surtout les affaires qu'il a traitées en France au nom de la "Rhythmographie" (G.M.B.H.) de Berlin, société qui, par conséquent, doit payer. [Or] la "Rhythmographie" de Berlin serait actuellement en liquidation. »⁷⁵

La régularisation touche ensuite la réglementation sur les travailleurs étrangers. En 1932 travaillaient pour Erich un certain nombre d'employés étrangers, surtout des Juifs allemands réfugiés, autorisés à séjourner en France mais pas à devenir salariés : « [Il] résulte notamment des renseignements fournis, que la Rythmographie a négligé de se conformer aux lois concernant la réglementation du travail et l'emploi des étrangers ». Le rapport fait remarquer qu'Erich a par la suite pris acte de cette réglementation (« cette société n'emploie plus maintenant que des Français »).

En réalité, un mois après la création de Rythmographie, en janvier 1933, c'est une campagne de presse lancée par l'ancien employé d'Erich qui déclenche le contrôle des impôts et celui des salariés. Cette campagne de presse prend d'emblée un ton féroce xénophobe :

« A l'origine de la campagne de presse et des dénonciations contre la société "Rythmographie" on découvre comme principal artisan le nommé Petit, René [...]. [Il] a déclenché la campagne de presse en question en vue d'engager la Chambre Syndicale de la Cinématographie Française à agir pour que le "doublage" des films étrangers soit confié à des Français ou à des sociétés françaises administrées par des Français. »⁷⁶

⁷⁴ CORNU Jean-François, *Le doublage et le sous-titrage*, op. cit., p. 138.

⁷⁵ Rapport RG 1935. Pour savoir s'il y a eu, soit un problème de régularisation, soit effectivement évasion ou fraude fiscale, soit une erreur de l'inspecteur des impôts (qui aurait alors vu de façon erronée des liens entre deux structures qui n'avaient rien à voir sur le plan légal, en reconstruisant *a posteriori* un chiffre d'affaires), il faudrait davantage d'éléments. Or le rapport est incomplet : il ne donne aucune date, et recourt au conditionnel pour évoquer la liquidation de la firme berlinoise. De plus, son auteur adopte un ton xénophobe et antisémite versant dans le complotisme : « Radsack paraît avoir peu de sympathie pour notre pays. Il serait assez porté vers le sionisme. On remarque d'ailleurs qu'il n'évolue que parmi les Juifs et ses employés, bien que Français, descendent pour la plupart de familles d'origine étrangère et israélite. » Erich est donc perçu comme un étranger suspect, sur qui il convient d'enquêter pour savoir s'il constitue une menace. Mais l'auteur du rapport préfère consacrer des signes aux proches juifs d'Erich et à son soi-disant « sionisme » (d'ailleurs jamais avéré) plutôt que d'entrer dans le détail technique du contrôle fiscal : peut-être parce que cela lui aurait demandé des compétences qu'il n'avait pas. (« L'antisémitisme est la mesure du manque de talent dans l'homme. », Vassili Grossman, *Vie et destin*).

⁷⁶ Rapport RG 1935.

On notera d'ailleurs que tout antisémite et xénophobe qu'il était (cf. note 75), le policier auteur du rapport de 1935 exprime davantage de mépris vis-à-vis de René Petit que d'Erich : il estime que Rythmographie n'a exercé aucune concurrence « *déloyale* » envers les sociétés de doublage tenues par des Français, qu'elle est simplement une « *redoutable concurrente* » pour celles-ci étant donné ses clients et son chiffre d'affaires, et fait remarquer que Petit « *se trouvait être évidemment le premier intéressé* » à ce que la campagne de presse aboutisse à l'interdiction, pour des étrangers comme Erich, de doubler des films en langue française.

Toujours est-il qu'après 1932, cette année de flottement – rester à Paris ou rentrer à Berlin, créer une société autonome ou rester lié à une société berlinoise –, les années 1933-1935 semblent pour Rythmographie être des années d'apogée. Le principal client de la société est l'« *Universal Films* », une filiale de l'« *Universal Pictures Corporation* » (dont le siège est à New York) et dont elle double les trois quarts des films depuis 1932. Ces succès permettent à Erich et Ilse de louer dès octobre 1934 un nouvel appartement, en fait l'étage d'un immeuble de Neuilly-sur-Seine (14-16 rue Frédéric Passy), « *un appartement luxueusement meublé, d'un loyer annuel de 20.000 francs, charges comprises* »⁷⁷.

Quelques mois plus tard, en avril 1935, le siège social de Rythmographie est transféré du 2, square Trudaine (des locaux alors sous-loués par l'« *Universal Films* »⁷⁸) à cet appartement. Quant aux studios loués pour y enregistrer les voix, désormais :

« [Rythmographie] utilise un auditorium aux "Studios de Neuilly" 42bis, Bd du Château, à Neuilly-sur-Seine, qu'elle loue suivant ses besoins. [...] Avant de s'installer aux Studios de Neuilly, la "Rythmographie" fonctionnait à Epinay-sur-Seine 42, avenue d'Enghien, dans un studio qui lui était loué par la société "Eclair-Tirage". »⁷⁹

S'agissant des personnes travaillant à ou autour de Rythmographie en 1933-1935, ce même rapport, et le livre d'amis, sont riches d'informations. On découvre par exemple dans le livre d'or, à l'occasion d'une soirée organisée le 19 janvier 1935 par Erich et Ilse dans leur appartement, quatre pages de signatures permettant d'identifier les personnes présentes à la soirée (et d'autres mentionnées). Certaines d'entre elles, comme l'a montré Jean-François Cornu, s'inscrivent dans le paysage du doublage : **Henri Debain**⁸⁰ ; « *Kiko* » (**Léon Kikoïne**⁸¹) ; « *J. d'Arcole* » (**Jacqueline d'Arcole**⁸²). Parmi les signatures, on lit également : « *Weill* » (**Pierre Weill**⁸³ ou **Janine Weill** la secrétaire d'Erich⁸⁴) ; **Georges Hubert**⁸⁵ (qui mentionne Erich comme le « *patron* ») ; **Max Fromm**⁸⁶.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ CORNU Jean-François, *Le doublage et le sous-titrage*, op. cit., p. 162.

⁸¹ *Ibid.*, p. 176.

⁸² *Ibid.*, p. 149.

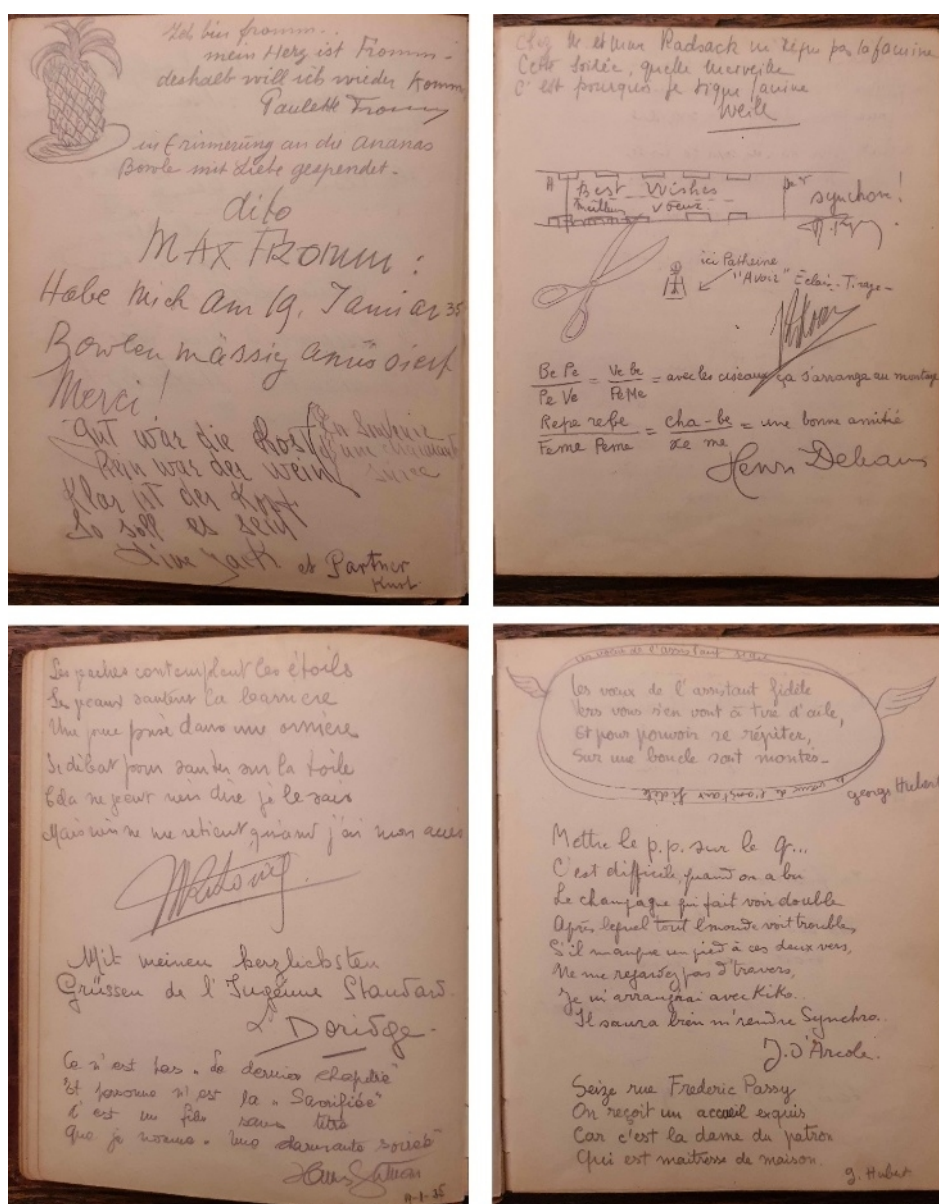
⁸³ *Ibid.*, p. 94.

⁸⁴ Rapport RG 1935. L'hypothèse que Pierre et Janine Weill étaient apparentés est plausible.

⁸⁵ Probablement Georges Hubert (1906-1983), acteur actif dans le doublage.

⁸⁶ Acteur allemand (dont on trouve des traces dans le cinéma à partir de 1930).

Figure 1. Le livre d'or des Radsack, pages 15 à 18



À l'occasion du nouvel an 1936, le scénariste et réalisateur **Erich Weissenberg**, rencontré par le couple en Allemagne, laisse également sa signature dans le livre d'or (sans toutefois qu'on puisse établir un lien direct avec Rythmographie). Quant au rapport de la préfecture de Police rédigé en 1935, il mentionne d'autres personnes étant (ou ayant été) salariées de Rythmographie : Jean Rozenberg⁸⁷, évoqué par Jean Sacha ; **Alfons Steinfeld**, employé comme traducteur en 1932 (et alors pris en charge par le Comité français de protection des intellectuels juifs persécutés) ; **Lucie Barzmann**. On y apprend au passage que dans l'appartement qu'ils louaient avenue Georges V, Erich et Ilse ont hébergé à partir d'octobre 1933 **Erich Blumenhein**, juif originaire d'Allemagne et réfugié à Paris⁸⁸.

⁸⁷ Également mentionné par Jean-François Cornu (*Le doublage et le sous-titrage*, op. cit., p. 163), et dans le rapport RG 1935 : « [Cette société] a actuellement six employés permanents et un directeur artistique : M. Jean Rozenberg, fils de Lucien Rozenberg, acteur bien connu. »

⁸⁸ « [Erich] occupait à son domicile particulier, en qualité de domestique "au pair" depuis le 21 Octobre 1933, le nommé Blumenhein, Erich, de nationalité allemande, né le 25 Janvier 1892 [...]. Le nommé Blumenhein, ancien

Après trois années d'activité aux allures d'apogée, le contexte économique de 1936 vient à bout de l'entreprise : d'après Nina, la dévaluation du franc en octobre 1936, peu après la grève générale de mai-juin, a conduit Erich à « *mettre la clé sous la porte* »⁸⁹.

On trouve par la suite peu de traces des activités professionnelles exercées par Erich entre 1937 et l'été 1939. On sait qu'en parallèle de Rythmographie, il était gérant associé de la société « La Centrale », créée en août 1933 et qui avait ses bureaux dans le même immeuble que Rythmographie à sa création (2, square Trudaine). Les activités de « La Centrale » sont interrompues en 1938 (cf. partie 4). Un rapport des renseignements généraux daté de 1945⁹⁰ précise également que « *jusqu'en 1939, Radsack était gérant-associé dans une affaire de doublage de films cinématographiques 4, rue Caran d'Ache (17^{ème}) et gagnait environ 6 à 8.000 francs par mois* », mais il n'a pas été possible d'identifier la société en question. On sait seulement qu'il travaille en 1939 sur le doublage d'un film portant sur l'armée suisse : *Notre armée*, d'Arthur Porchet et Jacques Béranger⁹¹.

2) Fuir l'antisémitisme : de la conviction antinazie à la nécessité de survie

Ainsi, en devenant l'agent à Paris d'une société allemande de doublage, puis en (re)fondant et dirigeant son équivalent français, Erich fait d'une pierre deux coups : il s'éloigne de son pays d'origine, envers lequel il est de plus en plus hostile, et s'enrichit en contribuant à la vie cinématographique parisienne. Au cours de l'année 1932, toutefois, résider en France va changer de signification. Au début de l'année, il s'agissait encore de rester fidèle à des convictions antinazies, grâce à l'opportunité d'exercer une profession en dehors d'Allemagne. Fin 1932, il en va désormais d'une nécessité de survie : Inga étant identifiée comme juive, le couple Radsack estime qu'elle serait en danger en restant à Berlin. Des stratégies sont mises en œuvre afin qu'elle rejoigne sa fille à Neuilly.

Déjà en juillet 1932, les élections législatives allemandes donnent 37,3 % des voix au parti national-socialiste. Peu après, à l'automne, des SA posent des bombes dans des synagogues et des entreprises et commerces tenus par des Juifs⁹². À l'automne donc, Inga demande un visa français. Elle l'obtient le 30 décembre 1932, en plein boycott des secteurs

restaurateur établi à Berlin, célibataire, est arrivé en France le 22 Mai 1933 comme réfugié israélite. Ce serait pour le secourir que Radsack l'aurait pris à son service. Celui-ci aurait ignoré l'obligation dans laquelle il se trouvait d'exiger que Blumenhein fut porteur d'une carte de travailleur pour occuper un emploi "au pair". » (Rapport RG 1935)

⁸⁹ « *Son studio, ça c'était terminé même un peu avant la guerre. Avec les grèves de 1936, mon père était bien embêté étant donné qu'il avait des contrats. Les Américains et d'autres avaient payé d'avance le travail qu'on ferait sur leurs films, le doublage, etc. Ce qui fait que pendant que les ouvriers n'étaient pas là, les contrats continuaient de fonctionner. Et mon père n'avait plus assez d'argent pour payer les gens qui travaillaient chez lui. Il devait aussi payer le loyer de son studio d'enregistrement. Alors, donc, il a été obligé d'emprunter de l'argent. Et puis, quand il a emprunté de l'argent, on lui a dit : "Non, il n'y aura pas de dévaluation". Il y a eu dévaluation [la dévaluation du franc de 35 % du franc en octobre 1936, ndlr]. Donc, il devait beaucoup plus que ce qu'il avait emprunté. Et donc, il a été obligé de mettre la clé sous la porte.* » (Nina)

⁹⁰ Rapport des renseignements généraux, 13 juillet 1945, déjà cité.

⁹¹ Information trouvée sur la page du film sur le site de l'Internet Movie Database : https://www.imdb.com/fr-ca/title/tt13922476/fullcredits/?ref=tt_cst_sm.

⁹² EVANS Richard J., *Le Troisième Reich. L'avènement*, Paris, Flammarion, 2009.

économiques engageant des Juifs⁹³. À peine dix jours plus tard, le 9 janvier 1933, Inga et sa petite-fille Nina entrent sur le territoire français pour se réfugier chez Erich et Ilse⁹⁴. Trois semaines plus tard, Hitler est nommé chancelier.

Inga est désormais réfugiée en France, comme beaucoup d'émigrants allemands et autrichiens, à un moment où le pays est devenu leur principal lieu de refuge étant donné sa proximité géographique et sa politique d'accueil encore libérale. À partir de la fin de l'année 1933, néanmoins, la France durcit sa politique d'asile⁹⁵. Pour les Radsack-Salomon, en tout cas, la rupture avec l'Allemagne est pensée comme irréversible : il s'agit de s'établir durablement en France, d'y refaire sa vie. Quelques mois après qu'ils ont quitté l'Allemagne, ils font transporter à Neuilly les meubles de l'appartement qu'ils louaient à Berlin⁹⁶ et rompent le bail de celui-ci. Erich et Ilse inscrivent leur fille Nina dans une école de Neuilly. Afin de continuer à résider en France, chaque Radsack obtient et fait renouveler lorsque nécessaire (environ tous les deux ans) une « *carte d'identité d'étranger de non salarié* » délivrée par la Préfecture⁹⁷. Quelques années plus tard, on lit sur leurs documents d'identité qu'ils ne sont plus « *allemands* », mais « *apatrides d'origine allemande* ».

L'analyse doit ici se porter sur les *(pré)dispositions à refaire sa vie*. De nombreuses conditions ont rendu possible la prévision et l'acceptation, par les Radsack, d'une existence en dehors d'Allemagne. Erich affirmait qu'il n'était pas attaché à ses parents⁹⁸. Ses amis et collègues allemands, dont une partie importante étaient juifs, étaient nombreux à avoir quitté leur pays d'origine. Il travaillait dans une industrie cinématographique en pleine internationalisation, dans laquelle il a pu s'insérer étant donné un sens certain du placement. Comme Ilse (et probablement Inga), il parlait parfaitement français. Quant à Inga, elle vient d'une famille marquée par d'importantes mobilités entre l'Allemagne et le Danemark (cf. partie 2) : elle parle danois, l'a enseigné à sa fille, et se rendait elle-même régulièrement au Danemark pour rendre visite à sa famille. Ces dispositions et ressources ont favorisé une résistance à l'anomie⁹⁹ engendrée par le fascisme et le totalitarisme, sur laquelle nous reviendrons (cf. partie 2). En l'absence de telles conditions, l'existence peut perdre tout sens, tout horizon.

C'est ici qu'entre en scène, dans cette famille, la première victime du nazisme : **Erich Salomon** (1878-1933). Hermann Salomon, le père d'Ilse et mari d'Inga, avait trois frères. Tous nés à Helmstedt et d'origine juive, seul Hermann résidait à Berlin, tandis que ses frères se sont établis à Brunswick, près de Hanovre. Le plus jeune des frères, Erich Salomon, était avocat :

« Docteur en droit, avocat et notaire, associé de Bruno Mielziner et E. Magnus, domicilié au 8, Bernerstr. [...] En 1911, Erich Salomon était directeur général de la Braunschweigische Terraingesellschaft, 132 puis membre du conseil d'administration du barreau de Brunswick,

⁹³ LONGERICH Peter, *Holocaust: The Nazi Persecution and Murder of the Jews*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

⁹⁴ Sur le visa d'Inga accordé en 1932 (archives personnelles), l'entrée sur le territoire français est datée du 9 janvier 1933 après un passage au Commissariat spécial de Jeumont, à la frontière avec la Belgique.

⁹⁵ BOHNEKAMP Dorothea, *Rester malgré la Shoah*, op. cit.

⁹⁶ Entretiens avec Nina.

⁹⁷ Rapport RG 1935.

⁹⁸ Comme précisé précédemment, Erich disait avoir été élevé par Bertha Königer.

⁹⁹ DURKHEIM Émile, *Le Suicide. Étude de sociologie*, Paris, Félix Alcan, 1897.

représentant du barreau auprès de la caisse d'entraide des associations d'avocats, ainsi que membre du conseil de surveillance et conseiller juridique de la société Brunsviga Maschinenwerke Grimme, Natalis und Co., conseiller juridique de l'Association des brasseries de Brunswick et de ses environs, conseiller juridique du Groupement d'intérêt des avocats allemands à Hambourg et membre de l'Assemblée des députés de l'Association allemande des usines de tôlerie. »¹⁰⁰

Erich Salomon s'est suicidé le 11 janvier 1933. Les différents travaux réalisés afin de reconstituer sa trajectoire ont abouti à la conclusion que son suicide était lié à la montée du nazisme en Allemagne. Dans la suite de la note biographique précédemment citée, écrite par l'association d'alpinisme à laquelle il appartenait, on lit ainsi : « *On peut supposer que son geste était directement lié à la prise de pouvoir imminente du national-socialisme.* » Erich Salomon a été reconnu comme victime du nazisme par Yad Vashem, ce qu'on lit également sur le site des Archives fédérales allemandes (*Bundesarchiv*¹⁰¹). Le lecteur sera peut-être surpris par l'inscription de la date de ce suicide dans la chronologie du nazisme : Hitler n'est pas encore chancelier, les lois de Nuremberg semblent encore loin. Mais grâce à Nina, on peut affirmer qu'Erich Salomon faisait l'objet d'un harcèlement antisémite, et qu'il pouvait à ce titre craindre le pire :

« [Erich Salomon] était associé avec quelqu'un dans un cabinet de droit, d'avocat. Et il recevait tout le temps des lettres anonymes qui le traitaient de "sale juif". Il n'a pas supporté ces lettres anonymes et il s'est suicidé. » (Nina)

Erich Salomon avait expliqué sa situation – lettres antisémites, peur de ne plus pouvoir exercer sa profession – à sa nièce Ilse. Elle était proche de son oncle, comme en témoigne la présence de celui-ci à son mariage¹⁰². Quand Ilse se préparait à accueillir sa mère à Neuilly, elle a proposé à son oncle de l'héberger aussi, donc de l'aider à se réfugier en France : « *Mes parents lui avaient même proposé de venir chez eux à Neuilly. Il ne l'a pas fait, finalement.* » (Nina)

Le 9 janvier, Inga Salomon fuit l'Allemagne ; le 11, Erich Salomon se suicide. Cruelle chronologie : quand les uns s'apprêtent à commencer une nouvelle vie, d'autres mettent fin à la leur. Peut-être peut-on y voir la conséquence de l'enracinement durable des Salomon dans la Basse-Saxe, d'une assimilation trop marquée, en quelque sorte : si, comme l'affirme Nina, Erich Salomon a privilégié le suicide à l'émigration, l'hypothèse peut être faite que les conditions n'étaient pas réunies pour qu'il puisse imaginer une existence en dehors de celle qu'il avait bâtie, comme avocat, à Brunswick.

Pour Ilse et Inga, la nouvelle de ce suicide est vécue comme une tragédie. Mais la vie continue. Réfugiée en France, Inga n'a bientôt plus d'autre choix que de dépendre financièrement de sa famille : peu après l'arrivée au pouvoir des nazis, sa pension de veuve est gelée (d'abord elle ne peut la toucher et dépenser qu'à condition de se rendre en Allemagne, puis cette pension est définitivement supprimée). Erich Radsack dirige Rythmographie. Ilse

¹⁰⁰ « *Spurensuche – Geschichte der Sektion Braunschweig des DAV während der NS-Zeit* », document consultable sur [alpenverein.de](https://www.alpenverein.de/files/spurensuche_dav-sektion-braunschweig_20251112.pdf) : https://www.alpenverein.de/files/spurensuche_dav-sektion-braunschweig_20251112.pdf.

¹⁰¹ Voir, sur le site de Yad Vashem : <https://collections.yadvashem.org/en/names/11621845> ; et sur celui des Bundesarchiv : <https://apps.bundesarchiv.de/gedenkbuch/en1147874>.

¹⁰² On lit dans le livre d'or la signature d'« *Onkel Erich* » au moment du mariage d'Ilse (page 4).

l'accompagne régulièrement dans son travail. Le couple s'attache de plus en plus à la France et à la vie parisienne, tandis qu'Inga s'occupe de sa petite-fille Nina à Neuilly¹⁰³ :

« Ma grand-mère restait à la maison, elle s'occupait de moi. Ce qui fait que j'ai un souvenir lumineux, merveilleux, de ma grand-mère, parce qu'elle s'occupait beaucoup de moi. Elle était très douce, très gentille. » (Nina)

Photo 3. Inga et Nina (v. 1934-1935)



¹⁰³ Cette relation privilégiée avec Inga était d'autant plus importante pour Nina qu'elle n'a pratiquement pas connu son autre grand-mère. Jusqu'en 1937, accompagnée de ses parents, Nina peut encore rendre visite, de façon exceptionnelle, à sa grand-mère berlinoise. À partir de 1938, ce ne sera plus possible. Par la suite, elle ne l'a plus jamais revue : *« Quand mes parents allaient en Allemagne, ils m'accompagnaient chez ma grand-mère allemande [Helene, ndlr]. Ce qui fait que j'ai fait sa connaissance. De temps en temps, pendant les vacances, j'allais à Berlin avant la guerre, et je jouais avec une machine qui recouvrait les boutons. Mais ça remonte à l'âge de 7 ans. Depuis l'âge de 7 ans, je ne l'ai plus revue. »*

Partie 2

Ilse Radsack, une femme face à la Shoah

1939-1945

*« Pendant toutes les années qu’a duré la furie d’Auschwitz, Dieu s’est tu.
Les miracles qui se produisaient vinrent seulement d’êtres humains. »*

Hans Jonas, *Le concept de Dieu après Auschwitz*

Les destins au cours de la Seconde Guerre mondiale d’Inga, Ilse et Nina d’une part, d’Erich de l’autre, vont être examinés séparément. Après l’invasion de la Pologne par l’Allemagne et l’entrée en guerre de la France, en septembre 1939, Erich refuse la conscription dans l’armée allemande et s’engage dans la Légion étrangère. C’est donc d’abord sur un plan géographique qu’il est éloigné de sa famille. Mais il va rapidement exister entre elle et lui une distance sociale et ontologique presque infinie : celle qui sépare les personnes que des États identifient alors comme « juives », et les autres. Pour des personnes résidant en France, en Allemagne ou au Danemark entre 1939 et 1945, « survivre » prend une signification différente selon les identités raciales et religieuses assignées. En application des lois de Nuremberg et du statut des Juifs en France, dès lors qu’on a trois ou quatre grands-parents juifs, on est considéré comme juif, donc persécuté et promis à l’extermination. Pour le III^e Reich et le régime de Vichy, c’est donc le fait d’avoir des origines juives (réelles ou présumées) qui motive l’assignation à la judéité.

Erich est considéré d’un point de vue racial comme « aryen », car il apporte la preuve que ses grands-parents sont tous protestants. Allemand réfugié en France, engagé dans la Légion avant de se réfugier à Nice puis d’entrer dans la Résistance, son cas sera étudié dans la prochaine partie : s’il adopte également des stratégies de survie prenant acte des catégorisations opérées par des États (« étranger », « combattant volontaire », « traître »), son identification raciale et religieuse ne pose pas question.

Cette partie s’intéresse donc spécifiquement à Ilse et à ses proches, tous identifiés comme juifs (parfois tardivement, parfois partiellement). Dans un premier temps, sa mère Inga, d’emblée considérée juive, est conduite au camp de Drancy en vue d’être déportée. Ilse active alors un réseau de relations (familiales et bureaucratiques) danoises, qui parviennent à faire libérer Inga du camp et l’aident à se réfugier au Danemark, puis en Suède. Par la suite, Ilse craint d’être elle-même considérée comme juive avec sa fille : elles prennent donc la route de l’exil et sont cachées successivement par plusieurs familles, dont celle d’un Juste parmi les Nations. À la fin de la guerre, Ilse découvre que ses craintes étaient fondées : elle a effectivement été considérée juive par le commissariat général aux Questions juives et le « service juif » de la préfecture de Police de Paris, après quoi l’appartement qu’elle louait avec Erich à Neuilly a été spolié et réattribué. Elle apprend finalement la mort et la disparition de plusieurs proches (ses oncles, un cousin), qui se sont suicidés ou ont été déportés.

I – Le sauvetage d’Inga Salomon

Du fait de ses origines juives, construites comme des stigmates par l’administration allemande et le régime de Vichy, Inga est arrêtée lors de la rafle des 10-11 février 1943, et incarcérée au camp de Drancy en vue d’être déportée à Auschwitz-Birkenau pour y être asphyxiée dans une chambre à gaz. Toutefois cette logique de persécution et d’extermination va se heurter à celle de protection du Danemark. Si Inga a des origines juives, elle a également des origines danoises, qui vont être mises en avant par de nombreux soutiens sollicités par Ilse puis par des proches d’Inga résidant au Danemark. Plusieurs composantes de l’État danois prennent la défense d’Inga. Même si le pays est occupé par l’Allemagne, il impose un rapport de force à la puissance occupante, et parvient à présenter les origines danoises d’Inga (justifiant une libération de Drancy et un refuge au Danemark) comme plus déterminantes dans la balance que ses origines juives (qui devaient conduire à sa déportation). Sa survie est obtenue *in extremis* à l’issue d’une lutte bureaucratique. Puis, quand le Reich reprend le dessus sur le Danemark et décide d’arrêter tous les Juifs qui y résident, une opération de sauvetage de ceux-ci est mise en place : à deux reprises, grâce à ses origines, son capital de relations et la logique de protection mise en œuvre par la bureaucratie danoise, Inga est sauvée.

1) Logique de persécution de l’État allemand et du régime de Vichy : les origines juives comme stigmates

La mère d’Ilse, Inga Salomon, a des origines juives. La reconstitution de son arbre généalogique¹⁰⁴ fait apparaître qu’à une exception près, tous ses arrière-grands-parents sont juifs : une femme née **Warburg**¹⁰⁵ ; une femme née **Rée**¹⁰⁶ ; un homme et une femme nés dans la famille **Ballin**¹⁰⁷. Trois autres grands-parents d’Inga sont juifs¹⁰⁸. Finalement, Inga n’a qu’un seul grand-parent chrétien¹⁰⁹. En cette matière, le généalogiste peut se réjouir : comme plusieurs personnalités ont porté les noms Warburg, Ballin et Rée, une documentation riche existe déjà sur ces familles.

La famille Warburg apparaît en cela emblématique¹¹⁰. Son plus vieil ancêtre connu était Simon von Cassel (v.1500-1566). Certaines sources indiquent, sans toutefois en apporter la preuve, qu’il descendrait d’Anselmo del Banco, banquier juif de Venise qui aurait quitté la ville lors de l’institution du ghetto (1516). Après s’être installés dans la ville de Warburg, dans l’ouest de l’actuelle Allemagne, Simon et ses descendants ont adopté comme nouveau nom celui de la

¹⁰⁴ Pour construire l’arbre généalogique de la famille Radsack-Salomon, je me suis appuyé sur trois types de sources : plusieurs arbres réalisés par des amateurs (archives personnelles) ; un arbre d’Hartvig Philip Rée et Hans Slægt réalisé par des professionnels et publié en 1912 ; des sources ouvertes (principalement geneanet.org et geni.com).

¹⁰⁵ Röschen Riwka (1765-1815).

¹⁰⁶ Frederikke Privche (1781-1815).

¹⁰⁷ Salomon Joseph (1754-1835) et Henriette (v.1789-1872).

¹⁰⁸ Moses Alexander Dessauer (dates inconnues), Abraham Simon (1767-1847) et Edel Nathansen (1789-1862).

¹⁰⁹ Abraham Hartvig von Essen (1773-1843).

¹¹⁰ CHERNOW Ron, *The Warburgs: The Twentieth-Century Odyssey of a Remarkable Jewish Family*, New York, Random House, 1993 ; RATTI Pietro, *Rockefeller et Warburg. Les grands alliés des Rothschild. Les familles les plus puissantes sur Terre*, Vicenza, Arianna Editrice, 2021. Voir également la page Wikipédia en langue anglaise de la famille Warburg : https://en.wikipedia.org/wiki/Warburg_family.

ville où ils résidaient. Par la suite, la famille Warburg s'est établie à Hambourg. On compte parmi ses descendants plusieurs personnalités de la vie économique, financière et intellectuelle, comme Aby Warburg (1866-1929, historien de l'art) et ses frères (notamment Max Warburg, 1867-1946, banquier), ou plus récemment Sigmund Warburg¹¹¹ (1902-1982, banquier).

Côté Rée, Frederikke Privche était la sœur de Hartvig Philip Rée¹¹² (1778-1859), personnalité danoise notable dont les descendants ont commandé un arbre généalogique. Même logique, enfin, pour la famille Ballin : l'homme d'affaires et directeur de la HAPAG Albert Ballin (1857-1918) ayant été une personnalité majeure de Hambourg (au point de devenir l'un des proches conseillers de Guillaume II, un *kaiserjude*), il a attiré l'attention des historiens sur sa trajectoire et sa famille, ce qui a fait apparaître les fortes mobilités dont celle-ci a fait l'expérience entre Hambourg et Copenhague¹¹³.

Les recherches menées sur ces familles ont illustré un processus général ayant eu lieu tout au long de la deuxième moitié du XIX^e siècle en Allemagne et au Danemark : la conversion progressive de familles juives bourgeoises au protestantisme, visant principalement l'assimilation et l'intégration dans les communautés économiques et professionnelles locales.

Dans la famille d'Inga, cette conversion débute à la génération des grands-parents. Du côté de sa mère, Hanne Ballin (née Dessauer, 1810-1891) et Samuel Salomon Ballin (1801-1870) sont juifs. Du côté de son père, son grand-père Hartvig Abraham von Essen (1803-1869) est vraisemblablement baptisé à la naissance, tandis que sa grand-mère Birgitte von Essen (née Simon, 1814-1892) semble se convertir sur le tard.

Le processus se poursuit à la génération des parents d'Inga : son père **Michael Valdemar von Essen** (parfois orthographié Waldemar, 1840-1927) est protestant, comme sa mère **Henriette von Essen** (née Ballin, 1843-1922). De sorte qu'Inga grandit dans une famille chrétienne, dont les attaches qui l'unissaient quelques générations plus tôt avec le judaïsme ont été rompues : « *Ma grand-mère n'y tenait pas du tout, au judaïsme. Elle ne se sentait pas juive du tout.* » (Nina)

Pourtant, Inga n'est pas baptisée à la naissance. Pour de telles familles, la conversion et l'acculturation au christianisme sont des processus se déroulant sur plusieurs générations. Il faut garder cela à l'esprit pour comprendre que, pour les parents d'Inga, faire baptiser les enfants ne représentait pas une décision allant de soi. Par la suite, durant son adolescence, Inga est inscrite à un enseignement religieux. Que ce choix soit celui de ses parents (qui auraient estimé qu'elle ne doit pas davantage tarder à devenir chrétienne) ou le sien (ils lui auraient alors laissé le choix de se convertir ou non), la perspective est qu'elle suive ces enseignements avant d'être baptisée. Mais Inga va finalement interrompre ses cours, et n'ira jamais jusqu'au baptême. En réalité, elle aurait subi un dénigrement de la part de la femme chargée de ces enseignements :

¹¹¹ ATTALI Jacques, *Un homme d'influence. Sir Siegmund Warburg (1902-1982)*, Paris, Fayard, 1985.

¹¹² Voir également sa page Wikipédia en langue anglaise : https://en.wikipedia.org/wiki/Hartvig_Philip_R%C3%A9e

¹¹³ CECIL Lamar, *Albert Ballin: Business and Politics in Imperial Germany, 1888-1918*, Princeton, Princeton University Press, 1967 ; NEVEUX Jean-Baptiste, « Sur les routes océaniques : Ballin et l'impérialisme maritime de l'Empire allemand », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, vol. 13, 1981/3, p. 512-526.

« Elle avait failli d'ailleurs se convertir à un moment donné, au protestantisme. Ça n'a pas marché, parce qu'elle trouvait que la dame qui s'occupait d'elle n'était pas très agréable, un peu agressive. Elle lui disait que tant qu'elle ne serait pas convertie, elle serait quelqu'un de "mauvais". Donc, elle a laissé tomber. » (Nina)

En l'absence de matériaux complémentaires, on restera prudent. Dans le fond, ce témoignage a deux interprétations possibles, entre lesquelles il n'est pas possible de trancher : soit ce mépris visait la totalité des non-chrétiens, soit il s'agissait d'une haine antisémite (tournée spécifiquement vers les Juifs et les non-chrétiens d'origine juive). Toujours est-il que, par fierté personnelle ou du moins pour échapper à ce dénigrement, la conversion d'Inga reste inachevée. De sorte que pour l'administration allemande, de sa naissance en 1877 aux années 1930, Inga est enregistrée comme « *de religion israélite* ».

Le caractère progressif de la conversion au christianisme se donne également à voir dans la famille de l'homme qui partage la vie d'Inga, Hermann Salomon. Ses grands-parents sont juifs. Mais ses parents, **Hermann Salomon**¹¹⁴ (1824-1888) et **Röschen Salomon** (parfois Rosa, née Ballin, 1839-1926), initialement juifs (avec un mariage dans une synagogue en 1859¹¹⁵), finissent par se convertir au protestantisme en 1861. Comme Inga, Hermann est d'abord identifié dans les documents administratifs allemands comme « *de religion israélite* », étant donné d'une part qu'il n'est pas baptisé à la naissance, d'autre part qu'il est d'origine juive. Toutefois, comme Inga, Hermann était, si ce n'est attaché au protestantisme, du moins acculturé à lui. Finalement, au moment de leur mariage, même si celui-ci est exclusivement civil¹¹⁶, Hermann décide de se convertir au protestantisme. Son statut dans les documents administratifs passe alors de juif à protestant¹¹⁷.

Revenons à 1932-1933. Face à la montée du nazisme et de l'antisémitisme en Allemagne, on l'a vu, les Radsack ont estimé qu'Inga, juive selon l'État et seulement selon lui, serait en danger en restant à Berlin. Cette anticipation s'avère rapidement correcte.

En septembre 1935, les lois de Nuremberg sont adoptées par l'Allemagne nazie. Avec la loi sur la citoyenneté du Reich et la loi sur la protection du sang et de l'honneur allemand, les Juifs sont privés de leur statut de citoyen, réduits à celui de « ressortissant de l'État », et sont interdits d'épouser et d'avoir des relations sexuelles avec des citoyens de « sang allemand ». Encore faut-il définir des critères permettant d'isoler les Juifs du reste de la population. Est défini comme « juif intégral » toute personne ayant trois ou quatre grands-parents eux-mêmes juifs. Lorsqu'une personne a deux grands-parents juifs, elle est elle-même juive à condition soit d'appartenir à la « communauté religieuse » juive, soit d'être mariée à une personne juive. Si aucune de ces deux conditions n'est respectée, cette personne est considérée comme « métisse » (*mischling*), en l'occurrence « demi-juif » (*mischling* du premier degré¹¹⁸). Les personnes n'ayant qu'un grand-parent juif sont qualifiées de « quart-juif » (*mischling* du deuxième degré).

¹¹⁴ Le prénom du père a donc été donné au fils : on veillera à ne pas les confondre.

¹¹⁵ Acte de mariage de Röschen Ballin et Hermann Salomon, 1859 (ancestry.com).

¹¹⁶ Certificat de mariage d'Inga et Hermann Salomon, 17 avril 1902, Hambourg (ancestry.com).

¹¹⁷ Acte de naissance d'Ilse, 1903 (archives personnelles).

¹¹⁸ RIGG Bryan Mark, *La tragédie des soldats juifs d'Hitler. Les hommes juifs dans l'armée allemande*, Paris, Tallandier, 2005, p. 56.

Photos 4 à 6. À gauche¹¹⁹ (v.1877) : Albert Ballin, Sophie Ballin et Henriette Ballin (de gauche à droite) ;
 Au centre (1895) : Michael et Henriette von Essen (devant) et leurs filles Inga et Johanne (derrière) ;
 À droite (1902) : Hermann et Inga Salomon



Comme l'explique Johann Chapoutot, le fonds idéologique antisémite sous-jacent à ces lois est fondamentalement « *biomédical* »¹²⁰. Ni humains ni animaux, les Juifs sont assimilés à des bactéries, « à côté » de la hiérarchie raciale plutôt qu'en bas de celle-ci. Avec les lois de Nuremberg, élaborées pour faire « *converger et coïncider la nécessité naturelle de la biologie avec l'obligation formelle du droit* », les nazis entendent empêcher le dépérissement de la race aryenne et sa contamination par les Juifs, dans un souci sanitaire de « *prophylaxie eugénique et raciale* ». La détection des Juifs par l'examen de leur généalogie (leurs grands-parents) est pensée pour débusquer ceux qui, par le baptême ou la conversion au christianisme, ont pu se dissimuler grâce à « *la complicité d'une Église coupable de collaboration avec un ennemi de race* ». D'où un paradoxe certain : alors même que le christianisme est issu du judaïsme, il devient la principale variable d'appartenance à la race aryenne. Pour résoudre ce paradoxe, les nazis ont mis en avant la figure du « *chrétien-allemand* », animé par une foi certes chrétienne mais pensée comme indissociable du nationalisme allemand.

Ce ne sont donc pas seulement les Juifs se reconnaissant comme tels qui sont stigmatisés : ce sont en réalité toutes les personnes ayant des origines juives. En France, peu après l'instauration du régime de Vichy, le recensement des Juifs débute en zone occupée (ordonnance du commandant militaire allemand du 27 septembre 1940). Puis, avec la loi portant statut des Juifs du 3 octobre 1940, Vichy organise, de façon autonome c'est-à-dire de sa propre initiative, le recensement des Juifs en zone libre (et plus seulement en zone occupée). Dans l'esprit des lois de Nuremberg, le statut des Juifs du 3 octobre s'appuie sur l'appartenance personnelle au judaïsme et à celle d'au moins trois grands-parents (ou deux si le conjoint est

¹¹⁹ Salomon Joseph Ballin, le grand-père d'Inga, était le grand-oncle d'Albert Ballin. C'est ce qui explique qu'au Danemark, Henriette (la mère d'Inga) fréquentait Albert Ballin, parce qu'il était son cousin. D'où cette photographie, à ma connaissance la ou l'une des seules montrant Albert Ballin durant sa jeunesse danoise.

¹²⁰ Toutes les citations de ce paragraphe sont issues de : CHAPOUTOT Johann, *La Loi du sang. Penser et agir en nazi*, Paris, Gallimard, 2014, dans l'ordre suivant : p. 528, 43, 162, 190, 500, 153.

juif)¹²¹. Suite à un avis paru le même jour dans la presse parisienne, les Juifs ont jusqu'au 19 octobre pour se déclarer comme tels dans un commissariat de police¹²².

Comme beaucoup de Juifs étrangers résidant en région parisienne, craignant des sanctions en cas de refus¹²³, Inga obtempère. Par une déclaration qu'elle souscrit, elle s'enregistre comme juive dans un commissariat de police le 16 octobre 1940 (elle est immatriculée sous le numéro 72.731) :

« Et ma grand-mère, elle était dans un pays, quand même, où elle était étrangère, étant donné que c'était en France. Alors, quand on a demandé à ce que tous les Juifs étrangers se déclarent, bon, elle a obéi gentiment. » (Nina)

Les mesures antisémites prises par la suite par le régime de Vichy sont bien connues. Le 14 mai 1941, lors de la rafle du billet vert, une première vague d'arrestations massives conduit à l'arrestation de 3 700 Juifs étrangers. Ils sont internés au camp de Drancy, qui deviendra à terme en France le principal camp de transit¹²⁴ pour le camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Avec le second statut des Juifs (2 juin 1941), peu après une ordonnance du 26 avril, une nouvelle définition du « Juif » est rendue applicable¹²⁵ en zone libre et en zone occupée.

La décision d'assassiner tous les Juifs d'Europe, sans doute prise en décembre 1941¹²⁶, est suivie par la conférence de Wannsee mettant en place la « solution finale » (janvier 1942) puis le début de l'action Reinhard visant l'extermination de tous les Juifs, Roms et Sintés, en Pologne (mars 1942). L'extermination des Juifs, d'un objectif lié à la guerre, s'impose désormais comme un « *objectif en soi* »¹²⁷, une « *guerre* »¹²⁸ en soi, dans un contexte de difficultés sur le terrain militaire face à l'Armée rouge et l'entrée en guerre des États-Unis.

En France, tout s'accélère. Le premier convoi de déportés quitte Drancy le 27 mars 1942. Deux mois plus tard, l'ordonnance allemande du 29 mai 1942 impose aux Juifs le port de l'étoile. Inga, là aussi, obtempère : « *Ma grand-mère portait l'étoile jaune, je m'en souviens. Oui, parce que c'était marqué "Juif" dessus. Et puis, c'était jaune. Et puis, c'était comme ça. Et puis, les gens la regardaient.* » (Nina)

En juin est lancée l'extermination systématique des Juifs résidant en France : quatre convois quittent Drancy pour Auschwitz (convois 2 à 5). Puis, suite à la circulaire n°173-42 du 13 juillet 1942 de la préfecture de Police, plus de 13 000 Juifs étrangers sont arrêtés au cours de la rafle du Vél' d'Hiv (16 et 17 juillet). L'opération vise uniquement des étrangers, en-dessous d'une certaine limite d'âge : 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes¹²⁹. Née en 1877, Inga échappe à la rafle.

¹²¹ JOLY Laurent, *L'antisémitisme de bureau. Enquête au cœur de l'administration de Vichy (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2025, p. 105.

¹²² *Ibid.*, p. 34-35.

¹²³ *Ibid.*, p. 38.

¹²⁴ JOLY Laurent, *L'État contre les Juifs*, op. cit., p. 132.

¹²⁵ JOLY Laurent, *L'antisémitisme de bureau*, op. cit., p. 105-106.

¹²⁶ CHAPOUTOT Johann, *La Loi du sang*, op. cit., p. 513.

¹²⁷ JOLY Laurent, *L'État contre les Juifs*, op. cit., p. 75.

¹²⁸ CHAPOUTOT Johann, *La Loi du sang*, op. cit., p. 488.

¹²⁹ JOLY Laurent, *L'État contre les Juifs*, op. cit., p. 83-84.

Le répit ne dure toutefois que six mois. Dans la nuit du 10 au 11 février 1943, Inga est arrêtée par la police parisienne, suite à un ordre émanant du chef du service antijuif de la Gestapo, Heinz Röthke¹³⁰. Environ 1 500 Juifs étrangers sont arrêtés à Paris et en banlieue. Sans limite d'âge, la rafle touche principalement des personnes âgées :

« Ma grand-mère a été arrêtée en février 1943. Ainsi qu'une vieille dame juive aussi¹³¹, dont les enfants étaient partis à New York, et qui vivait chez nous à ce moment-là. Ils sont venus là où on habitait. Ils sont venus le soir. Il faisait nuit. J'étais là. » (Nina)

2) Logique de protection de l'État danois : les origines danoises comme ressources

Aux identifications et assignations raciales et religieuses opérées par les États s'ajoutent celles touchant la nationalité. Réinsérer dans l'analyse les identités et origines nationales va permettre d'expliquer pourquoi Inga, une femme allemande née à Hambourg, devenue apatride et réfugiée en France, a pu être sauvée par le Danemark. L'analyse s'appuie ici sur une soixantaine de pages d'archives conservées à Copenhague, transmises à l'ambassade du Danemark à Paris pour les besoins de cette recherche. Elles ont fait apparaître la mise en place d'une véritable chaîne de sauvetage, grâce à la mobilisation de nombreux acteurs danois ayant mis à profit leurs positions et ressources. Partie de la famille, cette mobilisation s'étend à diverses composantes de l'État danois (consulat général à Paris, ministère des Affaires étrangères, ministère de la Justice, chef du gouvernement) et à d'autres puissants soutiens (un ancien premier ministre, le secrétaire d'un parti politique).

Le maillon essentiel de cette chaîne est un proche d'Inga, **Jørgen Smith** (qu'on écrira **Jorgen Smith**, 1911-2005), commissaire adjoint de police d'Elseneur (*Helsingør*), une ville située au nord de Copenhague, à la pointe nord-est de l'île de Seeland. Elseneur fait face à la ville suédoise d'Helsingborg.

Les parents d'Inga, Michael Valdemar et Henriette, ont eu deux autres enfants : **Harald Sigfred von Essen** (ou Siegfried, 1881-1939), et **Johanne Birgitte Salomonsen** (née von Essen, 1874-1931). Johanne, la sœur d'Inga, a épousé un négociant danois, **Jacob Salomonsen** (1872-1950). Elle acquiert la nationalité danoise, et de leur union naît **Annelise Smith** (Anneliese dans sa variante allemande, née Salomonsen, 1913-1990), l'épouse du commissaire. En bref, Inga est la tante d'Annelise¹³², dont le mari Jorgen occupe une position privilégiée dans la police danoise : diplômé en droit en 1936, il est nommé commissaire adjoint à Copenhague en 1938¹³³, avant d'être affecté au contrôle des passeports danois à Helsingborg¹³⁴.

¹³⁰ JABLONKA Ivan, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus. Une enquête*, Paris, Seuil, 2012, p. 269.

¹³¹ Je ne suis pas parvenu à l'identifier. Nina indique que cette femme n'est jamais rentrée en France.

¹³² Un indice de la proximité d'Inga avec sa nièce est donné par le livre d'or : à l'occasion d'un séjour en région parisienne, Annelise inscrit son nom dans les entrées du 13 octobre et du 15 décembre 1935, où elle remercie sa « tante Inga ». Jacob Salomonsen signe également le livre d'or (« Onkel Jacob », mai 1934).

¹³³ D'après sa notice biographique sur [geni.com](https://www.geni.com/people/J%C3%B8rgen-Smith/353268940040012098), consultable ici : <https://www.geni.com/people/J%C3%B8rgen-Smith/353268940040012098>

¹³⁴ D'après sa notice biographique sur [heilesen.dk](https://www.heilesen.dk/gen/getperson.php?personID=I9176&tree=tree1), consultable à l'adresse suivante : <https://www.heilesen.dk/gen/getperson.php?personID=I9176&tree=tree1>. Les deux notices précisent également qu'après la guerre, Jorgen devient successivement procureur de la police à Copenhague (août 1945), commissaire de police à Rudkøbing (1961) puis à Frederikssund (1972). Il est décoré de la Croix de chevalier le 11 mai 1965. Un travail de recherche historique de Peter Garde sur l'association danoise de criminologie

En avril 1942, peu après le départ de Drancy du premier convoi de déportés, Inga et Ilse expliquent la situation et leurs inquiétudes à Annelise et à Jorgen. Ils élaborent alors une stratégie : faire valoir les origines danoises d'Inga, afin qu'elle bénéficie de la protection politique offerte par le Danemark à ses ressortissants juifs. En effet, même si le Danemark est occupé par l'Allemagne nazie depuis le 9 avril 1940, il reste le seul pays avec la France, parmi tous les pays envahis et occupés par le Reich en 1940, à bénéficier d'une liberté politique relative¹³⁵. Le gouvernement danois reste donc intact. Comme Vichy, il est en position de refuser d'engager une politique antisémite, mais contrairement au régime français, le gouvernement danois refuse de s'en prendre aux 6 500 Juifs du royaume, s'opposant ainsi aux demandes du ministre plénipotentiaire allemand¹³⁶.

Inga estime donc, sans doute après avoir mûri l'idée avec sa fille, qu'en devenant danoise son statut se distinguera fondamentalement de celui des autres Juifs étrangers résidant en France : en tant que ressortissante danoise, elle sera protégée par les lois de son pays. Le commissaire adjoint Jorgen Smith prend l'initiative d'introduire la demande au ministère des Affaires étrangères (MAE) du Danemark, à Copenhague. Il demande et obtient un rendez-vous, fixé le 20 avril. Son interlocuteur est le secrétaire aux Affaires étrangères **Paul B. Ryder**¹³⁷, à qui il présente la demande d'Inga. Ryder doit toutefois refuser celle-ci, et en informe le consul du Danemark à Paris, **R. Kiær**¹³⁸ :

« Née à Hambourg de parents danois, mais ayant épousé avant le 27 novembre 1916 un ressortissant allemand et n'ayant, de ce fait, jamais possédé la nationalité danoise [...], Mme Salomon est dans l'erreur en pensant qu'elle pourrait obtenir la nationalité danoise. » (Ryder à Kiær, 20 avril 1942)

Inga est certes née de parents danois, mais à Hambourg en Allemagne, et en 1877, donc avant la loi de 1898 sur l'acquisition et la perte de la nationalité danoise (*indfødsret*). Avant cette réforme, quand Inga est née, c'est le droit du sol (*jus soli*) qui s'appliquait : Inga n'étant pas née sur le territoire danois, elle ne pouvait pas être danoise. Pour être danoise, il aurait fallu, soit qu'elle naisse sur le territoire danois, soit qu'elle naisse après la réforme de 1898 instaurant le droit du sang (*jus sanguinis*). De sa naissance à son mariage avec un allemand, suite auquel elle acquiert la nationalité allemande, Inga est donc apatride ; elle n'aurait pu devenir danoise qu'en épousant un danois.

Le consul Kiær doit donc apprendre à Inga, accompagnée de sa fille, qu'elle ne pourra pas recevoir la nationalité et ainsi bénéficier de son caractère protecteur pour les Juifs danois.

(https://cms14726.hstatic.dk/upload_dir/docs/Peter_Gaarde_Historie.pdf) permet d'apprendre que Jorgen Smith a publié en 1961 un ouvrage relatif à l'évasion fiscale et la criminalité économique (*Skatteunddragelser, efterbetaling og straf*). Au cours de sa retraite, il rédige régulièrement des articles pour l'Annuaire de la Société d'histoire de la police danoise. Enfin, Gorm Nielsen indique que Jorgen Smith était présent à la quatrième réunion nordique des experts en criminalistique (Oslo en 1957) relative au droit pénal fiscal. Voir : NIELSEN Gorm Toftegaard, « Hvornår og hvordan straffer vi skattesnydere? », *Nordisk Tidsskrift for Kriminalvidenskab*, vol. 100, 2013/3, p. 302-312.

¹³⁵ JOLY Laurent, *L'État contre les Juifs*, op. cit., p 223-224.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Ses années de naissance et décès n'ont pas pu être trouvées.

¹³⁸ Je ne suis pas non plus parvenu à trouver son prénom et ses années de naissance et décès.

Par la suite, il semble qu'Ilse a obtenu d'autres rendez-vous au consulat (alors situé à Paris au 46, rue du général Foy), peu après l'imposition du port de l'étoile en mai 1942¹³⁹.

Dans la nuit du 10 au 11 février 1943, donc, Inga est arrêtée et conduite au camp de Drancy. La chaîne de sauvetage commence dès le lendemain, le jeudi 11, quand Ilse se rend au consulat : « *Le consul avait toutes les archives que ma mère lui avait passées. Et ce qui fait que lorsque ma grand-mère a été arrêtée, ma mère est retournée voir le consul.* » (Nina)

Face à la gravité et à l'urgence de l'affaire, celle-ci est prise en charge par **Carl Winther**, le consul général du Danemark (*Generalkonsul*), supérieur hiérarchique du consul (*Konsul*) Kiær. Le jour même, face à la détresse d'Ilse, Winther accepte de lancer des démarches pour faire libérer Inga. Il commence par contacter la préfecture de Police¹⁴⁰, en expliquant que les origines et relations danoises d'Inga font d'elle une « *ressortissante danoise* » comme les autres :

« Le consulat général du Danemark vient d'être informé que Mme Inga Salomon [...] a été arrêtée dans la nuit du 10 au 11 courant et transportée au commissariat de Levallois-Perret. Mme Salomon est née le 18.7.77 à Hambourg, de parents danois. Elle a beaucoup de relations danoises entre autres le chef de Police de la ville d'Elseneur M. Jorgen Smith qui a prié le Consul Général de s'intéresser au sort de Mme Salomon. Vu les relations de Mme Salomon avec le Danemark et étant donné que les mesures contre les Juifs ne s'appliquent pas aux ressortissants danois, le Consulat Général se permet de prier les autorités compétentes de bien vouloir faire bénéficier à Mme Salomon, qui d'ailleurs à cause de son âge et de sa santé fragile, ne pourra guère supporter un changement de genre de vie, d'une exemption aux mesures susmentionnées. »

La stratégie élaborée un an plus tôt par Ilse, Inga et Jorgen, initialement refusée en avril 1942 par le MAE danois, est donc cette fois mise en œuvre par le consul général, qui s'appuie pour cela sur les informations et documents déjà transmis par la famille. Winther prend également contact avec le MAE, qui décide d'examiner l'affaire le lundi 15 février. Le 13, Jorgen Smith est prévenu en amont par le ministère. Il lui est demandé de transmettre tous les renseignements qui permettraient d'éclairer la situation d'Inga. Une fois averti, Jorgen s'exécute dans une lettre écrite avant la réunion :

« Le soussigné se permet par la présente de solliciter l'assistance du haut Ministère en faveur de Madame Inga Salomon [...]. Craignant que cette arrestation n'ait pour objet son éloignement de France et une éventuelle déportation en Pologne, je prie le Ministère de bien vouloir agir dans les meilleurs délais [...]. » (Jorgen Smith, au MAE danois, 15 février 1943)

Le 15, à l'issue de la réunion, le ministère est convaincu. À partir de ce moment, les deux secrétaires des Affaires étrangères en charge de l'affaire, Ryder et **Hansen**¹⁴¹, sont

¹³⁹ « *Quand ma mère a vu qu'il fallait une étoile jaune à ma grand-mère, ça lui a semblé vraiment... aberrant... et vraiment... Je ne sais pas, je ne trouve pas le mot ! Mais enfin, ça lui a semblé terrible. Alors, elle a demandé rendez-vous au consul du Danemark. Elle a apporté, disons, tous les papiers possibles d'archives et autres, montrant que ma grand-mère est née à Hambourg, mais de parents danois. Et elle lui a demandé si c'était obligatoire [de porter l'étoile jaune] pour quelqu'un qui était d'origine danoise, etc. Et alors, le consul lui a dit : "Oui, malheureusement, il vaut mieux, puisqu'elle est inscrite, faire ce qu'on vous dit."* » (Nina)

¹⁴⁰ Archives de la préfecture de Police de Paris (77 W 532-199867).

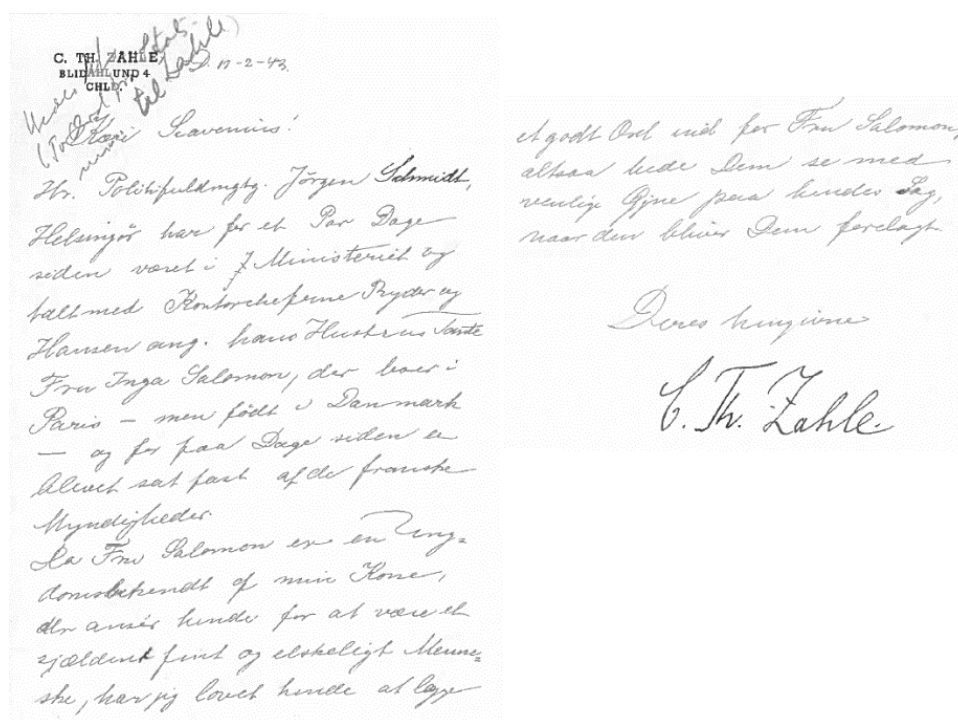
¹⁴¹ Son prénom et ses années de naissance et décès n'ont pas été trouvés.

régulièrement en contact avec le consulat pour l'aider à mettre en œuvre des démarches « *afin d'aider Mme Salomon à obtenir la levée de l'arrestation, ou du moins à ce qu'une éventuelle expulsion de France soit suspendue* ». La légation du Danemark à Berlin est avertie. Le consulat demande au ministère de la Justice danois, par l'intermédiaire de son secrétaire **Schäffer**¹⁴², l'autorisation de délivrer à Inga un passeport grâce auquel elle sera reconnue danoise par le Danemark et l'occupant allemand, ce qui lui permettra d'échapper à la déportation en Pologne.

D'autres membres de la famille d'Inga se mobilisent pour venir à son secours. Jacob Salomonsen, son beau-frère, adresse une lettre au ministère de la Justice afin de défendre la délivrance d'un passeport danois à Inga. Enfin, Jorgen mobilise son capital de relations pour soutenir la cause d'Inga. Il contacte **Carl Theodor Zahle** (1866-1946), membre du Parti social-libéral (*Det Radikale Venstre*), ancien Premier ministre du Danemark (1909-1910 et 1913-1920). Zahle connaît Inga car elle est l'amie de son épouse, **Mathilde Henriette Trier** (1869-1945). **Herman Heilbuth** (1861-1945) est également contacté, si ce n'est par Jorgen, par Zahle lui-même : secrétaire du Parti social-libéral, il est, comme directeur d'une entreprise d'engrais, son principal bailleur de fonds.

Zahle et Heilbuth s'adressent alors au chef du gouvernement du Danemark depuis le 9 novembre 1942, **Erik Scavenius** (1877-1962), personnage central de la politique danoise pendant les deux guerres mondiales. Les trois hommes se connaissent bien : Heilbuth a fait partie des personnes de l'entourage de Zahle, alors Premier ministre, qui ont attiré son attention sur Erik Scavenius en 1909, contribuant à sa nomination comme ministre des Affaires étrangères¹⁴³.

Figure 2. Lettre de Zahle à Scavenius (17 février 1943)



¹⁴² Son prénom et ses années de naissance et décès n'ont pas non plus été trouvés.

¹⁴³ D'après une notice biographique consultable en ligne : https://biografiskleksikon.lex.dk/Erik_Scavenius.

L'examen des lettres et télégrammes conservés dans les archives (Winther, Smith, Salomonsen, Zahle¹⁴⁴) fait apparaître plusieurs classes d'arguments mises en avant pour solliciter du MAE, du ministère de la Justice (MJ) et du chef du gouvernement le sauvetage d'Inga.

La première classe d'arguments porte sur l'appartenance d'Inga à la communauté nationale et morale du Danemark, qui justifierait qu'elle reçoive des documents d'identité danois ou, à défaut, un passeport de secours lui donnant le droit d'entrer et de résider sur le territoire. Les défenseurs d'Inga reconnaissent, on l'a vu, que même si ses parents sont danois, sa naissance avant 1898 sur le sol allemand, et son mariage avec un allemand, l'ont empêché d'acquérir la nationalité danoise :

« [Les parents d'Inga] étaient tous deux nés au Danemark, où leurs familles avaient vécu pendant de nombreuses générations. [...] En raison des règles de nationalité en vigueur avant 1898, aucun [des] enfants [de Michael von Essen] nés à l'étranger n'obtient la nationalité danoise ; ils étaient donc apatrides. » (Jacob Salomonsen, au MJ, 21 février 1943).

Toutefois, la sœur d'Inga, ainsi que son défunt frère, sont devenus danois. Les parents, la sœur et le frère d'Inga appartenant ainsi tous à la communauté de destin danoise, et elle-même ayant toujours été proche de sa famille, en particulier du côté de sa sœur (Johanne, Jacob, Annelise, Jorgen), elle est présentée comme pleinement membre de cette communauté :

« Mme Salomon elle-même a gardé tout au long de sa vie ce lien avec le Danemark et a profondément regretté de ne pas avoir pu recouvrer la nationalité danoise en raison des dispositions légales existantes. [...] Toute la famille a partagé ce sentiment [d'attachement au Danemark], et plusieurs de ses membres ont conservé la nationalité danoise. » (Jorgen Smith, au MAE, 15 février 1943)

« Une fille, Johanne, acquit la nationalité danoise en m'épousant en 1908. Un fils, Harald Sigfred von Essen, [fut naturalisé] après une seule année de résidence dans le pays, ce qui semble avoir constitué une reconnaissance des attaches de la famille avec le Danemark. » (Jacob Salomonsen, au MJ, 21 février 1943)

Enfin, fait essentiel, Jorgen précise qu'Inga « parle et écrit parfaitement le danois ». On notera d'ailleurs qu'Inga a enseigné le danois à sa fille, et qu'elles s'exprimaient toutes les deux en danois lors de leurs rendez-vous au consulat¹⁴⁵.

¹⁴⁴ La lettre d'Heilbuth à Scavenius n'a pas été conservée : on dispose seulement de la lettre de Scavenius à Heilbuth par laquelle il lui apprend la libération d'Inga.

¹⁴⁵ Sur ce point, on notera qu'Ilse trouve qu'elle a plus de facilités à écrire en danois qu'en français : « *Je leur écris [d'habitude] en allemand mais ce jour j'ai eu envie de leur écrire en danois. J'aimerais bien que cela m'arrive aussi [d'avoir envie de leur écrire] en Français !* » (lettre d'Ilse à Nina, 29 novembre 1980). On apprendra d'ailleurs, dans une note de l'épilogue de cette recherche, qu'Ilse ne s'imaginait pas écrire ses mémoires en français : elle estimait la tâche difficile, et aurait préféré dicter ses souvenirs en allemand pour qu'ils soient traduits en français. Quant à Erich, il n'a jamais parlé danois (« *Papy Erich ne voulait pas apprendre le danois...* », lettre d'Ilse à Nina, 11 avril 1983). Jusqu'à la fin de sa vie, Ilse a continué de correspondre en danois avec ses cousins : « *La communication a été facilitée par la faculté de comprendre et de s'expliquer en danois, à peu près miraculeusement gardée d'Ilse.* » (lettre d'Annelise et Jorgen Smith, à Nina, 21 août 1988).

Une deuxième classe d'arguments vise à souligner que les personnes en relation avec Inga et/ou prêtes à la défendre, en plus d'être danoises, occupent des positions privilégiées dans la société. L'objectif est de faire valoir un capital social élevé étant donné la « danité » mais surtout la notabilité de ses relations. On a ainsi vu que Jorgen Smith, commissaire adjoint de police et à l'origine de la plupart des démarches évoquées, ne manque pas de présenter Inga comme la tante de son épouse ; et que lorsque l'ancien Premier ministre Zahle écrit au chef du gouvernement Scavenius, il sollicite l'investissement personnel de celui-ci étant donné l'amitié unissant Inga et Mathilde :

« Comme Mme Salomon est une amie très proche de mon épouse, qui l'a toujours connue comme une personne d'une rare distinction et profondément attachante, je me permets de vous demander d'user de votre bienveillance à son égard. Je vous prie donc de considérer favorablement son affaire lorsqu'elle vous sera soumise. » (Zahle, à Scavenius, 17 février 1943)

Jorgen et Jacob mettent également en avant la figure du père d'Inga. Ils reconnaissent que le négociant Michael Valdemar résidait et travaillait en Allemagne. Mais ils le présentent comme fondamentalement attaché à la défense des intérêts danois en Allemagne, et à son pays de naissance (au point d'y passer ses derniers jours) :

« Durant les longues années où il résida à Altona et à Hambourg (1863-1920), il joua un rôle actif dans la direction de la vie associative danoise et entretenait de nombreuses relations avec d'éminentes personnalités danoises. Il était agent des Chemins de fer de l'État danois. En récompense des services rendus au Danemark, il fut décoré, dans ses vieux jours, de la Croix de Chevalier. Après la mort de son épouse, il s'installa à Copenhague, où il décéda. » (Jacob Salomonsen, au MJ, 21 février 1943)

En plus de cette Croix de Chevalier, Jorgen et Jacob ne manquent pas de mettre en avant les prouesses du père d'Inga lors de la guerre des Duchés¹⁴⁶ et de la Première Guerre mondiale. Jacob écrit au ministère de la Justice que Michael Valdemar « prit part, dans sa jeunesse, à la guerre de 1864 et y fut décoré de la Croix d'argent pour sa bravoure ». Jorgen explique qu'en 1914, Michael a œuvré au rapprochement entre le Danemark et l'Allemagne « en contribuant à créer au Danemark une meilleure compréhension de la cause allemande », suite à quoi il reçut le 15 septembre 1914 une lettre de remerciement¹⁴⁷ du commandement général suppléant du IX^e Corps d'armée (Altona). Pour appuyer son propos, Jorgen transmet au MAE différents documents (lettres, certificats de décoration, articles de presse). Il souligne également l'engagement philanthropique de Michael Valdemar au cours du conflit¹⁴⁸. Jorgen insiste également, même si de façon moins marquée que pour le père d'Inga, sur la figure de son frère Harald, en montrant qu'il « servit comme soldat allemand pendant la guerre de 1914-1918 et reçut une décoration allemande pour ses services » (certificat de décoration à l'appui).

¹⁴⁶ La guerre des Duchés (1864) a opposé le Danemark à la Prusse et à l'Autriche pour le contrôle des duchés de Schleswig et Holstein. Elle s'est terminée par la défaite danoise et la perte des duchés, ce qui a renforcé la puissance prussienne (et ainsi préparé l'unification de l'Allemagne).

¹⁴⁷ « Nous avons lu avec intérêt l'appel que vous avez adressé, en date du 27 août, à la rédaction des *Hamburger Nachrichten*. Nous vous savons gré d'avoir combattu les rumeurs mensongères et les exagérations parues dans les journaux danois, et nous vous prions de continuer à faire valoir votre influence dans ce sens. » (extrait de la lettre)

¹⁴⁸ « Occupant en outre une place éminente au sein de la colonie danoise de Hambourg, il prit part à diverses œuvres philanthropiques destinées à soulager la misère, tant au front qu'à l'arrière [...]. » (note interne du MAE)

Les personnes intéressées au sort d'Inga mettent également en avant son âge avancé et sa santé fragile. Cette troisième classe d'arguments, déjà mobilisée par le consul général Winther dans sa lettre à la préfecture de Police, est reprise par Jorgen et Jacob :

« C'est aujourd'hui une dame âgée d'environ soixante-six ans et, d'après les renseignements dont je dispose, de santé fragile. Une déportation en Pologne équivaldrait, à mon sens, à une condamnation à mort¹⁴⁹. » (Jorgen Smith, au MAE, 15 février 1943)

« En exprimant mon vœu sincère que la présente requête soit accordée et que Mme Salomon, qui est une personne entièrement démunie et dépendante, soit ainsi épargnée d'une catastrophe humaine [...]. » (Jacob Salomonsen, au MJ, 21 février 1943)

Quatrième classe d'arguments, Inga est présentée comme moralement et politiquement irréprochable, inoffensive. En tant que commissaire adjoint de police, Jorgen peut légitimement estimer que son avis sur le risque que représenterait une personne pour « l'ordre public » sera pris au sérieux :

« Elle n'a jamais exercé aucune activité politique ni donné aux autorités françaises ou allemandes le moindre motif d'intervenir contre elle. Je dois donc conclure que son arrestation est uniquement due à son origine juive. » (Jorgen Smith, au MAE, 15 février 1943)

Enfin, si la cinquième et dernière classe d'arguments n'est mobilisée que par Jacob Salomonsen, elle apparaît hautement stratégique. Jacob, négociant, tient à rassurer le ministère de la Justice sur les capacités financières d'Inga, et s'engage avec sa famille à la soutenir sur ce plan si nécessaire. Pour le Danemark, sur le plan financier, Inga ne sera donc pas un fardeau :

« Elle possède des fonds hérités dans ce pays. [...] Pour garantir qu'elle ne sera pas à la charge de la société danoise, il convient de noter qu'elle possède ici 12 539 couronnes¹⁵⁰, dont 5 487 couronnes sont déposées auprès de la Tutelle publique. Par ailleurs, elle pourra compter sur le soutien nécessaire de sa famille ici. » (Jacob Salomonsen, au MJ, 21 février 1943)

Soutenus par les positions et les ressources des acteurs mobilisés pour sauver Inga, ces arguments emportent la conviction des deux ministères (Affaires étrangères, Justice). Le MAE informe le consulat que le Danemark reconnaît officiellement Inga comme sa ressortissante, et lui demande de lancer des démarches auprès des autorités françaises et allemandes locales. Dans sa réponse à Zahle, le 19 février, Scavenius peut adopter un ton rassurant : il explique que le MAE a effectivement demandé au consulat de « *souligner les liens [qu'Inga] entretient avec le Danemark* » lors des échanges avec les autorités allemandes et françaises, afin, soit d'obtenir sa libération immédiate de Drancy, soit d'empêcher provisoirement sa déportation en Pologne (le temps qu'elle reçoive une autorisation de séjourner au Danemark).

¹⁴⁹ Ces extraits tendent à indiquer que Jacob et Jorgen ne connaissent alors pas le sort exact qui attend une femme juive âgée déportée en Pologne. Un destin qui « *équivaldrait à une condamnation à mort* », une « *catastrophe humaine* » : ce sont les conditions de la déportation et le changement de mode de vie qui font craindre la mort. Les chambres à gaz semblent encore pour les auteurs relever de l'inimaginable.

¹⁵⁰ En prenant en compte l'inflation depuis 1943, cette somme équivaldrait aujourd'hui, en France, à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Les archives ne permettent pas de connaître le détail des échanges qui s'ensuivent entre le consulat et les autorités allemandes et françaises¹⁵¹. Toujours est-il que les démarches entreprises par Carl Winther sont un succès : le 24 février, la libération d'Inga est ordonnée. Son ordre de libération¹⁵² permet d'en apprendre davantage sur la circulation de cette demande. Le sous-lieutenant SS (*SS Untersturmführer*) **Horst Ahnert**¹⁵³ reçoit des autorités allemandes à Paris l'ordre de faire libérer Inga. Ahnert communique alors cet ordre à l'Union générale des israélites de France (UGIF). Instituée par une loi du 29 novembre 1941 à la demande de l'occupant (et fonctionnant alors dans les deux zones), l'UGIF est conçue comme le seul organisme, en France, autorisé à représenter les Juifs. **Léo Israëlłowicz** (ou Israel Israëlłowicz, 1912-1944), chef du service 14 de l'UGIF chargé de la liaison avec le service des affaires juives de la SS, contacte alors **Jean François**, directeur des affaires administratives de la police générale de Paris, pour lui transmettre la demande de libération¹⁵⁴.

Dont acte. Sur le document conservé au Mémorial, une annotation au crayon dans la marge précise qu'Inga est libérée le 25 février à 16 heures :

« Donc le consul nous a dit que c'était d'accord, qu'on pouvait aller chercher ma grand-mère. [On est arrivées à l'entrée du camp.] Et, bon, ma mère avait tous les papiers disant que ma grand-mère était danoise. Au camp de Drancy, les gardiens avaient été prévenus. Donc, ils ont emmené ma grand-mère. Et puis, on a pris le métro tranquillement pour rentrer chez nous à Neuilly. Ma grand-mère a été sauvée. » (Nina)

D'après Nina, les deux semaines qu'elle a passées à Drancy, Inga était habitée par la certitude que sa fille viendrait la chercher. Elle attendait un miracle : *« Et alors, à Drancy, il paraît qu'elle était à la fenêtre, elle attendait sa fille ! C'était sa confiance. »* Finalement, grâce à Ilse et à tous les danois mobilisés (famille, consul général, ministères, chef du gouvernement, un ancien Premier ministre et son allié proche), ce miracle eut lieu. Sociologiquement, si un événement est qualifié de miracle, c'est parce qu'il est singulier. Inga n'est pas miraculée *en soi* : elle l'est *par rapport* à toutes celles et tous ceux qui n'ont pas eu une telle chance. Ainsi, tôt dans la matinée du 25 février 1943, quelques heures avant qu'Inga ne soit libérée du camp, Matès et Idesa Jablonka, les grands-parents d'Ivan Jablonka, sont arrêtés et conduits à Drancy¹⁵⁵. Peut-être ont-ils aperçu, l'espace d'un instant, cette femme qui attendait à sa fenêtre.

Par chance, Inga avait déjà échappé au convoi 47, parti le 11 février vers Auschwitz-Birkenau. Ce convoi était, heureusement pour elle, malheureusement pour tant d'autres, pratiquement constitué. Quant au convoi 48 du 13 février, connu comme le « convoi des Juifs français », c'est en tant qu'étrangère qu'Inga y a échappé. Le « miracle » de la libération d'Inga intervenant le 25 février, il la sauve vraisemblablement du convoi 49 parti le 2 mars 1943, celui qui emmena Matès et Idesa à la mort.

¹⁵¹ On l'a dit, on sait au moins que la légation danoise en Allemagne a été prévenue. On sait aussi que le consul général a contacté l'ambassade d'Allemagne à Paris, qui lui a répondu de s'adresser aux autorités allemandes à Copenhague.

¹⁵² Mémorial de la Shoah (CDXXIV-44).

¹⁵³ Né en 1909, il a disparu en 1945 et n'a donc jamais pu être jugé.

¹⁵⁴ Jean François est en relation avec le préfet de police Amédée Bussière (1886-1953), qui exerce alors la principale responsabilité administrative française dans la gestion du camp de Drancy.

¹⁵⁵ JABLONKA Ivan, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*, op. cit., p. 267.

Inga, elle, vivra. Le 4 mars 1943, Scavenius en informe Zahle et Heilbuth. On peut d'ailleurs lire dans la lettre à Zahle une note manuscrite ajoutée par Zahle ou un fonctionnaire proche de Scavenius. Le sauvetage d'Inga est présenté comme un signe de l'humanité dont sait faire preuve le gouvernement de Scavenius : *« Je me réjouis, à la fois de l'élégance des propos, et de l'esprit humain qui caractérise l'énergie de votre ministère. »* En effet, le cas d'Inga apparaît révélateur, contre la logique de persécution des Juifs mise en place par les Allemands et Vichy, d'une logique de protection mise en œuvre par le gouvernement du Danemark, non seulement de ses ressortissants juifs, mais également de Juifs étrangers (non-danois) considérés comme appartenant à une communauté morale danoise élargie (indépendamment des lois encadrant la nationalité). Et ce, ne serait-ce qu'à titre exceptionnel, étant donné l'appartenance d'Inga à une élite européenne et le caractère transnational de son capital social.

Inga est désormais considérée par l'ensemble des autorités en jeu (danoises, allemandes, françaises) comme danoise. Les démarches mises en œuvre ne visent pas simplement à la libérer du camp de Drancy, mais aussi à lui permettre de se réfugier ensuite au Danemark. Pour cela, dans un premier temps, le secrétaire à la Justice Schäffer informe le 3 mars le secrétaire aux Affaires étrangères Ryder qu'Inga est autorisée à recevoir une autorisation d'entrer sur le territoire danois (un visa). Le consul général est prévenu. Puis, le 6 mars, celui-ci demande l'autorisation au MAE d'émettre un passeport de secours (passeport auxiliaire) : il ne s'agit plus seulement du droit d'entrer sur le territoire danois, mais du droit d'y résider. Même protocole : la demande est transmise au ministère de la Justice et acceptée par celui-ci (9 mars), la décision est communiquée au MAE qui en informe le consulat. Inga peut finalement recevoir son passeport (30 mars).

Pendant le temps que durent ces démarches, Inga réside toujours rue Frédéric Passy, à Neuilly. Pour prévenir toute autre arrestation, la police parisienne est informée qu'Inga s'apprête à quitter la France pour le Danemark, comme l'atteste une note du cabinet du préfet datée du 18 mars 1943¹⁵⁶ : *« Elle a été libérée le 25 février sur intervention du Consulat Général du Danemark. Elle procède actuellement à différentes démarches afin d'obtenir rapidement son rapatriement dans ce pays. »*

Deux mois plus tard, Inga peut enfin se réfugier au Danemark. Pour cela, elle doit toutefois passer par Berlin. Après que la légation danoise à Berlin a été avertie par Carl Winther le 7 mai, Inga quitte Paris et arrive à Berlin le 11. Le départ pour Copenhague est fixé au 13. Entre-temps, elle enregistre ses bagages à la gare de Potsdam, obtient son laissez-passer pour rejoindre le Danemark occupé (*Durchlaßschein-Nord*), et loge chez la belle-mère d'Ilse, Helene Radsack (*Perleberger Straße*, 41, Berlin) :

« Pour retourner au Danemark, ma grand-mère a même dû passer par Berlin. Et, heureusement, elle a passé une ou deux nuits là, chez mon autre grand-mère qui habitait Berlin, qu'elle connaissait bien. Et, heureusement, il n'y a pas eu de bombardement cette nuit-là. Et ensuite, elle a repris le train pour aller au Danemark, à Copenhague. » (Nina)

Le voyage semble se dérouler sans encombre : Inga arrive comme prévu à la gare centrale de Copenhague le 13 mai 1943, à 18h35. Jorgen Smith vient la chercher. Les archives

¹⁵⁶ Archives de la préfecture de Police de Paris (77 W 532-199867).

précisent qu'une fois au Danemark, « *pendant son séjour, elle logeait chez son beau-frère, ressortissant danois, le grossiste Jacob Salomonsen* » (Steenstrups Alle 13, Copenhague).

Ce séjour dure moins de cinq mois. Après la présentation par les autorités allemandes d'occupation d'un ultimatum le 28 août 1943, refusé par le gouvernement danois, les Allemands lancent l'opération Safari. Le 29 août, le gouvernement cesse d'exercer ses fonctions politiques (démission de fait). La politique de coopération instaurée en 1940 prend fin, et le contrôle allemand sur le pays est considérablement renforcé.

Les Juifs du Danemark sont désormais privés de la protection politique dont ils bénéficiaient jusque-là. De sorte que, fin septembre-début octobre 1943, les autorités allemandes décident de procéder à l'arrestation et la déportation des Juifs résidant sur le territoire. Elles rencontrent toutefois un obstacle de taille : la police danoise refuse de participer à l'opération, et la population, des fonctionnaires, des résistants et des représentants du clergé (comme l'évêque de Copenhague¹⁵⁷), mettent en place un vaste plan de sauvetage. Plus de 6 000 Juifs sont alors évacués vers la Suède : « *Et les gens se sont rassemblés, ont essayé de trouver tous les bateaux possibles et imaginables. Et les Suédois étaient d'accord pour les recevoir.* » (Nina)

La plupart traversent l'Øresund depuis Copenhague vers Malmö. D'autres embarquent depuis Elseneur pour rejoindre Helsingborg. C'est le cas d'Inga et sa famille danoise. Grâce à Jorgen, dans la nuit du 7 au 8 octobre 1943, Inga, Jacob, Annelise et les deux enfants qu'elle a eus avec Jorgen, prennent un bateau depuis Snekkersten, au sud d'Elseneur, pour rejoindre la Suède¹⁵⁸. En restant au Danemark, Inga, Jacob et Annelise auraient vraisemblablement été condamnés à une mort certaine étant donné leurs origines juives, de même que Jorgen, chef de police ayant participé à la Résistance. C'est pourquoi c'est dans sa totalité que cette famille se réfugie en Suède¹⁵⁹ :

« *Ceux qui sont partis comme ça dans la famille, donc c'est Jorgen, sa femme Annelise. Il y avait ma grand-mère [Inga], il y avait son beau-frère [Jacob Salomonsen]. Et puis, les deux enfants de sa nièce Annelise, qui étaient déjà nés, il y avait une fille de 6 ans et un garçon de 4 ans. Ils sont tous partis du Danemark en Suède.* » (Nina)

Cette opération de sauvetage a été considérée comme l'une des plus importantes de la Seconde Guerre mondiale, et a conduit Yad Vashem à honorer la Résistance danoise dans son intégralité du titre de Juste parmi les Nations : ce titre ayant initialement été conçu pour récompenser des individus, et non des groupes, il s'agit là d'un cas exceptionnel.

¹⁵⁷ JOLY Laurent, *L'État contre les Juifs*, op. cit., p. 223-224.

¹⁵⁸ Cette fuite en Suède renforça considérablement et durablement les liens des Salomon-Radsack avec leur famille danoise : « *Les événements que nous avons partagés avec Omi, Ilse et Erich et avec vous tous nous ont attachés étroitement à vous [...].* » (lettre d'Annelise et Jorgen Smith à Nina, 21 août 1988)

¹⁵⁹ Inga, Jorgen, Jacob, Annelise et ses deux enfants sont enregistrés dans la base de données Safe Haven (safe-haven.dk) recensant les Juifs résidant au Danemark ayant fui vers la Suède en octobre 1943 (note ajoutée le 20 juillet 2026).

II – Ilse et sa fille sur la route de l’exil

Inga est donc sauvée par le Danemark. Mais qu’en est-il de sa fille et de sa petite-fille, Ilse et Nina ? On commencera par remonter légèrement le temps. Peu après la libération d’Inga de Drancy, aux yeux du « service juif » de la préfecture de Police de Paris, Ilse devient un cas suspect. Anticipant le pire, mais ne pouvant bénéficier comme sa mère de la logique de protection de l’État danois, elle s’exile avec sa fille. Elles sont alors cachées par plusieurs familles. Ilse peut en particulier compter sur le soutien de pasteurs, qu’elle sollicite en se présentant comme une protestante en danger, devant être secourue. Ses anticipations s’avèrent exactes : finalement identifiée comme juive par le commissariat général aux Questions juives, les Allemands viennent l’arrêter à son ancien domicile mais, ne trouvant personne, se contentent d’en spolier les biens.

1) Échapper à la déportation : « service juif » de la préfecture de Police, commissariat général aux Questions juives, spoliation

De la signature de l’armistice à l’année 1942, comme étrangère en situation régulière et protestante baptisée à la naissance, Ilse ne fait l’objet d’aucune attention particulière de la préfecture de Police de Paris (PP) et est donc encore épargnée par les mesures prises contre les Juifs. Si sa mère Inga est enregistrée comme juive, on l’a vu, son âge lui permet d’échapper aux premières rafles et déportations. Quant à son mari, pour des raisons qui seront exposées plus tard (cf. partie 3), il est démobilisé en avril 1941 et se réfugie à Nice dès le mois de juillet.

Pour subvenir à ses besoins ainsi qu’à ceux de sa mère et de sa fille, en 1939-1942, Ilse donne des cours d’allemand dans des classes de collège du Cours Charles de Foucauld à Neuilly (1, boulevard Richard Wallace) :

« Quand les hommes sont partis à la guerre, qu’ils ont été prisonniers, etc., la directrice de mon Cours a demandé à ma mère de venir donner des cours en allemand. Ce qui fait que ma mère, pendant peut-être trois ans, a été professeure d’allemand dans mon Cours. » (Nina)

C’est dans cet établissement que Nina est scolarisée en classe de Sixième, au cours de l’année scolaire 1942-1943. Signe de l’inquiétude grandissante des Radsack, Nina est inscrite sous un faux nom de famille. En effet, même si « Radsack » est un nom d’origine germano-slave, ses consonances étrangères conduisent Ilse à estimer qu’il pourrait être identifié comme un nom juif : elle fait donc inscrire Nina sous le nom « **Nina Radier** »¹⁶⁰.

Viennent ensuite les événements racontés précédemment : Inga est arrêtée lors de la rafle des 10-11 février 1943, conduite à Drancy, puis libérée du camp sur intervention du consulat du Danemark. Le cas étant singulier, l’attention de la préfecture de Police se porte alors sur l’ensemble la famille Radsack-Salomon. Le 11 mars 1943, deux jours après qu’Inga

¹⁶⁰ Ce qu’on sait grâce à la note accompagnant la remise d’un prix à Nina, en juin 1943. On ne sait pas si ce faux nom a été choisi avant l’entrée en Sixième, ou changé au cours de l’année scolaire. On ne sait pas non plus si la direction de l’établissement a donné son accord, ou si les parents ont inscrit Nina sous un faux nom à l’insu de celle-ci. Mais l’hypothèse peut être faite que, comme Ilse connaissait la directrice du Cours, elle a reçu son accord personnel.

reçoit un permis d'entrer au Danemark, sa fille Ilse est convoquée par la sous-direction aux Affaires juives¹⁶¹ de la préfecture de Police, communément appelé son « service juif ».

Ce service est alors installé au troisième étage de la Caserne de la Cité, où il occupe une quinzaine de bureaux. Celui servant à la réception du public, le bureau 91, a été étudié par Laurent Joly¹⁶². Plusieurs dizaines de milliers de visiteurs y sont reçus de 1940 à 1944. On y examine les cas « douteux », c'est-à-dire, comme celui d'Ilse, ceux d'« *individus d'ascendance "mixte", chrétienne et juive, qu'il s'agit de classer dans l'une ou l'autre de ces catégories : "aryenne" et "juive" »* :

« *La réception des juifs ou supposés tels par la PP concerne pour l'essentiel la question de l'appartenance à la "race juive", établie selon un certain nombre de critères définis ou suggérés par la loi et la jurisprudence. Cette assignation identitaire – la loi dit que vous êtes juif, sauf si vous fournissez les preuves du contraire – peut être contournée par les intéressés, ce qui entraîne les agents d'accueil à actionner (ou ne pas actionner) les instruments permettant de confondre les éventuels fraudeurs et insoumis (convocation, relance, exigence de papiers, intimidation verbale, etc.) »* (Laurent Joly, *L'antisémitisme de bureau*)

C'est l'un des cadres de la sous-direction aux Affaires juives identifiés par Laurent Joly qui précise avoir reçu Ilse dans ses services : le chef de bureau **Ernest Martin**. Commence alors une véritable lutte : Ilse met en place un certain nombre de stratégies de contournement afin d'obtenir que la préfecture lui assigne une identité de protestante. Tout commence par le nom : les reçu(e)s au bureau 91 se voient systématiquement demander les noms de leurs parents et grands-parents. Pour Ilse, cela commence donc mal : « *Elle s'appelait de son nom de jeune fille Salomon, ce qui n'arrangeait rien.* » (Nina). Les convoqué(e)s doivent apporter un certain nombre de documents. On l'a vu, de façon paradoxale, l'appartenance à la communauté chrétienne constituait pour les nazis la principale preuve de non-judéité. Il s'agit donc de l'attester par tous les documents possibles, comme l'explique Bryan M. Rigg :

« *[Les] responsables nazis n'avaient d'autre ressource que de consulter les registres des églises ou les archives des tribunaux : en effet, les certificats de naissance conservés dans les églises, temples et synagogues, identifiaient les enfants nés en Allemagne comme chrétiens ou juifs. Il fallait donc, pour prouver la pureté aryenne de ses origines, fournir les extraits d'acte de naissance ou de baptême ou de mariage de tous ses grands-parents (parfois les trois documents simultanément).* »¹⁶³

Dans un premier temps, Ilse parvient à apporter la preuve qu'elle a moins de trois grands-parents juifs. On l'a vu, ses grands-parents maternels (Michael Valdemar et Henriette) sont tous deux protestants, quoiqu'Henriette soit d'origine juive ; et ses grands-parents paternels (Hermann et Röschen) se sont convertis au protestantisme en 1861. Ilse sort donc victorieuse de la convocation, comme en témoigne une note du « service juif » datée du 18 mars 1943, une semaine après la bataille :

¹⁶¹ Archives de la préfecture de Police de Paris (77 W 532-199867).

¹⁶² Dans ce paragraphe et le suivant, les affirmations et affirmations sont issues de JOLY Laurent, *L'antisémitisme de bureau*, op. cit., p. 18, 103, 104, 123, 124, 126, 187. Voir également, s'agissant d'Ernest Martin, p. 428 (photographie) et 533 (index).

¹⁶³ RIGG Bryan Mark, *La tragédie des soldats juifs d'Hitler*, op. cit., p. 57.

*« Quant à [Ilse], elle est non juive de par sa filiation et s'est conformée, elle aussi, aux lois et décrets concernant les étrangers. Elle est en possession d'une carte d'identité au titre de non-travailleur valable jusqu'au 29 mars 1943. »*¹⁶⁴

Mais le répit est de courte durée. Les semaines suivantes, on l'a établi, Inga reçoit un passeport danois d'urgence (30 mars) avant d'entrer sur le territoire danois (13 mai). Dans ce contexte, le cas d'Ilse paraît de plus en plus douteux au « service juif » de la PP, qui lui demande, comme souvent dans de tels cas¹⁶⁵, de plus en plus en pièces. Afin d'obtenir la qualification de protestante, elle assure qu'elle peut produire tous les documents relatifs à ses grands-parents. Cela pose toutefois des problèmes pratiques : il faut identifier et localiser les organismes qui détiennent ces documents, les contacter pour leur demander d'en communiquer une copie. Il faut ensuite espérer que ces copies seront envoyées et reçues avant les dates butoirs fixées par le « service juif » de la préfecture, mais Ilse n'a pas cette chance :

« Ma mère était obligée d'aller à la préfecture, d'expliquer que les trucs de naissance, de communion, etc., que tout ça n'arrivait pas, parce que, bon, c'était compliqué, qu'il y avait eu des bombardements, etc. » (Nina)

Tout au long du printemps, l'inquiétude d'Ilse s'accroît. Craignant le pire, elle contacte Erich, qui lui propose de le rejoindre à Nice avec Nina en juillet-août 1943 :

« Et c'est là où, finalement, à force d'être reçue comme ça à la préfecture, elle a commencé vraiment à se méfier. Ce qui fait que ma mère a écrit à mon père : "Il faut que je m'en aille parce qu'un de ces jours, ils vont venir m'arrêter ainsi que ma fille." Et c'est à ce moment-là qu'on a quitté toutes les deux Neuilly. » (Nina)

Pointe ici l'un des problèmes posés par les recherches sur des populations ayant subi un génocide : l'extermination des corps s'accompagnant de la destruction de l'univers matériel dans lequel ils évoluaient (ou *a minima* de la déconnexion des liens unissant ces corps à cet univers), les enquêtes doivent faire parler des matériaux ayant eux-mêmes échappé à l'effacement. Des lettres échangées entre Ilse et Erich pendant la guerre, par exemple, il ne reste rien, car elles devaient systématiquement être détruites :

« Ma mère brûlait toutes les lettres que mon père lui écrivait. Les traces, c'était des preuves. Il y a des choses qu'on ne pouvait pas garder. À l'époque, il valait mieux déchirer ces lettres ou les brûler plutôt que de les laisser. » (Nina)

En tout cas, les anticipations d'Ilse s'avèrent correctes. Durant l'occupation allemande, aux côtés du « service juif » de la PP, une autre institution a joué un rôle central dans les politiques de persécution antisémite¹⁶⁶ : le commissariat général aux Questions juives (CGQJ), organisme politico-administratif créé le 29 mars 1941 par une loi de Vichy à la demande de l'Allemagne. Le « service juif » continuant de trouver le cas d'Ilse suspect, il communique les pièces de son dossier à la direction du Statut des Personnes du CGQJ, comme cela se fait alors

¹⁶⁴ Archives de la préfecture de Police de Paris (77 W 532-199867).

¹⁶⁵ JOLY Laurent, *L'antisémitisme de bureau*, op. cit., p. 141.

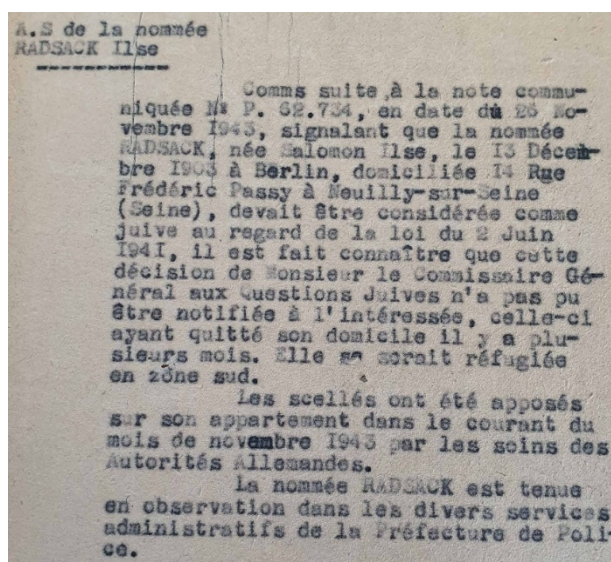
¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 13.

régulièrement : le CGQJ, « échelon administratif le plus élevé en la matière »¹⁶⁷, statue au total sur un peu plus de 10 000 dossiers transmis par la PP¹⁶⁸.

Finalement, dans une note d'Ernest Martin à ses supérieurs datée du 26 novembre 1943¹⁶⁹, on apprend que deux semaines plus tôt (11 novembre) le Commissaire général aux questions juives (Louis Darquier de Pellepoix depuis mai 1942) a rendu son verdict : Ilse « *doit être considérée comme juive au regard de la loi du 2 juin 1941* ». Comme le comprendrait Vassili Grossman : « *T'es juif et ça suffit.* » (*Vie et destin*)

Par la suite, une autre note du « service juif » de la PP datée du 29 décembre 1943 révèle que dans les jours ayant suivi cette décision, les Allemands sont venus rue Frédéric Passy pour arrêter Ilse et Nina. Mais la mère et la fillette se sont entre-temps réfugiées à Nice.

Figure 3. Note de la préfecture de Police de Paris (29 décembre 1943)¹⁷⁰



Cette note indique également qu'en raison de la judéité assignée à Ilse, l'appartement qu'elle louait avec Erich est spolié par les allemands en novembre 1943 :

« La Gestapo nous cherchait, elle est venue dans l'appartement. Et puis, ils ont fait venir des camions, et ils ont enlevé tous les meubles. Tout ! L'appartement était vide. Les nazis l'ont vidé de ses meubles. Ils ont été ratiboisés si on peut dire ! Il n'y avait plus rien. » (Nina)

Ce sont d'abord les biens qui sont spoliés, dans le cadre d'une politique systématique. À partir de juin 1940, à Paris, les services de l'ambassade du Reich pénètrent dans les logements des familles juives de la haute société pour s'emparer de leurs meubles et objets ; puis, à partir de 1942, les autorités d'occupation s'en prennent aux logements de l'ensemble des locataires juifs¹⁷¹.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 113.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 114-115.

¹⁶⁹ Archives de la préfecture de Police de Paris (77 W 532-199867).

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ BACKOUCHE Isabelle, GENSBURGER Sarah, LE BOURHIS, Eric, *Appartements témoins*, op. cit., p. 84.

Mais comme le montrent Isabelle Backouche, Sarah Gensburger et Eric Le Bourhis, cette spoliation des biens s'est accompagnée de celle des droits locatifs (des baux), qui avaient une grande valeur économique dans le contexte de la crise du logement touchant la capitale. En 1943 a été mise en place, avec la complicité de la préfecture de la Seine mais également de larges pans de la société parisienne, une politique publique de dépossession des Juifs de leurs logements, ceux-ci étant réaffectés par le service du Logement (2, rue Pernelle) :

*« Au cours des deux dernières années de l'occupation de la région parisienne, des milliers d'"appartements juifs" – peut-être 25 000 – ont fait l'objet d'une politique franco-allemande d'"aryanisation" qui ne disait pas son nom : celle des droits locatifs et du droit d'habiter. »*¹⁷²

Par la suite, après la guerre, les Radsack seront certes dédommagés de la perte de leurs biens (cf. partie 4). Mais ces réparations, en plus d'être partielles, ne concerneront pas les droits locatifs : leur appartement ayant été attribué à une nouvelle famille, ils devront en trouver un nouveau. Enfin, jamais, sur un plan symbolique et affectif, les indemnisations ne compenseront la perte des « *jolis petits meubles* » d'Ilse, comme en témoigne une lettre qu'elle a écrite peu avant ses 80 ans :

« Notre salle à manger à Neuilly avait des meubles sculptés. [...] Si je pense à nos meubles en acajou [...], je les ai cirés une fois tous les deux mois, c'était du travail mais c'était bien joli ! Et tout était parti. Tout cela me manque ici, ces beaux meubles anciens de mes grands-parents et arrière-grands-parents. [...] C'était il y a 40 ans et j'y pense toujours... » (Ilse à Nina, 3 juillet 1982)

Ilse peut seulement se réjouir que les Allemands venus spolier l'appartement sont passés à côté des biens conservés dans le petit local que les Radsack louaient au dernier étage de l'immeuble :

« La seule chose qu'ils n'ont pas sue, et qu'ils n'ont pas enlevée, c'était la chambre de bonne du dernier étage, où ma mère avait mis des choses auxquelles elle tenait, de l'argenterie, de la belle vaisselle, des choses comme ça. Ma mère avait mis tout ce qui comptait pour elle là-haut. » (Nina)

Que serait-il arrivé à Ilse si elle était restée à Neuilly, au moment où les Allemands sont venus l'arrêter ? Selon toute probabilité, elle aurait été conduite à Drancy avant d'être déportée à Auschwitz. Dans l'immédiat, elle échappe aux convois 62 (20 novembre 1943), 64 (7 décembre) et 63 (17 décembre).

Et Nina, quel aurait été son destin si elle avait été arrêtée avec sa mère ? Enfant « demi-juive » (*mischling* du premier degré) née d'un père « aryen » et d'une mère « juive », elle a dû faire l'objet d'une fiche au commissariat général aux Questions juives et au « service juif » de la PP. Mais je ne suis pas parvenu à trouver d'archives sur son cas. On sait que certains enfants demi-juifs étaient déportés tandis que d'autres non, en fonction notamment de la date du baptême (avant ou après le 25 juin 1940) et de leur capacité à montrer un attachement « *sincère* » à la foi chrétienne¹⁷³. De ce point de vue, Nina ayant été baptisée après sa naissance,

¹⁷² *Ibid.*, p. 382.

¹⁷³ JOLY Laurent, « La frontière entre "judaïsme" et "aryanisme". Logique antisémite, contentieux juridique et pratiques bureaucratiques autour du classement des "demi-juifs" en France occupée (1940-1944) », *L'Atelier du*

l'hypothèse de la vie est plausible. Mais son père étant absent, elle vivait seulement avec sa mère, identifiée comme juive étrangère : de quoi nourrir l'hypothèse de la mort. Un père absent, une mère juive : difficile d'imaginer qu'elle aurait été séparée de sa mère, et qu'elle aurait pu rester au camp de Drancy (voire être placée dans un établissement pour enfants) tandis que sa mère aurait été déportée.

Les archives ne permettant pas de trancher entre les deux hypothèses, il en va ici comme de physique quantique : à l'image du chat de Schrödinger, Nina était simultanément « juive » et « non-juive », ou ni l'une ni l'autre. Et de la même façon que le chat de Schrödinger ne se fixe dans l'un des deux états (vivant ou mort) qu'après l'ouverture de la boîte qui le contient, pour savoir si Nina aurait été déportée ou non, il aurait fallu qu'elle soit arrêtée. Ce qui, pour les raisons qui précèdent et celles qui vont suivre, n'est jamais arrivé. Un million et demi d'enfants n'ont pas eu cette chance¹⁷⁴.

2) La chaîne de la vie : une trajectoire d'exil marquée par la rencontre avec un Juste

« Pendant la guerre j'ai fait tant de voyages, et j'ai vu tant de villes et villages ! » : c'est par ces mots qu'Ilse se remémore, dans une lettre à Nina datée de mai 1982, l'année qui s'est écoulée entre l'été 1943 et l'été 1944¹⁷⁵. Parties de Neuilly pour Nice, la mère et sa fille sont successivement cachées à Ferrals-les-Corbières, Bougès, Carmaux, La Tronquié. Encerclées par la mort, elles doivent leur survie à une multitude de sauveurs en relation les uns avec les autres : comme pour Inga, une chaîne de sauvetage.

Cette chaîne commence à Neuilly, lorsqu'Erich leur propose de le rejoindre à Nice avec l'accord des deux femmes qui l'hébergent. Cela est rendu possible grâce à des faux papiers fabriqués et offerts par des amis proches¹⁷⁶. Nina Radsack, précédemment inscrite à l'école sous le nom Nina Radier, devient **Janine Ronsac** (ou Jeannine). Derrière cet alias, une double contrainte : bien sûr, changer de prénom, et dissimuler un nom de famille pouvant être perçu comme juif ; mais également, être en mesure de justifier les initiales inscrites sur les vêtements de Nina : « NR ». Pour expliquer un détail qui aurait sauté aux yeux des Allemands, le « N » est présenté comme l'initiale d'un diminutif de Janine, « Nine » :

« C'était des amis de mes parents, qui se sont occupés de nous et qui nous ont même accompagnés jusqu'à Nice, qui ont inventé ça. À l'époque, c'était la mode, un peu, pour les gens, de marquer leurs initiales sur leur linge. Alors on avait essayé de trouver quelque chose qui soit différent, mais qui corresponde quand même aux marques qu'on avait sur le linge. Ma mère, quand elle m'appelait, elle m'appelait toujours "Nine". Donc : "Nine Ronsac". » (Nina)

Centre de recherches historiques, n° 21 bis, 2020.

¹⁷⁴ Les enfants et adolescents représentent en effet le quart des victimes de la Shoah. L'une d'elles, Sorella Epstein, partage avec Nina deux propriétés. Elles sont nées en 1931 (à quelques semaines d'intervalle), et leurs pères travaillent tous deux dans le monde du cinéma. En effet, Jacob Epstein, le père de Sorella, est le gérant du Kino Palass, l'un des cinémas de Liepāja (*Liepāja*, ville côtière de Lettonie). Sorella est exécutée d'une balle dans la tête sur la plage de Skede (*Šķēde*) le 15 décembre 1941, à l'âge de dix ans. Voir le documentaire que lui a consacré Philippe Labrune : « Sorella, une enfant dans la Shoah » (52 minutes, 2014).

¹⁷⁵ Lettre d'Ilse à Nina, 22 mai 1982.

¹⁷⁶ Je ne suis pas parvenu à les identifier.

Pour brouiller les pistes, les faux papiers de Nina stipulent qu'elle est née dans un territoire (alors) français en Afrique du Nord¹⁷⁷, tandis que ceux d'Ilse la font passer pour une cousine de Nina. Grâce à leurs fausses identités ainsi qu'à de nombreuses précautions, Ilse et Nina parviennent à rejoindre Nice :

« On était censées être cousines, avec ma mère. D'ailleurs, quand on a pris le train pour aller de Paris jusqu'à Nice, on n'a pas voyagé dans le même compartiment. Ma mère a voyagé avec un de ses amis, celui qui avait fait les faux papiers. Et moi, j'ai voyagé dans un autre compartiment. Avec la dame qui vivait avec celle qui allait nous accueillir. » (Nina)

Pourquoi Nice ? À la suite du débarquement des Alliés en Afrique du Nord le 8 novembre 1942, les forces allemandes et italiennes envahissent la « zone libre » : à partir du 11 novembre, Nice, auparavant située en « zone libre », est occupée par l'armée italienne. La zone d'occupation italienne, jusqu'en septembre 1943, devient rapidement un refuge pour les Juifs persécutés sur le reste du territoire français :

« [La] politique nazie contre les juifs de France bute sur un problème de taille : l'absence de coopération de l'allié italien. Depuis novembre 1942, le régime mussolinien, qui n'occupait jusque-là qu'une trentaine de communes (dont Menton) sur la frontière franco-italienne, s'est emparé d'une dizaine de départements du Sud-Est. Manifestant d'emblée leur souci d'une "législation humaine" contre les juifs, les autorités fascistes s'opposent à l'application de la redoutable loi de Vichy du 11 décembre 1942 [imposant aux Juifs de faire apposer la mention « Juif » sur leur carte d'identité, ndlr]. »¹⁷⁸

La chance y est donc pour beaucoup. Résidant à Nice depuis juillet 1941, chez deux femmes dont « une directrice d'école à la retraite » selon Nina, Erich n'a à aucun moment pu prédire que la ville apporterait une telle protection aux Juifs réfugiés. Lorsqu'Ilse court le risque d'être déportée, le logement où réside Erich devient une ressource capitale, rappelant que « pour fuir de chez soi, il faut avoir de l'argent, des relations, un point de chute »¹⁷⁹. L'été 1943, pour la première fois depuis le début de la guerre en septembre 1939, le couple Radsack est donc réuni avec sa fille¹⁸⁰.

Quelques semaines seulement après qu'Ilse et Nina arrivent à Nice, le 9 septembre, les Allemands prennent le contrôle de la ville, à la suite de l'armistice de Cassibile puis de l'opération Achse visant à reprendre les territoires occupés par les Italiens. Ils lancent l'arrestation des Juifs présents dans ces territoires. Grâce à leurs faux papiers, dans un premier temps, Ilse et Nina vivent de façon relativement ordinaire. Nina aurait même été scolarisée dans un collège durant quelques semaines. Mais les femmes accueillant la famille craignant une délation, elles proposent aux Radsack de quitter Nice : « À Nice, on nous a dit : "La bonne qui est là n'est pas très sûre, allez dans notre maison de campagne." Alors, on a été à Ferrals-les-Corbières. » (Nina)

En décembre 1943-janvier 1944, les Radsack sont donc cachés à Ferrals-les-Corbières, dans l'Aude. Mais à nouveau, l'adresse ne paraît pas suffisamment sûre à la famille. Ilse

¹⁷⁷ « On a d'ailleurs eu un peu chaud en allant à Carmaux, parce qu'il a fallu passer par la Kommandantur et expliquer pourquoi j'étais née en Afrique du Nord ! » (Nina)

¹⁷⁸ JOLY Laurent, *L'État contre les Juifs*, op. cit., p. 130-131.

¹⁷⁹ JABLONKA Ivan, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*, op. cit., p. 231.

¹⁸⁰ « Je me rappelle avoir été vraiment très heureuse de retrouver mon père quand on était à Nice. » (Nina)

s'approche alors de pasteurs, et leur explique que bien que protestante, elle est persécutée en raison de ses origines juives et risque à tout moment d'être arrêtée et déportée ainsi que sa fille. Un pasteur rencontré dans les environs de Ferrals¹⁸¹ parvient à trouver à Ilse et Nina une cachette dans les environs de Bougès :

« Ma mère a été voir un pasteur qui lui a dit : "Je peux vous caser en Lozère, dans les montagnes, dans les Cévennes." Alors, le pasteur en question est venu avec nous. Il nous a accompagnées jusque là-haut. On est montés à peu près jusqu'à 900 mètres d'altitude. On est restées là-haut pendant six mois environ. C'est le pasteur qui nous a trouvé l'adresse là-haut, pas très loin de ce village qui s'appelait Bougès. » (Nina)

Suite au départ d'Ilse et Nina à Bougès en janvier-février 1944, Erich reste quelques semaines à Ferrals-les-Corbières, avant de rejoindre la Résistance toulousaine (cf. partie 3). Quant à Ilse et Nina, une fois de plus, elles ne bénéficient que d'un sursis, car elles sont prévenues qu'elles ne seront cachées que jusqu'au début de l'été :

« En arrivant à Bougès, on a eu la surprise. On nous a dit : "Aux mois de juin-juillet, il va y avoir les enfants qui vont venir de Marseille, parce que c'est leurs vacances d'été, c'est eux qui vont occuper votre logement. Alors, il faut partir." [rire] » (Nina)

Ilse ne pouvant donc compter indéfiniment sur le soutien de ses hôtes, elle retourne voir le pasteur, qui lui fait rencontrer un autre pasteur, **Albert Delord** (1913-1993). Il accepte de les cacher chez lui et son épouse, à Carmaux. En retour, elles leur fournissent des services, témoignant de l'utilité sociale des réfugiés, laquelle a favorisé leur survie¹⁸² :

« Alors, ma mère a revu le pasteur, celui qui s'occupait des enfants aussi bien de Bougès que des environs. De pasteur à pasteur il y avait toujours des échanges. Et il lui a trouvé à Carmaux, dans le Tarn, un autre pasteur, Albert Delord. Il était d'accord pour avoir une dame et sa fille, disons, pour tenir sa maison. Sa femme attendait un bébé. Donc ils avaient besoin de quelqu'un pour faire le travail de sa femme, qui était en fin de grossesse et qui ne pouvait plus tellement travailler. Alors il avait demandé quelqu'un qui serait là au pair. » (Nina)

Une biographie d'Albert Delord est consultable sur le site de l'AJPN (Anonymes, Justes et Persécutés durant la période nazie dans les communes de France¹⁸³). On y apprend que, fils du pasteur Philadelphie Delord (1869-1947)¹⁸⁴, il occupe le poste de pasteur de la communauté protestante de Carmaux depuis sa démobilisation en 1940. Après avoir découvert dès 1941 la persécution des Juifs, il accueille des familles réfugiées. Avec **Paul Haering** (1914-2005), il met en place un réseau clandestin de sauvetage : ils cachent des familles juives, procurent des refuges, organisent des colonies de vacances pour les enfants et obtiennent aides, faux papiers et ravitaillement. Soutenu par des paroissiens, le réseau fonctionne pendant trois ans et permet aux réfugiés d'échapper à l'arrestation. Albert Delord sera par la suite reconnu Juste parmi les

¹⁸¹ Les entretiens avec Nina n'ont pas permis d'identifier les sauveurs « ordinaires » qui ont aidé cette famille : les amis de Neuilly ayant apporté les faux papiers ; les deux femmes qui ont logé Erich et sa famille à Nice puis Ferrals ; le pasteur rencontré dans les environs de Ferrals (peut-être François Chazel ?).

¹⁸² SÉMELIN Jacques, « Épilogue. La survie des Juifs en France : une approche multifactorielle », in Laurent Joly (dir.), *La France et la Shoah : Vichy, l'occupant, les victimes, l'opinion (1940-1944)*, Paris, Calmann-Lévy / Mémorial de la Shoah, 2023, p. 520.

¹⁸³ Accessible ici : www.ajpn.org/juste-pasteur-Albert-Delord-862.html.

¹⁸⁴ Fondateur du premier dispensaire pour lépreux en France.

Nations en 1985, et Paul Haering en 1990, par Yad Vashem.

On trouve dans la correspondance conservée par Nina plusieurs traces des semaines qu'elles ont passées chez les Delord entre juin et août 1944, comme dans une lettre d'Ilse à Nina¹⁸⁵, et une autre, de condoléances, adressée par Delord à Nina peu après le décès d'Ilse :

*« Notre connaissance fut de bien courte durée et dans des circonstances tragiques. Mais je n'ai pas oublié la petite Nina qui l'accompagnait et aimait tant les pêches du jardin. Merci de nous avoir fait savoir ce décès qui nous touche beaucoup. Tant d'amis de guerre sont déjà loin qu'ils nous semblent être des laissés pour compte. »*¹⁸⁶

À la mi-août, des combats éclatent à Carmaux entre les Allemands et les résistants sur place. Le 16 août 1944, la Résistance libère la ville :

« J'ai assisté à la prise de Carmaux par la Résistance. Il y a eu pendant deux ou trois jours des bagarres entre les Allemands qui occupaient la ville de Carmaux, et puis les résistants de la région. Alors on a vu les Allemands être faits prisonniers, les mains sur la tête. » (Nina)

Très peu de temps après, l'épouse d'Albert Delord s'apprête à accoucher. L'un des chefs de la Résistance de Carmaux, **Paul Cavalier** (1910-1956), proche du réseau de sauvetage de Delord, propose aux Delord de les héberger chez lui à La Tronquié. Ilse et Nina sont également accueillies par les Cavalier :

« Pas très longtemps après, la dame chez qui on était au pair, elle allait accoucher. Alors les Delord ont été invités par des amis, les Cavalier, qui habitaient un peu plus loin, à La Tronquié. Et là-bas ils ont aidé cette femme à faire son accouchement. Je me rappelle même avoir baigné le bébé, qui venait de naître. Tout le monde était là. C'est-à-dire que le pasteur, sa femme, ma mère et moi, on a tous été transférés de Carmaux jusqu'à La Tronquié, chez des gens qui étaient assez haut placés, dans le sens où le mari, Paul Cavalier, était le chef du réseau de Résistance de la région, le commandant de la place de Carmaux. » (Nina)

Le témoignage de Nina correspond à celui de Françoise Cavalier, la fille de Paul, née en 1939¹⁸⁷. Finalement, après la Libération, en octobre 1944, Paul Cavalier propose à Ilse et Nina de l'accompagner à Paris. Elles retrouvent alors Erich. Entre-temps, ce dernier, à l'issue d'activités dans la Résistance toulousaine qui seront présentées plus tard (cf. partie 3), est revenu à Paris. Il s'est toutefois trouvé dans l'impossibilité de récupérer la location de son ancien appartement situé rue Frédéric Passy, qui a été attribué à une nouvelle famille. Plutôt que de lancer des procédures judiciaires visant à récupérer le bail, démarche perdue d'avance quand on sait que le gouvernement provisoire a refusé d'appliquer à la spoliation des droits

¹⁸⁵ « Comme Omi [Inga, ndlr] l'a raconté souvent, quand elle est allée avec moi en ville avec le Tram, j'ai regardé avec intérêt les gens devant moi – j'avais fait un sourire à tous les Messieurs (!!!!) et quand ils ont souri eux aussi – j'avais commencé à bavarder tout le long du passage ! Omi a dû être très choquée, je crois ! "Cela ne se fait pas... chez les gens bien" ! Comme a dit Monsieur Delord en 1944 ! » (lettre d'Ilse à Nina, 20 mai 1957)

¹⁸⁶ Lettre d'Albert Delord à Nina et Michel Metzger, 9 septembre 1988.

¹⁸⁷ « Je me souviens d'une parisienne des beaux quartiers et de sa fille. Elles sont restées un certain temps. Cette dame, toujours bien maquillée, nous racontait les belles choses qu'elle avait à Paris. Sa fille, d'environ 13 ans se taisait. [...] Ma mère m'a raconté que Mme Delord était venue à la maison pour accoucher de son premier enfant parce qu'il y avait moins de passage qu'au presbytère et aussi que notre maison était plus confortable. » (« Françoise à Carmaux de 1940 à 1945 », témoignage de Françoise Delord, accessible en ligne : <http://ajl.celeonet.fr/docs/cavalier.pdf>)

locatifs les mesures de réparation et restitution relatives à la spoliation des biens¹⁸⁸, Erich peut utiliser ses économies pour louer une chambre d'hôtel à Neuilly (1, rue Charcot¹⁸⁹). Pour Ilse et Nina, la vie reprend un semblant de normalité :

« Ma mère correspondait quand même avec des gens qu'elle connaissait, et elle savait que mon père se trouvait dans un vieux petit hôtel de Neuilly. Il n'avait qu'une seule chambre mais il nous attendait. On a vécu tous les trois avec ma mère, mon père et moi dans la même chambre. J'ai vécu pendant au moins un an là. Et j'ai retrouvé le Cours où je travaillais avant. » (Nina)

Pour Erich, c'est alors une autre histoire qui commence (cf. partie 3) : il ne tarde pas à entrer dans les services secrets français et à réaliser pour le compte de ceux-ci différentes missions en Allemagne, au terme desquelles il sera arrêté et déporté à Dachau.

III – Des proches morts seuls au monde

Les deux dernières sections ont fait apparaître combien la survie d'Ilse a tenu à des dispositions spécifiques et ressources rares, la situant dans une fraction sociale favorisée, bourgeoise. Parmi les premières, ce qu'on pourrait appeler l'esprit d'initiative d'Ilse, rappelant que la « *force de caractère* »¹⁹⁰ résulte aussi d'une socialisation. Quels que soient ses interlocuteurs (les proches danois d'Inga, le consulat, les pasteurs), c'est toujours elle qui déclenche l'interaction, explique la situation, négocie des solutions :

« Ma mère, elle n'en avait pas l'air, mais elle était très forte. C'est quelqu'un qui prenait les choses en main, et une fois qu'elle savait ce qu'il fallait faire, elle le faisait. Et c'est elle pendant la guerre qui allait voir les pasteurs en leur disant : "Voilà, j'ai des problèmes." » (Nina)

S'agissant des ressources sur lesquelles elle a pu compter, contrairement à la plupart des Juifs étrangers réfugiés en France dans les années 1930¹⁹¹, elle parle parfaitement français ; elle est insérée dans de nombreux réseaux de sociabilité (dont certains sont liés au travail et amis d'Erich et d'autres à l'appartenance à la communauté protestante), ce qui lui permet de recevoir des faux papiers et d'être cachée ; elle dispose de liquidités qu'elle peut emporter pendant son exil. Parmi les personnes ciblées par les nazis et Vichy, Ilse fait donc partie des moins vulnérables : comme Inga, son appartenance à une fraction sociale élitare et transnationale a considérablement augmenté ses chances de survie.

Mais il y a bien sûr eu de la chance. Les dispositions et ressources ne suffisent pas : encore faut-il rencontrer les bonnes personnes (des Justes comme Delord, des résistants comme Cavalier, tous ces « héros ordinaires » qui n'ont pas été identifiés mais ont aidé Ilse et

¹⁸⁸ BACKOUCHE Isabelle, GENSBURGER Sarah, LE BOURHIS, Eric, *Appartements témoins*, op. cit., p. 383. De manière générale, montrent les auteur(ice)s de l'ouvrage : « *En matière de logement, le retour à la légalité républicaine n'a pas seulement masqué le préjudice infligé aux juifs pendant l'Occupation derrière la volonté de traiter tous les habitants de la France sur un pied d'égalité : il a rendu légales certaines mesures de spoliation et condamné des évincés à payer des loyers et des frais de justice en vain.* » (p. 364)

¹⁸⁹ « *Depuis Octobre 1944, il habite avec sa femme et sa fille 1, rue Charcot à Neuilly (Seine) où ils occupent une chambre meublée, au loyer mensuel de 1 600 francs.* » (Archives de la préfecture de Police de Paris, 77 W 532-199867).

¹⁹⁰ POLLAK Michael, *L'Expérience concentrationnaire*, op. cit., p. 18.

¹⁹¹ SÉMELIN Jacques, « Épilogue », chap. cit., p. 523.

Nina avant puis pendant leur exil), les bonnes administrations (le consulat du Danemark à Paris). Chaque fois, Ilse se présente (ou présente sa mère, sa fille) comme en danger d'arrestation, de déportation et de mort, c'est-à-dire comme une personne qu'il faut secourir. Chaque fois, elle a la chance de rencontrer des personnes compréhensives.

Dans cette famille, qu'en a-t-il été de ceux pour qui ces conditions n'ont pas été réunies ? Hermann Salomon, le père d'Ilse et mari d'Inga, on l'a dit, avait trois frères résidant en Allemagne : Erich, Robert, Alfred. Comme leurs grands-parents sont tous juifs, en application des lois de Nuremberg, ils sont eux-mêmes considérés comme tels. Après la guerre, Ilse doit apprendre, impuissante, la mort ou la disparition de tous ses oncles, et d'un cousin (Günter).

1) Robert et Günter Salomon : des suicides anomiques engendrés par une politique totalitaire

Le cas d'Erich Salomon a déjà été évoqué : il s'est suicidé en 1933, moins d'un mois avant que Hitler devienne chancelier. À ce moment, il restait encore deux oncles à Ilse. « *Il y avait un autre frère qui était médecin, et qui était marié, qui avait un fils médecin aussi.* » : Nina évoque ici **Robert Salomon** (1863-1939), et son fils **Günter Salomon** (1899-1945). Le premier se suicide en 1939, le second en 1945. D'après un proche¹⁹², Robert, présumé juif, ne pouvait avoir que des patients juifs. Günter, quant à lui, en tant que demi-juif (*mischling* du premier degré), aurait été contraint de travailler dans l'un des camps de travail de Salzgitter, en Allemagne : il se serait suicidé par désespoir, peu avant la fin de la guerre, et son épouse aurait fait de même¹⁹³. Comme Erich Salomon, Robert et Günter ont été reconnus comme victimes juives du nazisme par Yad Vashem et sont recensés comme tels dans les *Bundesarchiv*¹⁹⁴.

Ce point ouvre une piste à la recherche. Les Juifs, les *mischlinge* et leurs proches, qui se sont suicidés entre 1933 et 1945, étaient-ils des victimes du nazisme « comme les autres » ? L'argument est ici le même que celui précédemment avancé dans le cas d'Erich Salomon. Inga et Ilse étaient prédisposées à refaire leur vie, la rupture avec l'Allemagne était déjà accomplie (femmes allemandes dont les familles faisaient l'expérience de nombreuses mobilités en France et au Danemark), elles disposaient de nombreuses ressources pour cela et ont eu la chance de croiser sur leur route des interlocuteurs compréhensifs et aidants. À l'inverse, pour les Salomon de Brunswick, il n'y avait plus d'espoir.

L'anomie, soit l'absence de régulation sociale¹⁹⁵, de repères en quelque sorte, tourne à plein régime : la politique totalitaire mise en place par les nazis, en stigmatisant et persécutant les Juifs, a privé nombre d'entre eux de tout horizon. En l'occurrence, des médecins et avocats dont la profession faisait la position et la fierté ont anticipé ou se sont retrouvés face à l'arrêt brutal de leur existence sociale, une *mort sociale* sans perspective de retour à une existence ordinaire. Les objectifs qu'ils s'étaient fixés, les « promesses » que la vie leur avait faites (eux qui se voyaient comme des allemands-intégrés-à-la-vie-sociale-et-économique-de-la-nation-et-de-la-communauté-locale), se révèlent être des chimères. Et il y a perspective de la mort, la vraie : il n'était pas bon d'habiter près de Brunswick entre 1933 et 1945, quand on était présumé juif,

¹⁹² Échanges avec Klaus Fesser.

¹⁹³ Je ne suis pas parvenu à l'identifier.

¹⁹⁴ On pourra consulter les pages suivantes : <https://collections.yadvashem.org/en/names/11621950> ; <https://apps.bundesarchiv.de/gedenkbuch/en957618> ; <https://apps.bundesarchiv.de/gedenkbuch/en1615166>.

¹⁹⁵ DURKHEIM Émile, *Le Suicide*, op. cit.

parce qu'on y craignait en permanence d'être humilié, arrêté, passé à tabac, exécuté arbitrairement, déporté pour disparaître on ne savait où. Des études menées après la guerre ont montré combien les suicides précédant la déportation étaient courants¹⁹⁶.

Dans ces conditions, on peut soutenir que les suicides des Salomon ont bel et bien été provoqués par le nazisme, et ce à condition d'adopter le geste durkheimien par lequel on renonce à une approche purement psychologique des suicides faisant reposer la causalité sur des choix individuels (« à neuf heures, il a décidé de »), pour préférer réinsérer ces actes dans la dynamique des groupes auxquels leurs auteurs appartenaient. Dès lors, les suicides des Salomon apparaissent « forcés » : non pas au sens où ils auraient été obligés de se donner la mort sous peine de représailles ; mais parce que dans un contexte de forte assimilation à un État-nation, le traitement des Juifs par le régime totalitaire nazi a considérablement réduit les alternatives de ceux-ci, l'espoir que « *le monde d'hier* » (Stefan Zweig) reviendrait, ou qu'une autre vie pourrait commencer ailleurs¹⁹⁷.

2) Alfred Salomon : mourir au camp 21 de Hallendorf-Salzgitter

En 2019, Nina me disait : « *Et il y a un troisième frère, qui était professeur de latin et de grec. Et qui a été arrêté. Et on ne sait pas ce qu'il est devenu. On imagine qu'il est mort en déportation.* » 80 ans après les faits, en 2025, la disparition d'**Alfred Salomon** (1865-1944) a été élucidée. À l'initiative d'un proche (Klaus Fesser) et du professeur Jens Siebert à l'IGS Franzisches Feld (Brunswick), des élèves¹⁹⁸ se sont rendus aux archives municipales de Brunswick pour enquêter sur lui¹⁹⁹. Leur recherche a permis d'établir sa trajectoire :

« Alfred Wilhelm Hermann Salomon naquit le 3 septembre 1865 à Helmstedt. Ses parents, Hermann Salomon et Rosa Ballin, s'étaient convertis du judaïsme au protestantisme en 1861 ; Alfred grandit donc dans une famille chrétienne. Entre 1885 et 1891, il effectua plusieurs périodes de service militaire tout en entreprenant des études universitaires pour devenir instituteur. À 24 ans, il acheva ses études en 1889 et devint professeur de latin, d'allemand, d'histoire, de géographie, de religion, de philosophie et de pédagogie. [...] En 1911, Salomon fut promu professeur principal et muté dans un collège à Blankenburg. En 1920, il fut promu professeur principal/agrégé (Studienrat) et six ans plus tard, en 1926, il retourna à Brunswick et enseigna au lycée Martino Katharineum avec le titre de professeur. En 1931 [il prit] sa retraite à l'âge de 66 ans. »

Grâce à leur travail, il a été possible de confirmer ce qui, pendant des décennies, n'avait pu qu'être imaginé : Alfred est effectivement déporté dans un camp de concentration, le camp 21

¹⁹⁶ POLLAK Michael, *L'Expérience concentrationnaire*, op. cit., p. 307.

¹⁹⁷ « *Comment expliquer que ce qu'il découvre n'est pas quelque chose d'effrayant, n'est pas un cauchemar, n'est pas quelque chose dont il va se réveiller brusquement, quelque chose qu'il va chasser de son esprit, comment expliquer que c'est cela la vie, la vie réelle, que c'est cela qu'il y aura tous les jours, que c'est cela qui existe et rien d'autre, qu'il est inutile de croire que quelque chose d'autre existe, de faire semblant de croire à autre chose [...].* » (Georges Perec, *W ou Le souvenir d'enfance*, Paris, Gallimard, 1993, p. 190-191)

¹⁹⁸ Sophie Kodoll, Henrike Laukien, Lara-Sophie Mätzing, Paul Rössler.

¹⁹⁹ Voir, sur le site de *Stolpersteine für Braunschweig*, la notice biographique d'Alfred Salomon : <https://www.stolpersteine-fuer-braunschweig.de/alfred-salomon> (ou <https://www.stolpersteine-fuer-braunschweig.de/afred-salomon/> tant que la coquille ne sera pas corrigée dans l'adresse URL). Voir également sa notice sur : <https://ratsinfo.braunschweig.de/vi/vo020.asp?VOLFDNR=1033904>.

de Hallendorf-Salzgitter. « *Pire camp de travail de Salzgitter et de ses environs* »²⁰⁰, Alfred y meurt quelques jours après Noël 1944 :

« *La Gestapo conseilla [ou ordonna selon les versions, ndlr] à Alfred Salomon de se rendre à Theresienstadt, où, selon elle, les personnes âgées seraient bien prises en charge. Le 3 décembre 1944, à l'âge de 79 ans, il fut déporté au camp 21 de Hallendorf-Salzgitter sous le faux prétexte d'un transfert à Theresienstadt et y mourut trois semaines plus tard, le 27 décembre 1944, des suites de mauvais traitements.* »

Alfred, comme ses deux frères et son neveu, figure sur les sites de Yad Vashem et des Bundesarchiv comme victime du nazisme²⁰¹. Une pierre mémorielle (*Stolpersteine*) a été posée devant la maison où il résidait (*Wilhelm-Bode-Straße 11*, Brunswick). Au sortir de la guerre, Ilse découvre ainsi la mort ou la disparition de ses proches. Ces oncles et ce cousin, donc ; mais également, des amies et amis de Berlin et Paris. Après-guerre, des démarches permettront aux Radsack d'être reconnus comme victimes (cf. partie 4). Mais à un niveau identitaire profond, une métamorphose a lieu : Ilse, Nina et Erich se verront désormais comme des survivants :

« *C'était donc le côté de la famille que moi, je n'ai pas connu, mais que ma mère a connu parce que c'était ses oncles et qu'elle les connaissait bien. Et ils ont, eux, complètement disparu. Et nous, on a été les rescapés.* » (Nina)

« *P.E.P.*²⁰² *pense toujours aux "miracles"* » (Ilse à Nina, 22 août 1973) : il est fréquent de rencontrer, dans les témoignages de survivants, cette certitude d'avoir survécu là où tant d'autres ont disparu, fondant l'appartenance à un groupe de destin²⁰³. Pour n'en citer qu'un seul, celui de Fred Sedel, survivant d'Auschwitz :

« *Moi, je suis un rescapé. Un rescapé de mille dangers, qui a frôlé mille fois la mort, à des secondes près, à des millimètres près. Pendant de longs mois, des milliers comme moi ont été tués et jetés au feu tout autour de moi, comme vous rajoutez une bûche dans votre cheminée des soirs d'hiver, ils ont été gazés, comme vous projetteriez un liquide corrosif sur une fourmilière, d'une belle bonbonne en fer blanc, pour nettoyer le jardin que vous aimez tant.* »²⁰⁴

²⁰⁰ D'après la description de ce camp sur [porta-polonica.de](https://www.porta-polonica.de/en/war-graves/salzgitter-hallendorf) (<https://www.porta-polonica.de/en/war-graves/salzgitter-hallendorf>). Voir également la page Wikipédia en langue allemande le concernant (https://de.wikipedia.org/wiki/Arbeitserziehungslager_Hallendorf).

²⁰¹ <https://collections.yadvashem.org/en/names/11621691> ;

<https://apps.bundesarchiv.de/gedenkbuch/en957380>.

²⁰² Papa-Erich-Papi.

²⁰³ POLLAK Michael, *L'Expérience concentrationnaire*, op. cit., p. 16.

²⁰⁴ SEDEL Fred, *Habiter les ténèbres. Auschwitz, Jawozno, Birkenau, Oranienburg, Sachsenhausen, Landsberg, Kaufering*, Paris, Métailié, 1990, p. 10.

Partie 3

Erich Radsack, le doubleur dédoublé

1939-1945

« Il avait peut-être raison, peu ou beaucoup, personne ne pouvait risquer plus que sa vie. Chacun selon ses forces et ses dispositions – l'essentiel étant : résister. »

Hans Fallada, *Seul dans Berlin*

En 1939-1945, si le destin d'Erich Radsack rencontre ceux de sa femme et de sa fille, il s'en distingue nettement par la différence des assignations identitaires dont ils font l'objet. S'il n'est pas identifié comme juif, il est apatride d'origine allemande réfugié en France, ce qui détermine considérablement ses engagements et sa trajectoire. Cette partie s'appuie d'ailleurs notamment sur les rapports, conservés aux archives de la préfecture de Police²⁰⁵, écrits par les renseignements généraux parce qu'il était un étranger à surveiller.

Dans un premier temps, Erich s'engage dans la Légion étrangère contre l'Allemagne, par antinazisme, par attachement à la France et dans l'objectif d'acquérir la nationalité française. Après la débâcle et la signature de l'armistice, il se réfugie en zone sud pour ne pas être arrêté et exécuté par les Allemands comme « traître » à la patrie. Dans un second temps, toujours avec l'espoir de devenir français à l'issue du conflit, Erich accepte de rejoindre la Résistance comme interprète (FFI à Toulouse) puis les services secrets (Deuxième et Cinquième bureaux de l'État-Major National des Armées). Il reçoit à cette occasion de nouvelles identités, des *alter ego* administratifs reconnus par l'État français : le doubleur se dédouble. Arrêté, emprisonné puis déporté au camp de concentration de Dachau, il survit en maintenant sa fausse identité.

I – D'origine allemande, ennemi de l'Allemagne (1939-1943)

Erich, résidant en France comme étranger puis apatride d'origine allemande, s'engage pour le pays où il est réfugié contre celui où il a vécu durant trois décennies. Comme de nombreux légionnaires, son engagement traduit à la fois une conviction et un intérêt²⁰⁶ : aux côtés d'un antinazisme et d'un certain attachement à la France, il est sensible à la promesse de naturalisation rapide²⁰⁷ faite aux engagés volontaires. Conclusion logique d'un rejet de l'Allemagne qui s'est opéré tout au long des années 1930, l'année 1939 signe donc une rupture irréversible. Erich désormais apatride rejette son ancienne germanité et veut lui substituer une identité française, qu'il considère incomplète sans naturalisation. *Survie et identité* : survivre ne signifie plus fuir le péril, mais se jeter dans celui-ci dans l'objectif d'accomplir un changement d'identité. Après la débâcle, il doit se réfugier en zone sud : en revenant en zone occupée, il courrait le risque d'être interpellé et exécuté comme traître à la patrie allemande.

²⁰⁵ Dans cette partie, les documents relatifs à Erich conservés aux archives de la préfecture de Police de Paris (77 W 532-199867) ont été synthétisés : pour ne pas alourdir l'écriture, j'ai limité le nombre de renvois à ces archives dans les notes de bas de page.

²⁰⁶ JABLONKA Ivan, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*, op. cit., p. 180.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 178.

1) Le légionnaire : s'engager pour la France (1939-1940)

Le 1^{er} septembre 1939, l'Allemagne lance l'invasion de la Pologne. Deux jours plus tard, la France et le Royaume-Uni lui déclarent la guerre. Erich n'hésite pas : dès les premiers jours du conflit, il s'engage dans la Légion étrangère, devenant ainsi engagé volontaire étranger (légionnaire). Comme lui, au total, plus de 80 000 étrangers s'engagent en huit mois²⁰⁸. Au moment de l'entrée en guerre ou peu avant, il dépose sa demande de naturalisation²⁰⁹.

Le cas d'Erich donne donc à voir un habitus national scindé. La plupart des Allemands, note Norbert Elias, en raison du système de croyances extrêmement contraignant qui pesait sur eux, étaient persuadés que « *leur devoir fondamental était de se mettre, encore et toujours, en ordre de marche contre les ennemis de l'Allemagne* »²¹⁰. Dans la balance nous-je, c'est le « nous » qui l'emportait, c'est-à-dire l'image qu'ils avaient d'eux-mêmes et de leur germanité. Erich, au contraire, a progressivement rompu avec l'habitus national allemand, ou plutôt incorporé des dispositions contredisant celui-ci, celles d'un habitus national français (dont la maîtrise de la langue française a été la première composante²¹¹). Finalement, dans le conflit opposant chez Erich ces différentes dispositions²¹², c'est l'identification comme français qui sort victorieuse. Dans ces conditions, demander le changement de nationalité représente bien plus qu'un simple changement de passeport : il y va d'une véritable « *réorientation sur les plans du comportement et de la vision du monde* »²¹³.

L'engagement d'Erich est contracté pour 5 ans. Passant par Lyon puis Marseille, il rejoint l'Algérie. Après une arrivée probable à Alger suivie d'une étape à Oran, il effectue un stage d'instruction à Sidi-Bel-Abbès (arrivée au Corps le 1^{er} novembre), où est installé le Dépôt commun des régiments étrangers (DCRE). À Sidi-Bel-Abbès, aux côtés d'autres Allemands, d'apatrides d'origine autrichienne et de Tchécoslovaques²¹⁴, il passe Noël²¹⁵. Il est ensuite affecté le 22 janvier 1940 au Quatrième Régiment étranger d'infanterie (REI). De l'Algérie, Erich est alors envoyé au Maroc, où stationnent l'État-Major et la plupart des bataillons de ce régiment.

Quand la bataille de France débute, le 10 mai 1940, le Quatrième REI ne prend donc pas part aux combats en métropole. À partir de la mi-mai, c'est la débâcle. Dans ce contexte, Erich est condamné le 28 mai par le tribunal militaire de Casablanca pour « *désertion* ». Les sources ne permettent pas de connaître la gravité des faits qui lui ont été reprochés. Absence prolongée après permission ? Véritable tentative de désertion, en pleine débâcle, par peur d'être arrêté par les Allemands si ceux-ci venaient à gagner la guerre ? Toujours est-il que le commandement estime qu'Erich peut être conservé au service, à un moment du conflit où il ne peut pas se permettre de perdre davantage d'hommes. Erich est donc condamné à une peine

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 172.

²⁰⁹ D'après les archives danoises mobilisées dans la précédente partie, on sait, grâce à un document de 1942, qu'à ce moment la demande de naturalisation d'Erich avait déjà été déposée : elle l'a donc été soit au moment de l'entrée en guerre, soit un peu avant.

²¹⁰ ELIAS Norbert, *Les Allemands*, op. cit., p. 438.

²¹¹ *Ibid.*, p. 32.

²¹² *Ibid.*, p. 442.

²¹³ *Ibid.*, p. 469.

²¹⁴ JABLONKA Ivan, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*, op. cit., p. 183.

²¹⁵ Ce qu'on sait grâce à une carte postale d'Erich envoyée à sa famille en décembre 1939, depuis l'Algérie.

avec sursis, et réaffecté le lendemain à un nouveau régiment, le Troisième REI. Celui-ci, comme le Quatrième Régiment, est stationné au Maroc et ne participe pratiquement pas à la bataille de France : l'activité de ces deux régiments est principalement centrée sur les garnisons marocaines, en particulier la défense côtière. Tout indique donc qu'Erich n'a pas été confronté directement aux combats.

Le 22 juin, l'armistice est signé entre la France et l'Allemagne. Après avoir été démobilisé, Erich est contraint de rester au Maroc. Même s'il s'est engagé dans la Légion étrangère, il est un réfugié allemand comme les autres, et, comme de nombreux réfugiés venus en France pour fuir les États fascistes, il est interné dans l'un des groupements de travailleurs étrangers (GTE) créés par le régime de Vichy le 27 septembre. Ironique : d'Allemand antinazi engagé pour la France, Erich est donc réduit au travail forcé par le nouveau régime français. Prisonnier du camp de Colomb-Béchar, il est probablement affecté au projet de chemin de fer « transsaharien » visant à relier l'Afrique du Nord française à l'Afrique subsaharienne, aux côtés de réfugiés républicains espagnols et d'étrangers communistes.

2) Le « traître » à l'Allemagne : se réfugier dans le sud (1941-1943)

Sans que l'on sache pour quel motif (sans doute reçoit-il un permis de travail), la décision est prise de libérer Erich le 8 avril²¹⁶. D'abord transféré à Marseille (camp de Sainte-Marthe), il n'est pas question pour lui de rejoindre sa famille à Neuilly : entrer en zone occupée signifierait risquer d'être arrêté par les autorités allemandes. Celles-ci le percevraient alors, en tant qu'allemand ayant refusé la conscription, comme « traître » à sa patrie, « déserteur ». Au mieux, il serait fusillé.

Ayant reçu l'autorisation de résider en « zone libre » et d'y travailler, Erich demande à se retirer dans l'Ain, où il passe trois mois à Montanay, près de Lyon. Il semble trouver un emploi, et, pour exercer celui-ci, doit produire la preuve qu'il n'est pas juif, en demandant des reproductions de documents conservés en Allemagne attestant que ses grands-parents sont chrétiens²¹⁷. À Montanay, Erich se fait des ami(e)s, qui lui proposent de l'héberger à Nice dans leur résidence. Il y loge dès le 1^{er} juillet 1941²¹⁸. Puis, on l'a dit (cf. partie 2), à la suite du débarquement des Alliés en Afrique du Nord, Nice est occupée par l'armée italienne à partir du 11 novembre 1942. Cela ne semble pas poser de problème outre mesure à Erich, qui continue d'y vivre.

Enfin, on l'a vu, quand Ilse craint pour sa vie et celle de sa fille, elle lui écrit, il l'invite à le rejoindre avec l'accord des personnes qui l'hébergent. Dès juillet-août 1943, Ilse et Nina sont donc cachées à Nice. Par la suite, comme cela a été précédemment établi, la famille quitte Nice pour se réfugier à Ferrals-les-Corbières en décembre 1943-janvier 1944, dans la « maison de campagne » des personnes qui les hébergeaient déjà à Nice.

Tous les documents liés au travail d'Erich Radsack dans l'industrie du doublage se trouvaient dans l'appartement qu'il louait à Neuilly, rue Frédéric Passy. Selon toute

²¹⁶ Carte de démobilisation d'Erich (avril 1941, archives personnelles).

²¹⁷ Les démarches de reconnaissance par les administrations allemande et de Vichy de l'« aryanité » d'Erich durent jusqu'en 1943.

²¹⁸ Nina précise que « deux dames » vivaient dans ce logement et ont accepté d'héberger Erich, puis sa famille.

vraisemblance, à la suite de la spoliation de celui-ci, les documents ont été détruits. Cela a rendu d'autant plus difficile l'examen de sa contribution aux industries du cinéma et du doublage, à Berlin (1930-1931, *Rhythmographie*) puis à Paris (1932-1939, *Rythmographie*). Ainsi, quoiqu'identifié comme « *aryen* » par les autorités allemandes et la préfecture de Police de Paris, Erich a été indirectement victime de l'entreprise antisémite de spoliation des Juifs : c'est comme époux et beau-fils (voire père) de femmes assignées à une judéité présumée que ses archives professionnelles ont été détruites, et ses biens spoliés.

II – S'engager dans la Résistance et les services secrets (1944-1945)

À partir de mars 1944, Erich entend reprendre la lutte contre son pays d'origine. Il rejoint les Forces françaises de l'intérieur (FFI), puis, après la Libération, il travaille pour les services secrets de l'État-Major National (EMN, que les sources appellent également État-Major des Armées, EMA). Comme pour son entrée dans la Légion étrangère, rien n'oblige Erich à œuvrer dans la Résistance puis les Deuxième et Cinquième bureaux. Il a toujours deux motivations : il désire que l'Allemagne perde la guerre, et il espère que ses engagements lui permettront de nourrir la demande de naturalisation qu'il a déposée peu avant ou au moment de l'entrée en guerre. Les services secrets proposent à Erich d'endosser un personnage : recevant de faux papiers suisses, Erich joue une fausse identité, qu'il parvient à maintenir en Allemagne lorsqu'il y est envoyé en mission puis déporté à Dachau. En somme, un Allemand joue un Suisse pour devenir français.

1) L'interprète : résister à Toulouse (mars-septembre 1944)

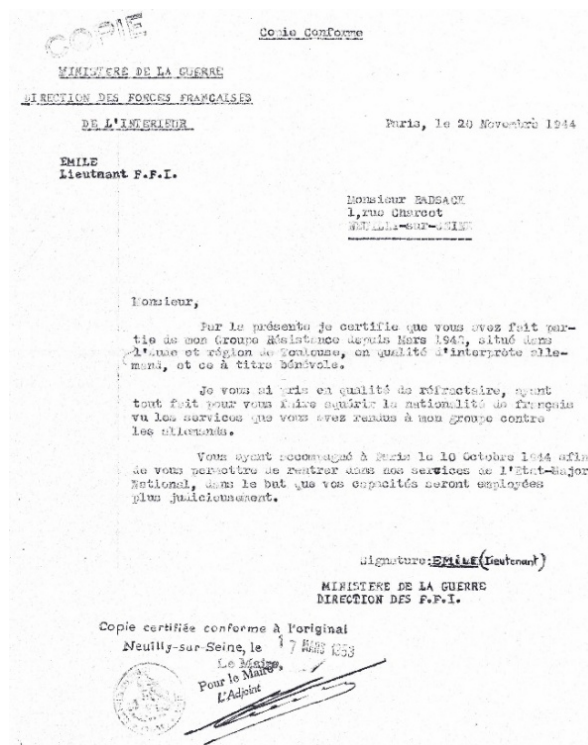
Comme précisé dans la précédente partie, en mars 1944, la famille Radsack quitte Ferrals-les-Corbières et se sépare. Ilse et Nina trouvent un nouveau refuge à Bougès, tandis qu'Erich s'installe à Toulouse pour y rejoindre la Résistance. L'attestation d'un certain « **lieutenant Émile** » constitue le point de départ de l'analyse qui va suivre. L'auteur de ce document est probablement **Émile Dubié**. D'après le Musée de la Résistance en ligne²¹⁹, Dubié était domicilié à Toulouse en 1940, opérait dans les FFI (région R4²²⁰), a rejoint l'État-Major FFI après la Libération, et a été lieutenant avant d'arriver au grade de lieutenant-colonel : ces propriétés correspondent toutes à celles de l'auteur de l'attestation. On sait également que Dubié était lié à l'Organisation de résistance de l'armée (ORA, qu'il représentait dans les FFI quand il était commandant²²¹), ainsi qu'au Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) de Londres.

²¹⁹ <https://www.museedelaresistanceenligne.org/personnedetail.php?id=20877>.

²²⁰ La région R4 couvrait les départements suivants : Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège, Haute-Garonne et une partie des Landes et des Basses-Pyrénées.

²²¹ BERTAUX Pierre, *Libération de Toulouse et de sa région. Haute-Garonne, Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne*, Paris, Hachette, 1973, p. 25-27.

Figure 4. Attestation du « lieutenant Émile » (20 novembre 1944)²²²
 Coquille : l'entrée en résistance est datée de mars 1944 (pas 1942)



À l'origine, le BCRA procède du service de renseignement créé par de Gaulle en juillet 1940 sous la désignation traditionnelle de « Deuxième bureau », appellation qui désignait depuis le début des années 1870 le service de renseignement de l'armée française. Le Deuxième bureau a par la suite été renommé Service de renseignements (SR, avril 1941) puis Bureau central de renseignements et d'action militaire (BCRAM, janvier 1942), avant de devenir le BCRA (septembre 1942). Ce service de renseignement fusionne par la suite avec les services de renseignement français d'Alger, pour devenir la Direction générale des Services spéciaux (DGSS, octobre 1943). Après la Libération, la Direction générale des Études et Recherches (DGER, octobre 1944) prend le relais de la DGSS.

L'attestation stipule qu'à Toulouse, Erich a servi dans les FFI comme « *interprète* » : il traduit en français et explique des textes et enregistrements en langue allemande, pour des résistants non-germanophones. Il s'agit là d'un travail de renseignement, sous le commandement d'une personne ayant des connexions avec le Deuxième bureau. La note écrite par la suite par les renseignements généraux sur Erich laisse peu de place au doute : « *Il est resté à Toulouse jusqu'à la libération de cette ville où il travaillait pour le 2^{ème} Bureau.* »²²³ Dans son attestation, le « lieutenant Émile » se présente également comme celui qui a permis à Erich d'entrer après la Libération dans le Deuxième bureau de l'État-Major National à Paris (nous y reviendrons). Il semble donc qu'après la Libération, c'est bien Émile Dubié, qui disposait de

²²² Source : archives personnelles.

²²³ Rapport des renseignements généraux, 13 juillet 1945 (Archives de la préfecture de Police de Paris, 77 W 532-199867).

connexions au Deuxième bureau²²⁴, qui a été l'intermédiaire ayant fait entrer Erich dans les services secrets de l'armée.

Comme interprète, c'est donc en tant qu'intellectuel qu'Erich a contribué à la Résistance : sa double maîtrise du français et de l'allemand, parachevée par l'exercice du doublage (traductions et synchronisations), a constitué la ressource grâce à laquelle Erich s'est rendu utile aux FFI. « *Chacun selon ses forces et ses dispositions* », Erich a résisté autrement qu'en maniant des armes ou en élaborant des stratégies. Il a mis ses compétences linguistiques, acquises dans l'Allemagne où il a grandi et vécu, au profit de la Résistance française, dans laquelle environ un millier d'Allemands se sont engagés²²⁵.

2) L'espion : en mission sous couverture, déporté à Dachau (octobre 1944-mai 1945)

Après le débarquement des Alliés en Provence à partir du 15 août 1944, la Libération de Toulouse le 20 et celle de Paris cinq jours plus tard, Erich continue de travailler pour le « lieutenant Émile ». Il reste alors à Toulouse, avant de finalement revenir à Neuilly le 10 octobre. C'est pour enrichir sa demande de naturalisation, signe d'une volonté de rompre définitivement avec l'Allemagne en se liant à la France par l'acquisition de la citoyenneté, que le lieutenant Émile signe le 20 novembre l'attestation reconnaissant sa contribution à la Résistance, et précise relativement à cette demande de naturalisation :

« Par la présente je certifie que vous avez fait partie de mon Groupe Résistance [...] en qualité d'interprète allemand, et ce à titre bénévole. Je vous ai pris en qualité de réfractaire, ayant tout fait pour vous faire acquérir la nationalité de français vu les services que vous avez rendus à mon groupe contre les allemands. » (attestation du « lieutenant Émile »)

L'auteur met donc en exergue la nature du travail effectué (interprète), sa qualité (« *vu les services que vous avez rendus* ») et l'absence de toute motivation pécuniaire (« *à titre bénévole* »), en vue de légitimer la naturalisation demandée par Erich. Ce dernier, toujours animé par l'objectif de devenir français, demande à son ancien lieutenant de l'aider à poursuivre la lutte contre l'Allemagne (alors que la France a été libérée). C'est la raison pour laquelle Erich se voit proposer de revenir en région parisienne pour rejoindre le « *service secret de l'Armée* »²²⁶ :

« Le "Deuxième bureau" : c'est comme ça que s'appelait le centre d'espionnage de la France. Eh bien, comme mon père voulait absolument devenir français, à partir de la Libération, il a voulu faire quelque chose. » (Nina)

« Vous ayant accompagné à Paris le 10 Octobre 1944 afin de vous permettre de rentrer dans nos services de l'État-Major National, dans le but que vos capacités seront employées plus judicieusement. » (attestation du « lieutenant Émile »)

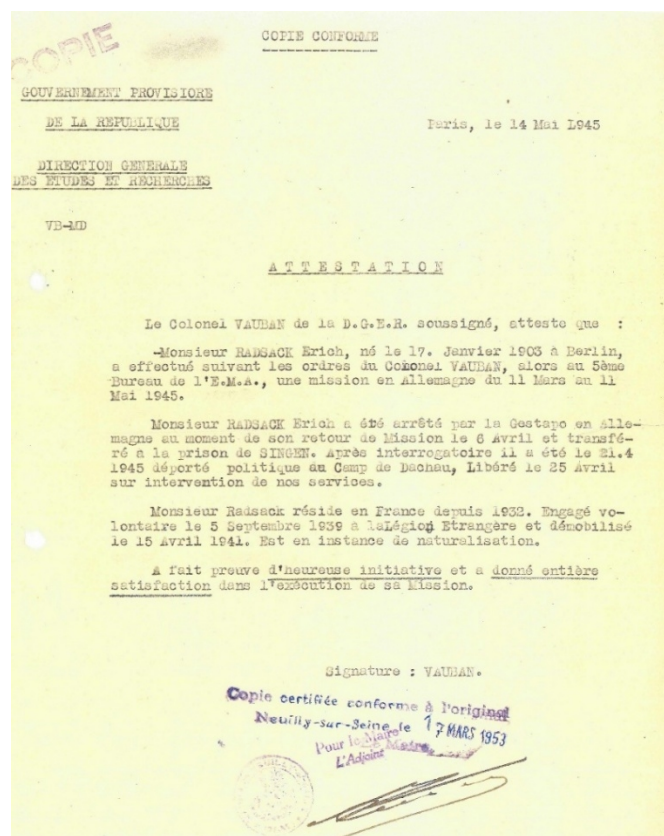
²²⁴ Une piste possible : le rapport des renseignements généraux (1945) évoque une « *brigade Conort* » à laquelle aurait été rattaché Erich. Parmi les dossiers individuels du BCRA figure celui d'un certain Roger Conort, né le 23 octobre 1924 (https://museedelaresistanceenligne.org/musee/doc/pdf/ressource_source/229.pdf).

²²⁵ BOHNEKAMP Dorothea, *Rester malgré la Shoah*, op. cit. Voir en particulier l'introduction de l'ouvrage.

²²⁶ Note de la préfecture relative à la demande d'autorisation de réouverture de « La Centrale », 14 octobre 1945 (Archives de la préfecture de Police de Paris, 77 W 532-199867).

C'est donc à cette occasion qu'Erich retourne à Neuilly, où il loue la chambre d'hôtel (1, rue Charcot) dans laquelle sa femme et sa fille ne tarderont pas à le rejoindre²²⁷. Une seconde attestation permet de découvrir les missions qu'Erich a effectuées après avoir rejoint l'État-Major des Armées :

Figure 5. Attestation du « colonel Vauban » (14 mai 1945)²²⁸



Ce document provient de la DGER, constituée pour rappel en octobre 1944, et est daté du rapatriement d'Erich de Dachau en mai 1945. Le document est signé par un certain « colonel Vauban » qui n'a pas pu être identifié, sans doute un pseudonyme (pratique ordinaire dans les services secrets²²⁹). Comme l'attestation d'Émile, celle de Vauban est produite afin de nourrir la demande de naturalisation d'Erich (« *est en instance de naturalisation* ») en mettant en avant la qualité de ses activités dans les services (« *a fait preuve d'heureuse initiative et a donné entière satisfaction dans l'exécution de sa Mission* »).

En croisant cette attestation avec les archives de la préfecture de Police, il devient possible de dresser une chronologie assez précise. Dans un premier temps, Erich est affecté au Deuxième bureau pour y poursuivre son travail d'interprète : « *Depuis son arrivée dans la capitale, il aurait été affecté au 2^{ème} Bureau de l'État-Major National de l'Armée où il servirait en qualité d'Interprète avec le grade de lieutenant.* »²³⁰ Par la suite, il participe à des opérations clandestines en Allemagne pour le compte d'un autre bureau de l'État-Major, spécialisé en

²²⁷ Voir note 189.

²²⁸ Source : archives personnelles. Une autre copie est conservée aux Archives nationales (19780332/47).

²²⁹ Le résistant Albert Reynier avait pour pseudonyme Vauban, mais ses propriétés ne semblent pas correspondre à celle du « colonel Vauban ».

contre-espionnage, le Cinquième bureau : « Actuellement, il serait en mission pour le compte du 5^{ème} Bureau de l'État-Major de l'Armée. Il perçoit une solde s'élevant à la somme de 6.000 francs. »²³¹

Pour qu'Erich puisse mener à bien ses missions, un protocole est élaboré. Dans un premier temps, les services secrets lui créent un *alter ego* administratif français, un véritable double : « Étienne François Risle », soi-disant né en France, à Bray-Dunes. Ironiquement, donc, si Erich Radsack ne s'est jamais vu accorder la nationalité, son *alter ego* administratif a bel et bien été français : Erich n'aura été français que par son double. On notera que le nom de famille de celui-ci est un jeu de mots, en fait une anagramme (« Risle » pour « Ilse R », c'est-à-dire sa femme).

Dans un second temps, cet *alter ego* français reçoit des documents d'identité suisses. Erich a désormais officiellement une *triple identité*. Le dossier d'Erich conservé aux archives du mémorial du camp de Dachau²³² permet d'établir que, sur ses papiers d'identité suisses, il s'appelle « Charles Gloor ». Né le 19 janvier 1903 (plutôt que le 17) à Bâle (*Basel*), commerçant (*kaufmann*), ce double administratif réside au 33 rue de Berne (Paris), choix ne manquant pas d'humour :

Figure 6. Fiche de détenu d'Erich au camp de Dachau (archives Arolsen)

G l o o r	159 497	Sch
Charles		19.1.03
Kaufmann	Basel	
23. April 1945	Paris	
Enl. 26. April 1945	33 rue de Berne	
	v. 2. evg. Schwz	

Nous verrons par la suite que ces deux doubles, français et suisse, ont continué à vivre une existence administrative autonome après la guerre, au moins jusqu'en 1946-1948. Toujours est-il qu'une fois ces fausses identités établies, Erich peut être envoyé en mission par le Cinquième bureau. Son objectif, d'après Nina, est de se renseigner sur la localisation de Hitler :

²³⁰ Rapport des renseignements généraux, 13 juillet 1945 (Archives de la préfecture de Police de Paris, 77 W 532-199867).

²³¹ *Ibid.*

²³² Le document indique d'ailleurs qu'en Suisse le ministère public de la Confédération savait que « Charles Gloor » était le pseudo de Étienne François Risle. L'hypothèse peut donc être faite que les documents d'identité suisse d'Erich produits par les services secrets français l'ont été en accord avec la Suisse (peut-être une coopération entre différents services de renseignement). Il faudrait se tourner vers des fonds d'archives suisses pour la vérifier. L'État suisse ne semble en revanche pas avoir été informé qu'Étienne Risle était *aussi* une fausse identité (sans doute pour brouiller les pistes et empêcher qu'on puisse remonter à la famille d'Erich).

« Il avait des faux papiers que les Français lui avaient faits et qui étaient des papiers suisses, avec un faux nom suisse. [Pour] donner des renseignements sur l'endroit où se trouvait Hitler, en principe à Berchtesgaden. » (Nina)

Le protocole élaboré à cette fin par les services secrets de l'armée est le suivant : de France, Erich part pour la Suisse, d'où il rejoint l'Allemagne pour y effectuer un travail de renseignement et de reconnaissance. À la fin de la mission, il retourne d'abord en Suisse, avant de rentrer en France. D'après Nina, une première mission se déroule sans encombre, ce qui permet aux services secrets d'envisager une nouvelle mission :

« Il a eu une première mission. Il est passé par la Suisse, pour aller en Allemagne. Il est retourné par la Suisse, ensuite il est revenu en France. Puis il est reparti une deuxième fois, un peu plus tard. » (Nina)

Mais l'issue de la deuxième mission d'Erich est dramatique. Parti de Paris le 11 mars 1945 pour la Suisse puis l'Allemagne, une fois son opération clandestine terminée, il s'apprête à quitter l'Allemagne pour entrer sur le territoire suisse. Alors donc qu'il est sur la route du retour, le 6 avril, il est arrêté par l'armée allemande. Ce ne sont pas ses documents d'identité qui « trahissent » Erich, car ceux-ci correspondent exactement aux normes des documents officiels suisses. En réalité, ce qui le trahit, c'est la langue allemande, plus précisément son accent. Bien qu'il soit suisse selon les documents qu'il a sur lui, Erich ne parvient pas à tromper les Allemands, qui ne sont pas dupes quand ils le contrôlent :

« Les Allemands supposaient qu'il était allemand lui-même, à cause de sa manière de parler. Ils se sont rendus compte qu'il devait être quand même vraiment allemand, et non pas suisse, à force de le faire parler. » (Nina)

Du doublage de films en langue française aux activités d'interprète dans la Résistance et les services secrets, jusqu'à son arrestation, les langues parlées jouent donc un rôle crucial dans la trajectoire d'Erich, les reconfigurations de ses identités et les modes d'identification dont il fait l'objet. Identifié comme allemand et même berlinois, étant donné sa maîtrise de la langue allemande et son accent, les faux papiers fabriqués par les services secrets français ne suffisent pas à tromper les autorités allemandes.

Ainsi, les langues reflètent autant qu'elles accentuent la dialectique ressources-stigmates des origines nationales et religieuses. La maîtrise par Erich et sa famille de la langue française a représenté, plus qu'une simple pratique, un capital linguistique accumulé, ayant permis l'émigration en France et l'installation dans l'industrie du doublage en plein essor, et ainsi « d'accéder à des ressources matérielles et à des parcours de vie inaccessibles avec la seule maîtrise orale de [la] langue maternelle »²³³. Toutefois, l'accent d'Erich a révélé cet habitus national allemand avec lequel il avait pourtant commencé à rompre : si, pour Erich, la maîtrise de l'allemand était valorisée dans l'industrie du doublage et, par la suite, la Résistance et les services secrets, c'est elle aussi qui a provoqué son identification comme menteur et traître potentiel. Signe que, comme tout capital, la valeur du capital linguistique varie selon des espaces sociaux où il est manipulé²³⁴ : ici, ce qui sauvait hier peut tuer le lendemain.

²³³ LEBARON Frédéric, *Le capital linguistique*, op. cit., p. 10.

²³⁴ *Ibid.*, p. 22-23.

Le protocole du Cinquième bureau avait été élaboré pour anticiper ce cas de figure : *« Il était censé, s'il était pris, dire que s'il savait l'allemand, c'est parce qu'il avait eu une gouvernante allemande qui lui avait appris l'allemand. »* (Nina) Toutefois, les soldats allemands qui arrêtent Erich ce jour-là ne trouvent pas crédible ce récit d'une enfance passée en Suisse et d'une langue allemande transmise par une gouvernante berlinoise. Mais ils ne disposent encore d'aucune preuve établissant qu'Erich joue effectivement un personnage. Erich est alors conduit à la prison de Singen²³⁵ pour y être interrogé.

À Singen, quelle que soit la façon dont se passent ces interrogatoires, Erich parvient à maintenir sa fausse identité et sa version. Mais cela ne suffit pas à ses geôliers. Toujours convaincus qu'Erich est allemand, ils décident de le déporter au camp de concentration de Dachau comme déporté politique :

« À force d'avoir été interrogé dans la prison de Singen, on avait pensé qu'il était vraiment allemand, et de ce fait-là, il était considéré comme "déserteur", "traître". Parce qu'il aurait dû normalement, s'il avait été "vraiment allemand", se présenter en 1939 en Allemagne pour se battre pour le pays de naissance. On l'a envoyé à Dachau justement pour qu'on s'occupe de lui, dans le camp de concentration. » (Nina)

Erich arrive à Dachau le 20 avril 1945 (ou le 21), il entre au camp le 23 et en est libéré le 25 (ou le 26²³⁶). Il continue d'y être interrogé, mais parvient à maintenir sa couverture :

« Il est resté donc à Dachau, en réalité, pendant cinq jours. Les jours où il était resté à Dachau, il pensait tout le temps qu'on allait le fusiller. S'ils avaient découvert une preuve formelle qu'il était bien allemand, il aurait été fusillé comme traître. » (Nina)

Pendant la semaine qu'il passe à Dachau (numéro de matricule 159497), Erich déploie donc un remarquable travail de figuration (*face-work*²³⁷). De son arrestation le 6 avril, jusqu'à Dachau, en passant par ses interrogatoires à Singen, il se cache derrière le personnage du Suisse Charles Gloor, ce qui lui permet de survivre. Une seule semaine passée à Dachau peut certes sembler peu de choses en comparaison des récits des prisonniers y ayant passé plusieurs mois voire années. Mais il faut ici garder à l'esprit les craintes qui pouvaient être celles d'Erich. Comme tout nouveau prisonnier arrivant au camp, il subit des humiliations physiques, véritables techniques de destructions du moi civil²³⁸ : il est déshabillé, son crâne est rasé. Il s'attend à être tué ou torturé à tout moment, que ce soit après la découverte de sa véritable identité, ou même sans motif particulier. La mort est d'ailleurs omniprésente, elle se voit, s'entend, se touche et se sent, en particulier en avril 1945 où les cadavres s'entassaient dans le camp. Les fours crématoires ne suffisent alors plus à brûler tous les corps :

« Une fois qu'on est dans un camp de concentration, on voit des morts par terre, on voit des gens qui ne mangent plus, des gens qui sont cadavériques. Ils mouraient, on laissait traîner les cadavres. » (Nina)

²³⁵ À distinguer peut-être du camp de travailleurs forcés situés à Singen (voir <https://www.theresienkapelle-singen.de/fr/histoire/camp-de-travailleurs-forces/>).

²³⁶ S'agissant des dates exactes d'entrée et sortie au camp, les différentes sources (archives de Dachau, archives Arolsen, attestation de Vauban) ne s'accordent pas (avec un jour d'écart pour chaque date).

²³⁷ GOFFMAN Erving, *Les Rites d'interaction*, op. cit.

²³⁸ POLLAK Michael, *L'Expérience concentrationnaire*, op. cit., p. 304.

Sans dire comment précisément, le « colonel Vauban » atteste qu'Erich a été libéré après intervention des services secrets français :

« Monsieur RADSACK Erich [a] effectué suivant les ordres du colonel VAUBAN, alors au 5^{ème} Bureau de l'E.M.A., une mission en Allemagne du 11 Mars au 11 Mai 1945. Monsieur RADSACK Erich a été arrêté par la Gestapo en Allemagne au moment de son retour de Mission le 6 avril et transféré à la prison de SINGEN. Après interrogatoire il a été le 21.4.45 déporté politique au Camp de Dachau, Libéré le 25 Avril sur intervention de nos services. » (attestation du « colonel Vauban »)

En l'absence d'autres archives, on ne peut ici que s'en tenir à des hypothèses. Peut-être que, dans un contexte où le personnel du camp de Dachau préparait l'évacuation de celui-ci, Erich a été évacué avec d'autres prisonniers, soit peu suspects (les autorités de Dachau auraient alors reçu des informations « innocentant » Erich), soit à la suite d'un échange de prisonniers avec les autorités suisses ou françaises. Une exfiltration *manu militari* paraît peu probable. Toujours est-il que, libéré le 25-26 avril, Erich échappe aux « marches de la mort » débutant le 26, lesquelles ont fait au moins un millier de morts parmi les 7 000 détenus contraints de marcher vers le sud. Le 28 avril, la SS déserte le camp ; le 29, les soldats américains le libèrent.

Début mai, Erich est rapatrié en métropole, fortement amaigri. Sur ce qu'il a vu et vécu à Dachau, on ne saura rien de plus. La semaine qu'il y a passée semble avoir laissé un traumatisme d'autant plus fort et durable qu'il a été indicible. Interrogée pour savoir si son père s'est confié sur son expérience au camp, Nina répond négativement :

« Non, j'étais trop jeune, il ne m'en a pas parlé à cette époque-là. À moi, il n'en a pas parlé dans tous les cas. À ma mère, je ne sais pas. Je crois que c'est des choses, en général, que les gens ne peuvent pas raconter. Parce que c'est tellement différent de l'ordinaire. C'est, disons, d'une certaine manière, peut-être même pas croyable. Et puis, eux-mêmes, ils sont étouffés par l'émotion. La seule chose que je sais, c'est qu'un jour, pendant un repas, mon père s'est mis à pleurer. Sans raison. Quelques mois après son retour. C'est la seule fois où on l'a vu pleurer. Il se rappelait des horreurs qu'il avait vues. » (Nina)

« Étouffés par l'émotion », image fréquente dans les récits des survivants des camps de concentration, à l'image de celui de Robert Antelme dans *L'Espèce humaine* :

*« Comment nous résigner à ne pas tenter d'expliquer comment nous en étions venus là ? Nous y étions encore. Et cependant, c'était impossible. À peine commençons-nous à raconter, que nous suffoquions. À nous-mêmes, ce que nous avions à dire commençait alors à nous paraître inimaginable. »*²³⁹

On se doute par ailleurs qu'un Allemand déraciné, engagé dans la Légion contre son pays d'origine, entré dans la clandestinité puis les services secrets, était rodé à la dissimulation. Sans doute, ayant appris à dissimuler sa vie intérieure, faisait-il de même avec sa propre famille. Sauf à cet unique moment, dont Nina a été témoin, où le masque, devenu trop lourd à porter, est tombé.

²³⁹ ANTELME Robert, *L'Espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1957.

Partie 4

De Paris à Berlin, un retour à la vie ordinaire ? 1946-1963

« Demain, je devais entamer une nouvelle vie. Comment y arriver quand il n’y avait que de la mort derrière moi ? Quelle énergie vitale pouvais-je tirer de toute cette destruction ? »

Władysław Szpilman, *Le Pianiste*

Ainsi donc, Inga, Ilse, Erich et Nina ont survécu. Les probabilités qu’ils échappent tous les quatre à la mort étaient faibles²⁴⁰, mais c’est cette issue qui s’est réalisée. L’analyse resterait toutefois incomplète sans interroger, comme Michael Pollak dans le dernier chapitre de *L’expérience concentrationnaire*, les conditions et modalités du « retour à la vie ordinaire » de cette famille de rescapés. Après avoir examiné séparément les trajectoires d’Inga, Ilse et Nina, présumées juives ou demi-juives (partie 2), et celle d’Erich l’anti-allemand (partie 3), c’est à nouveau la famille considérée dans sa totalité qui va être l’objet de cette partie.

Dans un premier temps, de 1946 à 1954, les Radsack-Salomon restent en France. Mais Erich se rend régulièrement en Allemagne, où il double des films français en langue allemande pour le compte de l’armée française en Zone américaine d’occupation. Puis, de 1955 à 1963 et à l’exception de Nina qui est devenue française entre-temps, les Radsack retournent à Berlin pour le travail d’Erich. Tout au long de ces années, pour survivre, cette famille continue de déployer des stratégies afin d’être identifiée de façon avantageuse par les États français et allemand : Erich est reconnu déporté politique (mais échoue à être reconnu déporté résistant) ; avec Ilse, ils lancent des démarches pour être reconnus victimes du national-socialisme, être relogés et indemnisés, avoir le droit de résider en France (comme apatrides bénéficiant du statut de réfugié) et en Allemagne (ils retrouvent la nationalité allemande). En 1963, le couple décide de rester à Berlin : ils s’y établissent pour de bon et renoncent à vivre à Paris.

I – Rester dans la France d’après-guerre (1946-1954)

Dans cette section, les modalités pratiques de réadaptation à la vie ordinaire sont examinées en deux temps : d’abord, on sera attentif à celles touchant la reconnaissance des statuts de réfugié et de victime, permettant de régulariser la résidence sur le territoire français, de retrouver un logement et d’être dédommagé ; on s’intéressera ensuite à celles touchant le retour au travail d’Erich.

²⁴⁰ En prenant en compte les différents taux de survie (60 % pour un juif étranger résidant en France en général, 10 % pour un juif entré au camp de Drancy en particulier, 80 % pour une personne déportée au camp de Dachau), si on fait l’hypothèse que Nina aurait été considérée juive et déportée en cas d’arrestation, toutes choses égales par ailleurs, les probabilités cumulées qu’Inga, Erich, Nina et Inga sortent tous les quatre vivants de la Seconde Guerre mondiale étaient d’un peu moins de 3 %.

1) Réfugiés et victimes : relogement, régularisation, dédommagement

Le 8 mai 1945, le Troisième Reich capitule. Au cours du mois, Erich, libéré de Dachau et rapatrié en France, peut rejoindre sa femme et sa fille à Neuilly dans leur chambre d'hôtel. Quant à Inga, depuis qu'elle a fui le Danemark avec la famille de sa défunte sœur en octobre 1943, elle est toujours réfugiée en Suède. Elle peut compter sur le soutien de l'administration suédoise et celui de sa famille :

« En Suède, on [les autorités suédoises, ndlr] s'est occupé d'eux et on leur donnait une petite allocation tous les jours pour qu'ils puissent vivre, s'acheter à manger, habiter, etc. Et puis, comme Jorgen travaillait dans la police danoise, on lui a donné le même poste en Suède. Donc, il a pu gagner un peu sa vie aussi de cette manière-là, et avoir un endroit où loger tout le monde. » (Nina)

Dès juin 1945, Inga peut revenir au Danemark. Elle a toujours le droit d'y résider : son passeport de secours danois, initialement délivré le 30 mars 1943, avait été prolongé une première fois en mars-avril 1944, une seconde fois le 19 avril 1945 à Stockholm (à un moment où le Danemark n'était pas encore libéré). Peu après, le 29 juillet 1945, elle peut enfin revenir en France, après un peu plus de deux ans d'exil.

C'est donc la fin des périls : pour la première fois depuis septembre 1939, la famille Salomon-Radsack est entièrement réunie, à Neuilly, en sécurité. Comme la plupart des réfugiés judéo-allemands en France dans l'immédiat après-guerre, ils refusent de retourner en Allemagne²⁴¹. Notons que l'autre grand-mère de Nina, Helene (la mère d'Erich), qui continuait de résider à Berlin pendant la Seconde Guerre mondiale, a survécu au bombardement de l'immeuble où elle habitait²⁴². Elle continuera de résider à Berlin et ses environs, jusqu'à son décès en 1962.

Après avoir survécu en temps de guerre, il faut continuer à vivre : la fin des dangers ne signifie aucunement celle des problèmes pratiques. Et ceux-ci, dans ce qu'ils ont de plus ordinaire, vont se multiplier, touchant les questions du relogement, du statut des apatrides, du dédommagement des victimes. Considérons tout d'abord ce fait social total qu'est le logement. La chambre d'hôtel louée par Erich et Ilse pouvait accueillir leur fille Nina, mais pas une quatrième personne : Inga étant de retour à Neuilly, une autre chambre doit être louée, ce qui est financièrement coûteux. Par ailleurs, on l'a vu (cf. partie 2), Erich s'est trouvé face à l'impossibilité de récupérer le bail de son ancien appartement situé rue Frédéric Passy. Plutôt que de lancer des démarches judiciaires dont la famille a sans doute anticipé qu'elles seraient longues, complexes et auraient peu de chances d'aboutir²⁴³, le choix est fait de chercher une nouvelle location. En attendant, elle quitte l'hôtel pour une solution plus économique : une pension de famille située au Vésinet. Nina entre alors au lycée à Saint-Germain-en-Laye. Finalement, après avoir déposé une demande en mettant en avant son statut de déporté

²⁴¹ BOHNEKAMP Dorothea, *Rester malgré la Shoah*, op. cit.

²⁴² « Quand la guerre a été déclarée, quand on a vu que Berlin était vraiment très, très bombardée, ma grand-mère berlinoise a pu faire sortir ses machines à coudre. Son immeuble n'avait pas une bonne cave. Alors, elle les a installées dans la cave de voisins qui habitaient en face, ou quelque chose comme ça. Elle a pu mettre toutes ses machines à l'abri. Il s'est trouvé que pendant un bombardement, elle était en face, chez ses amis, dans la cave. Et sa maison a été ratiboisée complètement ! Donc, heureusement qu'elle avait toujours ses machines après la guerre. Elles lui permettaient de vivre, au fond. Elle pouvait gagner sa vie comme ça. » (Nina)

²⁴³ BACKOUCHE Isabelle, GENSBURGER Sarah, LE BOURHIS, Eric, *Appartements témoins*, op. cit.

politique à Dachau, Erich se voit proposer à Neuilly la location d'un nouvel appartement, situé au 98, rue de Longchamp. La famille y emménage, à la toute fin 1945 ou début 1946.

Au problème de trouver un toit s'ajoute celui de conserver le droit de résider sur le territoire français. Toute la famille, apatride, doit se faire reconnaître comme réfugiée afin de régulariser sa situation. Dans un premier temps, Erich, revenu de Dachau, reçoit du ministère des Prisonniers, déportés et réfugiés une carte de rapatrié, faisant office de titre provisoire d'identité et spécifiant qu'il était déporté politique à Dachau²⁴⁴. Puis, le 7 septembre 1945, le Comité intergouvernemental pour les réfugiés lui délivre un certificat prouvant qu'en tant apatride provenant d'Allemagne, il jouit des droits accordés aux personnes réfugiées en France. Ilse et Nina sont elles aussi reconnues comme réfugiées apatrides d'origine allemande. Le certificat de réfugié doit être renouvelé de façon périodique : par exemple, Erich et Ilse, placés sous la protection juridique et administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra, fondé en 1952), reçoivent de celui-ci, respectivement en décembre 1954 et février 1955, un certificat de réfugié valable trois ans.

Le cas d'Inga est plus complexe. Dans l'immédiat après-guerre²⁴⁵, son statut peut être qualifié de flottant : certes, elle dispose d'un passeport danois d'urgence lui permettant d'entrer et de résider sur le territoire danois, et d'être considérée à l'étranger comme une ressortissante danoise. Toutefois, ce document doit être renouvelé chaque année : elle n'est donc danoise que pour une durée déterminée. En avril 1946, son passeport auxiliaire expire. Concrètement, cela signifie qu'aux yeux de l'administration française, Inga n'est plus danoise. Afin de régulariser sa situation, elle se rend au consulat du Danemark à Paris en juillet pour demander le renouvellement de son passeport. Le protocole est le même qu'en 1943 : le consulat transfère la demande au ministère des Affaires étrangères de Copenhague, qui la transmet au ministère de la Justice. Mais fin août 1946, celui-ci refuse la requête (et en informe le ministère qui en rend compte au consulat), en avançant qu'Inga a passé trop peu de temps sur le territoire danois pour recevoir la nationalité. C'est donc, au sein de la bureaucratie danoise, une période d'exception qui prend fin : Inga n'ayant plus besoin de la protection que lui apportait la nationalité danoise contre les persécutions antisémites allemandes, la logique mise en œuvre par le ministère de la Justice redevient la même que celle d'avant-guerre. Le fait d'avoir reçu un passeport de secours en 1943 ne permet pas à Inga de renouveler indéfiniment celui-ci, et encore moins d'être définitivement naturalisée danoise.

Inga devenue apatride, elle ne tarde pas à rencontrer « *diverses difficultés avec les papiers d'identité en France* »²⁴⁶. Pour être reconnue comme réfugiée et jouir du droit de résider légalement sur le territoire que confère ce statut, elle doit expliquer la situation qui a été la sienne pendant la guerre. Elle peut compter pour cela sur une « *déclaration explicative relative à la délivrance de ce passeport de secours à l'usage de l'assistance française aux réfugiés* »²⁴⁷ : ce document est remis à Inga par le consulat, à la suite d'une demande introduite par Jorgen Smith au ministère danois des Affaires étrangères en février 1948. De sorte qu'en mars de la même année, Inga est détentrice d'une carte de séjour en France : la valeur symbolique et les

²⁴⁴ Il rejoint également l'Amicale des Anciens de Dachau après sa création en juillet 1945, puis l'Union nationale des anciens prisonniers et évadés combattants volontaires (UNAPEC, elle aussi fondée en 1945).

²⁴⁵ Du moins l'après-guerre du point de vue de la France. À proprement parler, la Seconde Guerre mondiale prend fin le 2 septembre 1945 avec la capitulation du Japon.

²⁴⁶ Lettre de Jorgen Smith au MAE danois, 18 février 1948 (Archives nationales du Danemark).

²⁴⁷ *Ibid.*

arguments du document remis par le consulat s'avèrent efficaces. De 1942 à 1948, Jorgen n'aura donc cessé de mettre à profit sa position de chef de police pour venir en aide à Inga.

Si Erich est autorisé à résider en France comme réfugié, il a en tête une autre solution qui lui permettrait de rester sur le territoire de façon pérenne : devenir français. Toutefois, ses démarches pour obtenir la nationalité, initialement lancées en 1939 peu avant ou au début de l'entrée de la France en guerre, n'aboutiront jamais :

« Il n'a jamais été français. Il avait essayé après la guerre, comme il avait été à la Légion étrangère. On lui avait promis quand il s'est engagé pour la Légion : "Comme vous vous engagez pour la Légion, vous serez français au retour !" Mais ce n'était pas vrai. » (Nina)

Ce n'est pas faute d'avoir essayé : après la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance, l'avocat d'Erich (Franz Herzfelder, qui sera présenté plus tard) lui recommande en janvier 1949 de lancer des démarches pour obtenir le titre de déporté et interné de la Résistance, et la Médaille de la déportation et de l'internement pour faits de Résistance. Mais ces demandes sont refusées. Vraisemblablement, Erich continue à être identifié comme déporté politique plutôt que déporté résistant. Les attestations du « lieutenant Émile » et du « colonel Vauban » ont beau montrer qu'il a contribué à la Résistance avant d'intégrer les services secrets français, et que c'est à l'occasion d'une mission sous couverture pour ceux-ci qu'il a été déporté à Dachau, elles n'emportent pas la conviction des personnes chargées d'évaluer son dossier.

Finalement, donc, Erich Radsack, l'Allemand antinazi, pionnier du doublage de films en langue française, engagé dans la Légion étrangère contre son pays d'origine, entré en résistance comme interprète, lieutenant dans les Deuxième et Cinquième bureaux, envoyé par ceux-ci en mission en Allemagne au point de frôler quotidiennement la mort à Singen puis à Dachau, n'a pas été reconnu déporté de la Résistance, et n'est pas devenu français. L'administration française lui accorde néanmoins une reconnaissance partielle de ses engagements en lui attribuant, en 1952, une carte de séjour de résident privilégié : ce statut, créé par une ordonnance du 2 novembre 1945, est valable dix ans et pouvait être obtenu par les étrangers ayant résidé de façon non interrompue pendant au moins trois ans sur le territoire et qui, soit étaient âgés de moins de 35 ans au moment de leur entrée sur celui-ci, soit, comme Erich, avaient rendu des « services importants » à la France et/ou ont servi dans une unité des armées françaises ou alliées.

En réalité, seule sa fille Nina devient française. Après la guerre, elle rencontre Michel Metzger²⁴⁸ (1927-2006), un étudiant en faculté de médecine. Après avoir préparé et obtenu son baccalauréat comme apatride, Nina fait des études d'infirmière. Elle se marie avec Michel en 1951, et acquiert à cette occasion la nationalité française. On notera que pendant la guerre, les parents de Michel, Roger Metzger²⁴⁹ (1903-1980) et Paulette Metzger (née Maugin, 1906-1998)

²⁴⁸ « Quand je l'ai rencontré, il avait 21 ans. Il avait fait un an de service militaire. Et en revenant du service militaire, il avait commencé la faculté de médecine. Moi, j'étais en classe de Première. » (Nina)

²⁴⁹ Dont la trajectoire est résumée de la façon suivante par Nina : « [Il a commencé comme électricien, puis] il allait voir les gens en leur disant "il faudrait qu'on mette un pylône dans votre jardin ou dans votre champ", ou des choses comme ça. Il fallait qu'il discute, de la part de l'Électricité de France – qui n'était pas encore EDF à l'époque, ça s'appelait autrement. Il y avait plusieurs entreprises privées à l'époque. Je sais qu'à Neuilly, on avait ce qu'on appelait l'Ouest Lumière. »

ont caché chez eux un enfant juif, l'ami de Michel Jacques Butterfass (1926-2011), pendant qu'ils vivaient à Paris²⁵⁰. C'est ainsi une rencontre, entre une famille qui a été cachée, et une autre qui a caché, qui s'est produite.

Aux côtés du relogement et de la régularisation du statut, Erich et Ilse entament un troisième ensemble de démarches : s'ils renoncent à récupérer le bail de leur ancien appartement, ils demandent à être indemnisés au titre de « *victimes de dommages de guerre* » après la spoliation de leurs biens. L'intégralité du dossier de la procédure de réparation est conservé aux Archives nationales²⁵¹. On y apprend que cette procédure est lancée le 27 juillet 1945 : Erich adresse une lettre à la préfecture de la Seine (service des dommages de guerre) accompagnée d'un bordereau de pertes, et d'une attestation du maire de Neuilly certifiant le pillage. Un dossier est ouvert. La préfecture répond le 10 septembre 1945 sur un formulaire que la question de l'indemnisation des victimes de spoliations n'est pas encore résolue, mais que les droits des sinistrés sont préservés. Ce formulaire est estampillé « *israélites* », signe de la reconnaissance du caractère antisémite de la spoliation de l'appartement du 16, Frédéric Passy.

En juin 1947, après la perte du premier dossier, les Radsack doivent recommencer la procédure auprès du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (délégation départementale de la Seine). Sont notamment joints à ce nouveau dossier : un inventaire détaillé (117 objets pillés), trois témoignages légalisés, un dossier d'assurance (L'Helvétia). Les Radsack estiment la valeur de reconstitution de leur mobilier à un million et demi de francs (en valeur 1947). Ils font valoir par ailleurs leur statut de réfugiés apatrides, le service d'Erich dans

²⁵⁰ Lettre de Jacques Butterfass à sa petite fille, 2003, extraits : « *Bien installés dans notre beau pays, les Allemands se mettent à y pourchasser avec énergie tous les gens qui ne pensent pas comme eux, et surtout les Juifs qui étaient selon eux, la source de tous leurs malheurs sur terre. Manque de bol, je l'étais, moi, juif, comme mon papa et ma maman. Alors il a fallu nous cacher, ou alors ce serait l'arrestation, et l'envoi par les Allemands dans un camp d'extermination où furent envoyés les Juifs et avec eux bien d'autres encore. C'est la terreur, on se cache donc, mais où se cacher ? Et bien, dans des familles françaises qui les recueillent et les protègent. [...] La guerre a commencé à la fin des vacances que nous avons passées en Bretagne. Pas question de rentrer à Paris (c'est la guerre !) Je rentre au lycée à Lorient (Bretagne) en 5^e où je fais la connaissance de mon cher ami Michel Metzger qui habitait lui en Champagne, à TROYES, "réfugié" [...] comme moi en Bretagne. Nous y passons tout le premier trimestre [...]. La guerre évolue, nous rentrons chez nous, moi à Paris, Michel chez lui à Troyes – nous nous écrivions beaucoup, c'est souvent ainsi que se forment les amitiés. Mais un jour, miracle, mon cher copain vient habiter à Paris. [Les Allemands] recommencent à chercher partout, partout les résistants, et encore les Juifs ; alors, Michel qui avait la chance d'être catholique intrigue auprès de ses parents, et un beau matin, il est tout content de nous annoncer la nouvelle : ses parents m'invitent chez eux pour me cacher. Je pourrai un peu y poursuivre mes études de dessin de façon à ne pas prendre trop de retard scolaire. Bon ! la vie continue dans la famille Metzger. [Plus tard] Michel doit retourner à Troyes et moi, mes parents doivent me trouver une autre cachette. Ils font alors connaissance d'autres amis bien courageux. La famille Compain-Mefray, qui ont un fils, André, avec qui je m'entends très bien, et qui habitent au MANS, dans la Sarthe. Je m'y retrouve donc dans une belle campagne. [Jacques est caché jusqu'à la fin de la guerre, après quoi il retrouve ses parents et sa sœur Frida, ndlr :] Embrassades, rires, le bonheur quoi. Nous avons sauvé notre vie. Ce fut une joie que peu de gens auront la chance de connaître. La vie pouvait commencer. Hélas, plusieurs membres de la famille ont disparu dans les camps, ils n'ont pas su ou pu se cacher. Ils ont été emmenés et nul ne les a jamais revus. »*

Frédérique d'Onorio de Meo, la fille de Jacques, ajoute dans l'email qui contenait la lettre en pièce jointe : « *Non seulement [Paulette et Roger] ont caché mon père, mais ils ont aussi trouvé un refuge à Frida, sœur de Jacques, chez des personnes âgées dans le 77, à Chalaute-la-Grande, où elle est restée jusqu'à la Libération par les Américains, informations que m'a transmises mon cousin [le] fils de Frida donc, [qui] m'a indiqué aussi que les connaissances de Roger Metzger étaient monsieur et madame Chaise. »*

²⁵¹ Archives nationales (19780332/47).

l'armée française et son statut d'ancien déporté, afin d'apparaître comme des bénéficiaires prioritaires de la législation sur les dommages de guerre. En décembre 1947, le ministère réclame des pièces complémentaires. Elles sont fournies en février-mars 1948, ce qui permet la transmission du dossier à l'étude en avril. Fin mai, donc trois ans après la première démarche, une décision provisoire est rendue : 108 200 francs sont accordés²⁵². L'acompte est versé en deux fois par le Crédit national (mai et novembre 1948).

Mais le dédommagement complet n'interviendra qu'à la suite d'une procédure complexe et longue, s'étalant sur près de dix ans supplémentaires. Il faut en effet attendre février 1957 pour que le complément définitif soit versé : il s'élève à 1 535 740 francs, dont la quasi-totalité en titres du Crédit national. En prenant en compte les acomptes de 1948, le total général de l'indemnisation atteint donc près de 1 644 000 francs. À première vue, on pourrait être tenté de croire que les pertes estimées en 1947 (un million et demi de francs) ont été entièrement dédommagées. Mais en réalité, en prenant en compte l'inflation entre 1947 et 1957 et les abattements qui ont été réalisés par l'administration²⁵³, le dédommagement apparaît partiel : il ne représente qu'entre le tiers et la moitié des pertes estimées.

2) Poursuivre le (dé)doublage : Risle-Film, un instrument français d'influence en Allemagne

Les démarches pratiques et administratives présentées précédemment constituent la première étape du processus de retour à une existence « ordinaire », du moins similaire autant que possible à celle d'avant-guerre. Si cette condition est nécessaire, elle est loin d'être suffisante : être prioritaire pour un logement est une chose, encore faut-il avancer des garanties financières pour devenir locataire, puis payer ses loyers ; lancer des démarches administratives et judiciaires suppose également des frais de procédure et de quoi payer les conseils d'un avocat.

Mais pendant la guerre, les économies des Radsack ont fondu ; elles ont ensuite servi à payer l'hôtel ; la pension de veuve d'Inga a été gelée ; les biens de l'ancien appartement ayant été spoliés, il n'est possible de revendre que les quelques objets ayant été mis à l'abri ou emportés avec soi ; on ne peut pas encore compter sur une indemnisation dont on peut se douter, fin 1945, qu'elle ne sera pas accordée avant plusieurs années. Il faut donc gagner sa vie, et le plus urgent pour Erich est de retrouver du travail. Dans un premier temps, il semble qu'il a compté sur son capital de relations dans l'industrie parisienne du doublage pour réaliser diverses tâches, en se mettant notamment au sous-titrage grâce au soutien d'Ilse, formée à la dactylographie :

« [Après la guerre], il n'avait plus de studio. Donc, il a continué, dans le sens où il a fait des traductions, avec ma mère qui lui tapait à la machine, etc. Comme il connaissait quand même beaucoup de monde dans le métier, on lui prêtait un studio aux Champs-Élysées, où il visionnait des films d'avant-guerre. Et il les visionnait pour voir s'il pouvait les traduire pour les gens. »
(Nina)

²⁵² La décision est confirmée en juin par la cinquième commission cantonale des dommages de guerre de Neuilly.

²⁵³ En 1953, Erich poursuit les démarches. Après des échanges avec la compagnie d'assurance (L'Helvétia), l'administration française calcule l'indemnité définitive de dédommagement. Mais avant cela, elle a retranché la moitié des pertes estimées, au titre des « éléments somptuaires » (cristal Baccarat, tapis persans, statuettes en bronze, service cocktail sur plateau argent, lustres flamand), jugés non éligibles à une indemnisation pleine.

Il semble également qu'Erich a essayé de relancer Rythmographie. C'est en tout cas ce qu'atteste un papier à lettres de l'entreprise de doublage²⁵⁴, ainsi qu'une demande de relance de la société « La Centrale » dont Erich était associé et qui avait son siège social au 2, square Trudaine (l'adresse du siège social de Rythmographie au moment où elle a été créée en décembre 1932). La demande d'autorisation de remise en marche de « La Centrale » est conservée aux archives de la préfecture de Police de Paris²⁵⁵. On y apprend que cette société, créée le 1^{er} août 1933²⁵⁶ et ayant pour objet « *l'importation et l'exportation de toutes marchandises et la représentation sous toutes ses formes* », était gérée avant la guerre par un certain **Roger Winger**. Parmi les associés de Roger, outre Erich, on compte **Robert Philippsborn**²⁵⁷ et **Herbert Levy**. L'activité de la société a cessé le 15 décembre 1938 « *en raison de la crise économique* ». Les associés transmettent donc à la police parisienne une demande de réouverture, qu'elle accepte.

Il y a ici anguille sous roche. Rappelons qu'Erich, quand il avait été envoyé en mission en Allemagne au printemps 1945, avait reçu des services secrets français des documents d'identité suisses selon lesquels il s'appelait « Charles Gloor ». En mars 1946, cet alias est toujours vivant. Dans *Le quotidien juridique* du 9 au 12 mars 1946²⁵⁸, un acte juridique daté du 7 mars est rapporté selon lequel Herbert Levy et Robert Philippsborn cessent d'être membres associés de « La Centrale ». Le siège social de la société est transféré au 80, rue du Faubourg-Saint-Denis. Son capital social est fixé à 125 000 francs. L'acte nous en apprend toutefois davantage : il stipule que Roger, Herbert et Erich acceptent... Charles Gloor comme associé. De plus, Herbert et Robert cèdent leurs parts à Erich et à son alias Gloor. Les raisons pour lesquelles cet *alter ego* administratif devient associé et reçoit des parts de la société – alors que, d'un point de vue comptable, les transférer à Erich lui-même aurait constitué une opération strictement équivalente –, restent inconnues. Au final, Erich détient 501 parts de cent francs dans la société, Gloor en a autant, Roger Winger en détient 248.

D'un point de vue logique, il n'y a que deux possibilités. Soit la décision de « garder en vie » Charles Gloor sur le plan administratif et de le lier aux affaires de « La Centrale » a été prise par Erich en accord avec les services secrets français, plus précisément le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE, successeur de la DGER depuis décembre 1945 qui avait « créé » Gloor). Soit elle a été prise à l'insu du SDECE.

La première hypothèse semble être la plus probable, car on sait par ailleurs qu'*a minima* entre 1946 et 1949, Erich a continué à travailler sous couverture pour l'armée française. Nina indique qu'à la suite de ses activités de doublage et de sous-titrage à Paris, qui

²⁵⁴ Ce papier à lettres est daté d'après 1946 : il y est en effet écrit que le siège social de l'entreprise est situé au 98, rue de Longchamp, c'est-à-dire la nouvelle adresse des Radsack. L'entreprise est présentée comme « *la plus ancienne maison de doublage* », S.A.R.L. au capital de 25 000 francs dont Erich est le seul gérant (toujours au 255.056.B au registre du commerce).

²⁵⁵ Note de la préfecture relative à la demande d'autorisation de réouverture de « La Centrale », 14 octobre 1945 (Archives de la préfecture de Police de Paris, 77 W 532-199867).

²⁵⁶ S.A.R.L. immatriculée 258.913.B au registre du commerce de la Seine.

²⁵⁷ Il se surnomme « Robert Philippi ». Dans le livre d'or, il signe les pages 11 (28 décembre 1931, à Berlin) et 14 (20 novembre 1934, à Neuilly). Les Radsack ont donc rencontré Philippsborn à Berlin, vraisemblablement au moment de l'aventure *Rhythmographie*, et semblent avoir émigré en France en même temps que lui.

²⁵⁸ Document consultable sur Gallica :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t5400194q/f12.image.r=erich%20radsack?rk=21459;2>.

n'ont « pas dû durer très longtemps »²⁵⁹, Erich « avait essayé de monter sa propre maison de doublage à Munich ». En réalité, ce n'est pas Erich qui se rend à Munich : c'est son alias français créé par la DGER, Étienne Risle. À Munich, *incognito*, il crée et dirige la société Risle-Film : « Les studios de la Bavaria hébergent aussi la société Risle-Film (d'Etienne Risle, qui réalise des doublages de films français avec **Conrad von Molo** comme directeur de production) [...] »²⁶⁰

Les sources accessibles en ligne ont permis d'établir qu'au moins huit films français ont été doublés en allemand par Risle-Film²⁶¹. Le premier identifié, distribué en Allemagne en 1946, est *Voyage sans espoir*, un film de Christian-Jaque initialement sorti en 1943. En 1947 sort dans les salles allemandes *Carmen*, de Christian-Jaque également, après sa sortie en France en 1945 :

« Synchronisation réalisée à MUNICH par RISLE-Films (pour le compte de l'Internationale Filmallianz (IFA), Baden-Baden). Directeur de production : Etienne RISLE. Direction des dialogues : Conrad von Molo. »²⁶²

Viennent ensuite trois films diffusés en Allemagne en 1948 (*Le Ciel est à vous*, sorti en France en 1944 ; *Tant que je vivrai* en 1946 ; *L'Aigle à deux têtes* en 1948), et trois films en 1949 (*La Bête humaine*, sorti en France en 1938 ; *L'Affaire du collier* en 1946 ; *Quai des Orfèvres* en 1947). Risle-Film se caractérise donc par une spécialisation dans le doublage en langue allemande de films français des années 1930-1940, dont les réalisateurs ont acquis une renommée importante (Renoir, Clouzot, Cocteau, Grémillon, Christian-Jaque). Et ce, dans un contexte où Munich et la Bavière font partie de la Zone américaine d'occupation mise en place après la Seconde Guerre mondiale.

Tout indique donc que Risle-Film constituait pour la France un instrument d'influence dans la Zone américaine d'occupation en Allemagne, lié au Deuxième bureau (le service secret qu'Erich avait rejoint en 1944 et pour lequel lui avait été créée son identité fictive « Étienne Risle »). On achèvera de s'en convaincre grâce à un document-clé : une lettre datée du 7 janvier 1948, envoyée par un attaché au ministère des Finances et des affaires économiques (direction des Finances extérieures), au secrétaire d'État aux Affaires allemandes et autrichiennes (service des Affaires intérieures et culturelles). On y apprend qu'après avoir été sollicité par le secrétaire d'État, l'attaché financier accepte de délivrer à Erich une indemnité de mission de 100 dollars par mois²⁶³, représentant alors à Munich un revenu confortable et un pouvoir d'achat élevé. Le motif : « M. RISLE [est] chargé par la section "Cinéma" de la Direction de l'Information du G.M.Z.F.O.²⁶⁴ de réaliser en zone américaine d'occupation la post-synchronisation en langue allemande de films français. » La décision est notifiée à l'Office des changes de Baden-Baden (la ville où est d'ailleurs installée la société qui commande les doublages à Risle-Film, l'Internationale Filmallianz).

²⁵⁹ « Mon père n'avait pas, disons, retrouvé suffisamment de travail pour vivre en France après la guerre. Il n'y avait pas suffisamment de trucs. Alors, il faisait bien des petits travaux de traduction pour le cinéma, des choses comme ça. Mais disons que ça ne rapportait pas grand-chose. » (Nina)

²⁶⁰ APING Norbert, « Histoire du doublage en Allemagne des origines à 1970 », *L'Écran Traduit*, n° 1, 2013, p. 10-21, en ligne : <https://www.ataa.fr/documents/ET-01-p010-021.pdf>.

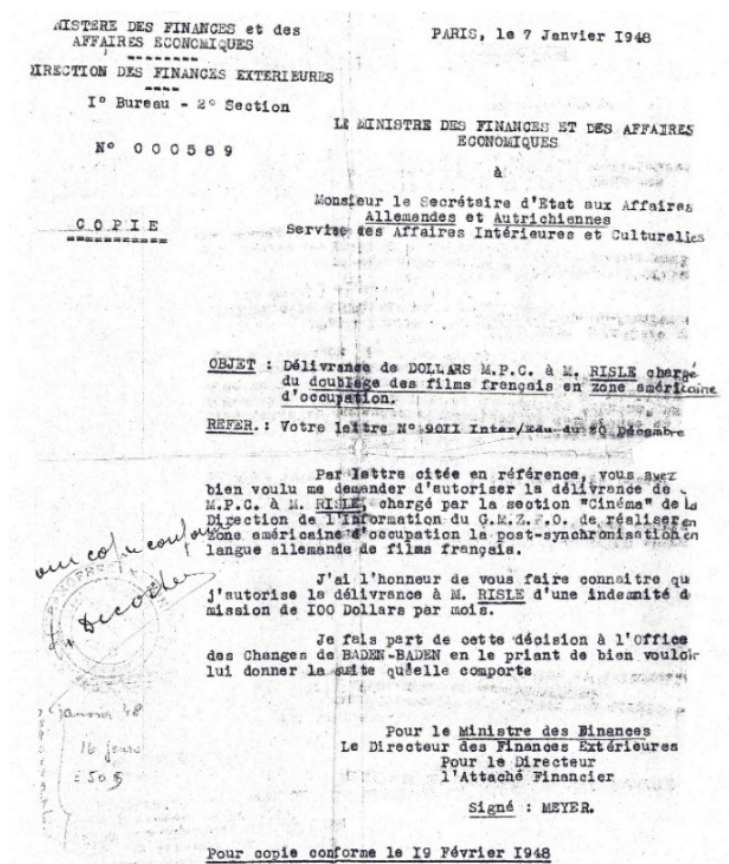
²⁶¹ D'après la notice de la société sur [synchronkartei.de](https://www.synchronkartei.de/synchronfirma/1169) (<https://www.synchronkartei.de/synchronfirma/1169>).

²⁶² Information trouvée sur un forum spécialisé : <http://215072.homepagemodules.de/t527329f11775326-SYNCHROS-AUS-DEN-JAHREN-bis-Abschriften-aus-der-Zeitschrift-quot-DER-NEUE-FILM-quot-Muenchen-6.html>.

²⁶³ En *Military Payment Certificates* (MPC, une monnaie spéciale utilisée dans la Zone américaine d'occupation).

²⁶⁴ Gouvernement militaire de la Zone française d'occupation.

Figure 7. Rémunération du doublage de films français en Zone américaine d'occupation (janvier 1948)



On peut donc estimer qu'avec Risle-Film le GMZFO visait un double objectif : d'une part, exercer un *soft power* et une influence française sur les populations allemandes ; d'autre part, promouvoir l'industrie cinématographique française, dans un contexte de vive concurrence commerciale avec les autres puissances occupantes et en particulier le cinéma américain. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la création de la République fédérale d'Allemagne (RFA) en mai 1949, signant la fin des zones française et américaine d'occupation en Allemagne, coïncide avec l'arrêt des activités de Risle-Film.

Ainsi, de 1946 à 1949, Erich a travaillé pour le gouvernement militaire de la zone française d'occupation en continuant d'exister sous une identité fictive, celle du français Étienne Risle. Erich a donc gagné sa vie en promouvant les intérêts cinématographiques français. Il s'agissait d'une activité secrète, sur laquelle il ne pouvait pas se permettre de communiquer. Impossible, donc, de la faire valoir dans la demande de naturalisation qu'il avait déposée. Peut-être Erich a-t-il pu se consoler d'avoir été français par son double Étienne, dont l'existence a sans doute pris fin avec celle de Charles Gloor après la création de la RFA.

II – Revenir en Allemagne faute de mieux (1955-1963)

Entre 1955 et 1963, suite à une opportunité professionnelle, Erich et Ilse déménagent à Berlin-Ouest. Ils doivent lancer de nouvelles démarches pour redevenir allemands et être reconnus comme victimes du nazisme par la RFA. Ils mènent une existence précaire jusqu'en 1963, année où, par un concours de circonstances, ils peuvent à nouveau louer un appartement de façon pérenne à Berlin. Rester en RFA revient à renoncer à revenir en France : cette décision est prise à contrecœur autant qu'elle représente un soulagement.

1) Redevenir allemand : mobilité de travail et démarches judiciaires

De 1946 à 1949, la double vie d'Erich (Radsack à Paris, Risle à Munich) se manifestait aussi sur le plan géographique : quand il s'absentait en Allemagne, sa femme, sa fille et Inga restaient à Neuilly²⁶⁵. Par la suite, entre 1950 et 1954, aucune archive relative à ses activités professionnelles n'a pu être trouvée²⁶⁶. On peut faire l'hypothèse que son existence au cours de ces années a été précaire, marquée par de nombreuses allées et venues entre la RFA et la France. On sait au moins qu'en 1955, à un moment où Erich parvient difficilement à trouver un travail pérenne, une opportunité s'est finalement présentée :

« Il a eu une proposition d'une maison à Berlin, qui lui a dit : "Si vous venez à Berlin, on vous fait un contrat pour faire du doublage jusqu'à votre retraite." Alors, il a donc déménagé. C'était 1955. Il a déménagé avec ma mère et ma grand-mère. » (Nina)

Ilse et Inga suivent donc Erich à Berlin-Ouest en mai 1955. Ce déménagement, dix ans après la fin de la guerre, est donc pensé comme une mobilité de travail, et pas comme la première étape d'un retour définitif à Berlin. Sur place, ils lancent des démarches pour redevenir allemands, c'est-à-dire cesser d'être apatrides pour devenir pleinement citoyens de la RFA. En juillet 1955, Ilse reçoit son passeport de la RFA, lequel atteste qu'elle a retrouvé la nationalité allemande. Ce geste ne doit pas être interprété comme le signe d'une « réconciliation » avec le pays d'origine (comme si le couple avait « renoué » avec l'habitus national allemand) : il faut plutôt y voir une démarche administrative visant à simplifier la vie à Berlin-Ouest.

Dans un premier temps, tous trois logent dans une pension de famille. Inga est ensuite placée dans une maison de retraite, où elle s'éteint le 4 mai 1957²⁶⁷, 14 ans après avoir été sauvée par le Danemark.

²⁶⁵ On notera par ailleurs qu'Ilse le suspectait d'avoir des maîtresses : « Elle m'a dit : "Il est trop beau, c'est pas possible d'avoir un mari pareil ! Si j'avais su qu'il deviendrait aussi beau, je l'aurais pas épousé !" » (Nina) Point en apparence anecdotique, mais disant en réalité quelque chose du dédoublement de l'être social d'Erich en 1944-1949 et de la façon dont il était alors perçu par ses proches.

²⁶⁶ Il y a ici quelque chose d'énigmatique : après avoir été lié aux services secrets français de 1944 à 1949, sur le plan professionnel, Erich « disparaît » jusqu'en 1955. Si d'autres archives affleurent, on ne sera pas à l'abri de quelques surprises.

²⁶⁷ « J'ai dit hier à Erich que j'ai Omi tellement vivante en moi que je ne réalise pas encore qu'elle n'est plus avec nous ! J'ai rêvé souvent de Omi – et toujours elle était souriante... La nuit du 8 mai j'ai rêvé que j'ai fait sa toilette – comme tous les jours [...] Elle m'a dit : "Maintenant (dans mon rêve) ce n'est pas utile". » (lettre d'Ilse à Nina, 20 mai 1957)

À Berlin-Ouest, Erich travaille jusqu'en 1958-1959. Les sources restent assez lacunaires sur ce point. D'après Nina, il travaille alors « *quelques années* » dans le doublage. Il est « *envoyé à Stockholm pour apprendre à faire des sous-titres* » : pour cette famille à l'histoire décidément très européenne, il s'agit d'un nouveau passage par la Suède, le dernier. En 1957, on sait qu'il participe à la Berlinale²⁶⁸. Quelques mois plus tôt :

« *Il espère faire des affaires dans la maison où il est le "Hausverwalter" [administrateur de biens, ndlr] – avec des synchronisations !!! Il y avait plusieurs grandes salles à installer, et papa a trouvé des clientèles et ces jours-ci il fait des contrats !* » (Ilse à Nina, 16 janvier 1957)

Finalement, vers 1959-1960, suite à une dernière tentative d'Erich de relancer cette société après plusieurs revers²⁶⁹, il prend sa retraite.

Avec la précarité professionnelle dont Erich a fait l'expérience pendant les années 1950, les succès économiques dans le doublage parisien des années 1930 sont loin. Les économies du couple se sont progressivement envolées. En mai 1957, Ilse explique dans une lettre à Nina : « *En ce moment nous n'avons plus de "sous". Nous sommes assez "fauchés"*. » Les lectrices et lecteurs seront ici surpris(e)s : après tout, le couple avait été dédommagé par la France trois mois plus tôt, à hauteur de plus d'un million et demi de francs. Mais ce serait oublier que l'indemnisation des biens spoliés a été accordée en titres illiquides : il est encore impossible de « retirer » ces francs pour les convertir en Deutsche Mark (DM). Et lorsque Erich demande en 1960 la conversion de ces titres en liquidités, sa demande est refusée²⁷⁰.

En mai 1956, à un moment donc où Erich n'a encore aucune certitude sur le montant et la date de l'indemnisation, il fait appel à son avocat pour lancer d'autres démarches auprès du Service français de récupération artistique. Des documents conservés aux Archives diplomatiques ont permis d'apprendre que cette procédure a été initiée par le bureau français de l'Organisation unie pour la restitution (*United Restitution Office*, URO).

L'avocat d'Erich est **Franz Herzfelder** (François Herzfelder après un changement de prénom²⁷¹, 1901-1998). Avocat juif né à Munich, il fuit le Reich en 1933 après le retrait en mai de son autorisation d'exercer, et se réfugie à Nice²⁷². De 1942 à la Libération de la France, il vit

²⁶⁸ Lettre d'Ilse à Nina, 24 mai 1957.

²⁶⁹ « *Un jour, on lui a dit : "Écoutez, on est vraiment désolés, mais la maison perd de l'argent sur le doublage, parce que ça n'intéresse plus tellement les gens de doubler des vieux films. Alors, c'est fini, on va fermer la branche qui est destinée au doublage."* Pour son départ, on lui avait donné un bon petit pactole. Et puis mon père s'est dit : "Je vais essayer de faire mieux que mon patron et de continuer de faire ça, de faire du doublage." Alors, il a gardé le personnel et tout, il a fait du doublage, peut-être, je ne sais pas, moi, un an, deux ans. Puis, il s'est rendu compte qu'effectivement, le patron avait raison, que ça ne marchait pas. » (Nina)

²⁷⁰ Le ministère répond que seuls les personnes les plus pauvres et les grands invalides de guerre peuvent prétendre à un remboursement intégral en espèces.

²⁷¹ Dans les sources, on le trouve aussi sous son prénom complet : Franz Jacob en Allemagne, François Jacques en France. Sur les démarches de changement de prénom et ce qu'elles disent des reconfigurations des identités et du sentiment d'appartenance nationale, voir COULMONT Baptiste, *Changer de prénom. De l'identité à l'authenticité*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2016.

²⁷² Son témoignage donne d'ailleurs à voir des reconfigurations identitaires similaires à celles dont Erich et Ilse ont fait l'expérience : « *J'avais alors 32 ans, et il me semble aujourd'hui étrange d'avoir passé ces 32 premières années de ma vie en Allemagne. Une partie de ma vie si éloignée de moi qu'elle me paraît irréaliste. Je suis retourné plusieurs fois à Munich, ma ville natale, après la Seconde Guerre mondiale, et je m'y suis senti comme un touriste, nullement habité par des souvenirs.* » Voir HERZFELDER François, « Une longue marche. Souvenirs et réflexions (Ma longue

dans la clandestinité. Après la guerre il fonde l'Association de défense des intérêts des victimes de l'Axe (ADIVA), avant d'être nommé en 1948 chef du bureau parisien de l'URO qui, comme le précise Sophie Baby, « *venait d'être créée à Londres, pour assister juridiquement les victimes (essentiellement juives) du nazisme résidant hors d'Allemagne dans leurs demandes de restitution et d'indemnisation* »²⁷³. À cette époque, les avocats spécialisés dans les questions de réparation et représentant les intérêts des ayants droits juifs devant les tribunaux allemands avaient souvent fait eux-mêmes l'expérience de l'exil²⁷⁴. Herzfelder dirige l'antenne parisienne de l'URO jusqu'en février 1957.

Franz et sa femme sont des amis proches d'Erich et Ilse. Le 2 juin 1946, ils inscrivaient leur nom dans le « livre d'or » du couple, leur adressant à cette occasion leurs « *vœux de prospérité* ». Il est possible que les deux couples se soient rencontrés à Nice. C'est Herzfelder qui recommande à Erich, en 1949, de demander le titre de déporté résistant. En mai 1956, alors qu'il est donc encore directeur de l'URO²⁷⁵, il contacte le Service de récupération artistique (situé au 2, rue Berryer, Paris) afin de savoir si des demandes de restitution ont été déposées à celui-ci pour le compte de ses clients juifs et pour Erich (qui n'est pas juif lui-même mais dont les biens ont été spoliés étant donné la judéité présumée de sa femme).

Soutenu par l'URO, le couple engage par la suite des poursuites judiciaires contre la RFA²⁷⁶. Pour beaucoup de Juifs rapatriés en RFA, une aide immédiate de 6 000 marks (depuis 1956) et la possibilité d'être indemnisé représentent une incitation à rester en Allemagne, ce capital de départ étant vu comme un moyen de refaire sa vie²⁷⁷. Ainsi, en 1957-1958, dans un contexte dont on a vu qu'il est financièrement précaire pour le couple, celui-ci intente un premier procès à l'État allemand. Erich et Ilse, reconnus victimes du nazisme, se voient accorder une pension mensuelle. En 1960, ils poursuivent ces démarches :

« *Il paraît qu'il faut de nouveau faire un procès (contre l'État allemand) – nous avons pensé que tout était plus facile et déjà bientôt terminé – il faut de nouveau de la patience !* » (lettre d'Ilse à Nina, 23 août 1960)

Une attestation produite par l'ambassade de la RFA en juin 1983, quelques mois après le décès d'Erich, permet de connaître le montant exact de la pension d'Ilse : elle est « *titulaire de deux pensions allemandes au titre de victime du national-socialisme, se montant à DM 1.320,-- et DM 274,-- par mois.* »

marche, Paris, 1976) », in Andreas Heusler, Andrea Sinn (dir.), *Die Erfahrung des Exils. Vertreibung, Emigration und Neuanfang. Ein Münchner Lesebuch*, De Gruyter, Berlin, 2015, p. 220-229.

²⁷³ BABY Sophie, « Des victimes européennes », in Jüger Franco ? *Impunité, réconciliation, mémoire*, Paris, La Découverte, 2024, p. 124-125.

²⁷⁴ HEUSLER Andreas, SINN Andrea, « Die Erfahrung des Exils », in Andreas Heusler, Andrea Sinn (dir.), *Die Erfahrung des Exils. Vertreibung, Emigration und Neuanfang. Ein Münchner Lesebuch*, De Gruyter, Berlin, 2015, p. 1-18.

²⁷⁵ Voir par exemple la page de Karl Gutmann sur le site du convoi 77, qui mentionne Franz Herzfelder : https://convoi77.org/deporte_bio/karl-gutmann/#_ftnref9.

²⁷⁶ Archives régionales de Berlin (B Rep. 025-09-17 n° 871/59).

²⁷⁷ HEUSLER Andreas, SINN Andrea, « Die Erfahrung des Exils », *chap. cit.*, p. 17.

2) L'adieu à la France : la résignation

En 1955, le retour à Berlin était encore pensé comme une migration de travail, à un moment où Erich saisisait une opportunité professionnelle. Les années passant, avec le travail d'Erich à Berlin-Ouest, les démarches menées pour retrouver la nationalité allemande et être reconnu victime du nazisme, on pourrait penser que le couple avait à l'esprit de s'établir définitivement à Berlin. En fait, il n'en est rien : il faut attendre 1963 pour qu'Erich et Ilse renoncent à revenir en France.

Entre 1955 et 1959, leur existence berlinoise est précaire, marquée par de nombreux déménagements successifs. Hébergés chez des amis ou louant des appartements meublés (où ils ne restent jamais que quelques mois), ils aspirent, sans grande conviction, à devenir locataires d'un appartement vide où ils pourraient enfin installer leurs meubles de la rue de Longchamp (provisoirement stockés dans un local). En février 1959 par exemple, alors qu'ils viennent de s'installer dans un meublé à Charlottenburg (*Leistikowstraße*, 6), la perspective d'un établissement pérenne à Berlin ne les enchante pas véritablement : « *Alors ça y est, nous avons enfin déménagés ! [...] Nous sommes maintenant inscrits pour un appartement vide, mais cela ne me tente pas énormément en ce moment vu la situation de Berlin.* » (Erich à Nina, 6 février 1959) ; « *Avec la situation "curieuse" de Berlin – je n'ai pas beaucoup envie de mettre encore de l'argent dans cet appartement – tant pis.* » (Ilse à Nina, 5 février 1959).

Dans le contexte de la crise de Berlin, débutée en novembre 1958 avec l'ultimatum de Khroutchtchev regardant le statut de Berlin, Erich et Ilse considèrent donc un retour à Paris comme une option encore envisageable. Fin 1959 ou début 1960, ils doivent à nouveau déménager. En juin 1960, ils sont domiciliés dans le quartier de Wilmersdorf (*Jenaer Straße*, 23), toujours sans certitude sur l'avenir : « *Je ne sais pas encore si nous quittons Berlin... c'est difficile de savoir à quel autre endroit de s'installer ! Qui vivra verra !!* » (Ilse à Nina, 18 décembre 1960).

La décision de s'établir définitivement à Berlin est prise en 1963 à la suite de deux événements. Tout d'abord, Erich gagne un procès contre la Mars-Film G.m.bH : cette entreprise de doublage, d'abord créée en 1942 à Berlin dans le quartier de Ruhleben²⁷⁸ en vue de produire des films de formation pour l'armée allemande, sert après-guerre à synchroniser des films pour les troupes soviétiques puis britanniques dans le contexte de l'occupation de la ville par les quatre puissances²⁷⁹. On ne sait pas si Erich a été salarié, administrateur ou rival de la Mars-Film, qui comme Risle-Film était l'instrument d'une armée occupante : toujours est-il qu'il porte le différend devant la justice, qui lui donne raison. Ses économies sont renflouées. Au même moment, dans un contexte où le précédent bail d'Erich et Ilse a été rompu, une amie leur trouve un appartement non meublé disponible à la location (*Tile-Wardenberg-Straße*, 12). L'opportunité est perçue comme trop belle pour être refusée :

« *Nous sommes obligés de quitter notre appartement le 28 février ! [...] Finalement notre amie Hilde [...] nous a décrochés un appartement de 4 pièces vide et nous avons dit "d'accord" hier à midi. [...] Il nous reste les meubles à acheter ! Heureusement j'ai gagné dernièrement mon procès contre la Mars-film [...]. Notre future et dernière adresse à partir du 1 mars sera alors : 1 Berlin 21, Tile-Wardenberg-Strasse 12.* » (Erich à Nina, 10 février 1963)

²⁷⁸ APING Norbert, « Histoire du doublage en Allemagne des origines à 1970 », *art. cit.*

²⁷⁹ La *Deutsche Synchronkartei* recense 63 synchronisations attribuées à la Mars Film GmbH entre 1947 et 1959.

« [Notre appartement] se trouve juste à côté de là où nous sommes nées – Nina et moi ! ... à côté du "Tiergarten" ("le bois de Boulogne de Berlin"). Nous avons l'eau chaude, ascenseur, le prix est de 225 D.M. par mois – moins cher que ce que nous payons actuellement – nous sommes au premier étage avec un petit balcon. » (Ilse à Nina, 10 février 1963)

Dans l'immédiat, les lettres échangées traduisent le sentiment général de résignation d'Erich et Ilse. Ils se disent déçus de devoir renoncer à passer leurs vieux jours à Paris : *« Je pense que notre [autre procès] va se terminer aussi jusqu'au 1^{er} mars, alors après nous sommes les véritables rentiers, fixés définitivement à Berlin, hélas ! »* (Erich à Nina, 10 février 1963) ; *« Notre appartement (à Berlin ! ... à Paris ou environs c'était le rêve... mais... !) »* (Ilse à Nina, 10 février 1963). Quinze ans plus tard, Ilse se remémore, dans une lettre à Nina datée du 4 septembre 1979, l'année 1955 comme celle où elle devait *« à contrecœur quitter la douce France ! »* : signe d'un attachement fort, malgré tout, au pays où elle a vécu de 1932 à 1955. Toutefois, il ne faudrait pas dresser un tableau trop sombre de ce renoncement à vivre en France. S'il semble vécu comme un déchirement, un sentiment tout aussi grand de soulagement est mis en avant :

« Bien entendu, l'idée de vivre dorénavant dans nos propres meubles nous a enchantés et vous avez pris cette nouvelle comme bonne. C'était préférable de faire la même chose en France, mais il fallait prendre une décision tout de suite et la chance avec cet appartement était là. [...] Depuis mai 1955 nous avons enfin des bons matelas et lits ! » (Erich à Nina, 21 mars 1963)

« Pour la première fois je peux "déballer" les caisses que j'ai emballées à Neuilly en 1955 !!! A partir du 1^{er} mars nous pouvons vivre vraiment "chez nous"... entourés de nos souvenirs de la rue de Longchamp ! » (Ilse à Nina, 10 février 1963)

Épilogue et conclusion

« Il m’a raconté son histoire, et aujourd’hui je l’ai oubliée, mais c’était à coup sûr une histoire douloureuse, cruelle et touchante, comme le sont toutes nos histoires, des centaines de milliers d’histoires toutes différentes et toutes pleines d’une étonnante et tragique nécessité. »

Primo Levi, *Si c’est un homme*

À partir de 1963, pour Ilse et Erich, la vie continue au 12, *Tile-Wardenberg-Straße*, Berlin. Dix ans plus tard, le 14 août 1973, Erich a un accident vasculaire cérébral. Après celui-ci, il perd la maîtrise de la langue allemande et ne parvient plus qu’à s’exprimer en français :

« Et alors on l’a hospitalisé évidemment. Quand il a été hospitalisé, le chef du service où il était est allé le voir, et mon père ne parlait qu’en français. Ilse devait traduire au médecin. » (Nina)

« S’il essaie de parler il "parle" en français. » (Ilse à Nina, 25 août 1973)

On peut y voir un signe ironique et tragique du destin, autant que révélateur du caractère central des langues dans l’histoire qui a été racontée : dix ans après avoir renoncé à vivre à France – un pays où il avait travaillé, aux côtés duquel il s’était battu, qui en retour avait tenté d’assassiner sa famille et avait spolié celle-ci –, à Berlin, c’est l’allemand qu’Erich oublie.

En décembre 1982, il décède. Quelques mois plus tard, Ilse retourne vivre à Paris, d’abord chez sa fille, puis dans une maison de retraite. De Paris à Berlin, et retour.

Ainsi donc, les fils ont été rompus. Pour cette famille, c’est d’abord l’appartenance à la communauté juive qui a pris fin, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Par la suite, l’appartenance à la communauté protestante a été jugée inachevée par le III^e Reich. Chaque attache nationale (Danemark, Allemagne, France) a été mise en tension, disloquée. Les Salomon (Alfred, Erich, Robert, Günter et sa femme) sont morts dans une solitude dévastatrice. Inga, Ilse et Nina ont été sauvées par une poignée d’âmes justes. Erich a dû sa survie à ses talents pour le doublage et le dédoublement ; et jusqu’à aujourd’hui, ses contributions et engagements étaient restés largement invisibles, à l’image de ces centaines de milliers d’histoires, toutes différentes, toutes tragiques, toutes oubliées.

Ilse a de nombreux problèmes de santé, mais se réjouit de passer les dernières années de sa vie près de sa fille²⁸⁰. Elle s’éteint le 17 août 1988, à Bagnolet. Elle est inhumée au cimetière parisien de Pantin. Elle voulait écrire ses mémoires. L’occasion ne s’est pas présentée²⁸¹.

²⁸⁰ « Elle était très heureuse qu’après le décès de ton père elle pouvait à nouveau vivre à Paris entourée de ton amour. » (Une proche d’Ilse à Nina, 28 août 1988)

²⁸¹ « Je pense toujours à ce que Nine m’avait proposé.... d’écrire mes mémoires.... Mais où commencer ? [...] S’il y avait encore Mr Herzfelder... si... je pouvais lui dicter cela en allemand et il le traduirait tout de suite en français ! alors – je verrai ! » (Ilse à Nina, 23 octobre 1980) « Hélas je n’ai pas encore écrit ce que je voulais dire du temps passé ! Je me le dis dans la nuit, mais un jour je m’appliquerai !... Mon enfance – oui – il y a des années – ma jeunesse aussi – ma mémoire est encore assez bonne. » (Ilse à Nina, 29 novembre 1980)

Avec la mort d'Ilse, Tante Rose comme certains proches l'appelaient, c'est bien un monde qui prend fin :

« Avec Ilse, un personnage disparaît, dont la vie a été une longue série de difficultés, de chagrins, de problèmes ; pourtant : quel a été son courage, quelle a été sa volonté de tenir bon, de toujours faire face aux complications, de ne jamais perdre son humour et son optimisme. Cette attitude a quand même pu inspirer de l'énergie et de la joie de vivre aux autres. » (une proche d'Ilse, à Nina, 25 août 1988)

« C'est avec un profond chagrin que nous avons appris la mort de Tante Rose [...]. Malgré une existence mouvementée, si dure parfois, elle restait fidèle à elle-même et surtout aux autres. C'était vraiment une femme exceptionnelle. » (des proches d'Ilse, à Nina, 18 août 1988)

Photo 7. Erich, Inga, Nina et Ilse (Neuilly, 1945, après-guerre)



*« LE RÊVE. Une vieille dame confie à une amie :
– Moi, si je revis un jour, j'aimerais que ce soit sous
la forme d'une marguerite.
Quel destin merveilleux !
Les hommes vous déshabillent en vous murmurant
des mots d'amour. »*

Ilse, à Nina

Sources

Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine)

- **19780332/47** (90-100 pages) : Dossier d'indemnisation au titre de victime de dommages de guerre (spoliation de l'appartement situé au 14-16 rue Frédéric Passy, Neuilly-sur-Seine)
- **19940472/13** (30-40 pages) : Dossier d'Erich Radsack, Fichier central de la Direction générale de la Sûreté nationale (1934-1940), ministère de l'Intérieur (comprenant notamment un rapport des renseignements généraux daté de 1935)

Archives de la préfecture de Police de Paris (Le Pré-Saint-Gervais)

- **77 W 532-199867** (20-30 pages) : Dossier des renseignements généraux sur Inga Salomon, Ilse Radsack et Erich Radsack (1943-1945)
- **1 W 396-4855** (5 pages) : Informations transmises au cabinet du préfet

Archives diplomatiques (La Courneuve)

- **209SUP/420 P69** : Service français de récupération artistique, affaires diverses 48-105 (affaire 53, 20 pages : demande de M. Herzfelder, directeur de l'URO, pour le compte de divers spoliés, dont Erich Radsack)

Mémorial de la Shoah (Paris)

- **CDXXIV-44** : Correspondance du 24/09/1942 au 25/06/1943 échangée entre Léo Israélowicz de l'UGIF et Monsieur J. François, directeur des affaires administratives de la police générale de Paris, au sujet des demandes de libération de détenus internés à Drancy (dont Inga Salomon)

Archives nationales du Danemark (Copenhague)

- **17.FRA.12** (55 pages) : Dossier d'Inga Salomon au ministère des Affaires étrangères du Danemark (1942-1948)
- **17.E.FRA.10** (10 pages) : Autres éléments du dossier d'Inga Salomon (1943)

Archives régionales de Berlin

- **B Rep. 025-09-17 n° 871/59** : Procès d'Ilse et Erich Radsack contre le Reich allemand (1958)

Archives du mémorial du camp de concentration de Dachau

- Dossier du détenu Charles Gloor / Étienne François Risle

Archives Arolsen

- Dossier d'Erich Radsack / Charles Gloor / Étienne François Risle (et sa fiche de détenu)

Autres sources

- Archives personnelles : tôt ou tard, il sera possible de les consulter grâce à un lien mon site personnel
- Sources en ligne : elles sont indiquées dans les notes de bas de page

Bibliographie

- APING Norbert, « Histoire du doublage en Allemagne des origines à 1970 », *L'Écran Traduit*, n° 1, 2013, p. 10-21, en ligne : <https://www.ataa.fr/documents/ET-01-p010-021.pdf>
- ATTALI Jacques, *Un homme d'influence. Sir Siegmund Warburg (1902-1982)*, Paris, Fayard, 1985.
- BABY Sophie, « Des victimes européennes », in *Juger Franco ? Impunité, réconciliation, mémoire*, Paris, La Découverte, 2024, p. 121-144.
- BACKOUCHE Isabelle, GENSBURGER Sarah, LE BOURHIS, Eric, *Appartements témoins. La spoliation des locataires juifs à Paris, 1940-1946*, Paris, La Découverte, 2025.
- BEAUBATIE Emmanuel, « Changer de sexe et de sexualité. Les significations genrées des orientations sexuelles », *Revue française de sociologie*, n° 60, 2019/4, p. 621-649.
- BERTAUX Pierre, *Libération de Toulouse et de sa région. Haute-Garonne, Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne*, Paris, Hachette, 1973.
- BOHNEKAMP Dorothea, *Rester malgré la Shoah. Les Juifs allemands en France après 1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2026.
- BOURDIEU Pierre, *Le Sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.
- BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir/Seuil, 2012.
- CECIL Lamar, *Albert Ballin: Business and Politics in Imperial Germany, 1888-1918*, Princeton, Princeton University Press, 1967.
- CHAPOUTOT Johann, *La Loi du sang. Penser et agir en nazi*, Paris, Gallimard, 2014.
- CHERNOW Ron, *The Warburgs: The Twentieth-Century Odyssey of a Remarkable Jewish Family*, New York, Random House, 1993.
- CORNU Jean-François, *Le doublage et le sous-titrage. Histoire et esthétique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- COULMONT Baptiste, *Changer de prénom. De l'identité à l'authenticité*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2016.
- DELMOTTE Florence, « Identité(s), identification, habitus : Une approche sociologique, historique et politique », in Cédric Moreau de Bellaing, Danny Trom (dir.), *Sociologie politique de Norbert Elias*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2022, p. 273-297.
- DURKHEIM Émile, *Le Suicide. Étude de sociologie*, Paris, Félix Alcan, 1897.
- ELIAS Norbert, *Les Allemands. Luttres de pouvoir et développement de l'habitus aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Seuil, 2017.
- EVANS Richard J., *Le Troisième Reich. L'avènement*, Paris, Flammarion, 2009.
- FOA Jérémie, *Tous ceux qui tombent. Visages du massacre de la Saint-Barthélemy*, Paris, La Découverte, 2021.
- GOFFMAN Erving, *Les Rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit, 1974.
- GOFFMAN Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.
- GUILLON Laurence, « Berlin, "épicerie" de la vie juive en Allemagne (1871-1933) », *Cahiers d'études germaniques*, n° 77, 2019, p. 53-74.
- HERZFELDER François, « Une longue marche. Souvenirs et réflexions (Ma longue marche, Paris, 1976) », in Andreas Heusler, Andrea Sinn (dir.), *Die Erfahrung des Exils. Vertreibung, Emigration und Neuanfang. Ein Münchner Lesebuch*, De Gruyter, Berlin, 2015, p. 220-229.

- HEUSLER Andreas, SINN Andrea, « Die Erfahrung des Exils », in Andreas Heusler, Andrea Sinn (dir.), *Die Erfahrung des Exils. Vertreibung, Emigration und Neuanfang. Ein Münchner Lesebuch*, De Gruyter, Berlin, 2015, p. 1-18.
- HILBERG Raul, *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1988.
- JABLONKA Ivan, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus. Une enquête*, Paris, Seuil, 2012.
- JOLY Laurent, *L'État contre les Juifs. Vichy, les nazis et la persécution antisémite*, Paris, Grasset, 2018.
- JOLY Laurent, *L'antisémitisme de bureau. Enquête au cœur de l'administration de Vichy (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2025.
- JOLY Laurent, « La frontière entre "judaïsme" et "aryanisme". Logique antisémite, contentieux juridique et pratiques bureaucratiques autour du classement des "demi-juifs" en France occupée (1940-1944) », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, n° 21 bis, 2020.
- LAGRAVE Rose-Marie, *Se ressaisir. Enquête autobiographique d'une transfuge de classe féministe*, Paris, La Découverte, 2021.
- LAHIRE Bernard, *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.
- LE NOUVEL Thierry, *Le doublage*, Paris, Eyrolles, 2007.
- LEBARON Frédéric, *Le capital linguistique. Une sociologie du langage*, Paris, CNRS Éditions, 2026.
- LONGERICH Peter, *Holocaust: The Nazi Persecution and Murder of the Jews*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- NEVEUX Jean-Baptiste, « Sur les routes océanes : Ballin et l'impérialisme maritime de l'Empire allemand », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, vol. 13, 1981/3, p. 512-526.
- NIELSEN Gorm Toftegaard, « Hvornår og hvordan straffer vi skattesnydere? », *Nordisk Tidsskrift for Kriminalvidenskab*, vol. 100, 2013/3, p. 302-312.
- POLLAK Michael, *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990.
- RATTO Pietro, *Rockefeller et Warburg. Les grands alliés des Rothschild. Les familles les plus puissantes sur Terre*, Vicenza, Arianna Editrice, 2021.
- RIGG Bryan Mark, *La tragédie des soldats juifs d'Hitler. Les hommes juifs dans l'armée allemande*, Paris, Tallandier, 2005.
- ROGER Philippe, « Une rencontre avec Jean Sacha », 1895. *Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, n° 76, 2015, p. 192-193.
- SEDEL Fred, *Habiter les ténèbres. Auschwitz, Jawozno, Birkenau, Oranienburg, Sachsenhausen, Landsberg, Kaufering*, Paris, Métailié, 1990.
- SÉMELIN Jacques, « Épilogue. La survie des Juifs en France : une approche multifactorielle », in Laurent Joly (dir.), *La France et la Shoah : Vichy, l'occupant, les victimes, l'opinion (1940-1944)*, Paris, Calmann-Lévy / Mémorial de la Shoah, 2023, p. 513-541.
- THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1999.
- TORPEY John, *L'invention du passeport. États, citoyenneté et surveillance*, Paris, Belin, 2005.
- YON Adèle, *Mon vrai nom est Élisabeth*, Paris, Éditions du sous-sol, 2025.